Supplément Radio-Télévision

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 14219 - 6 F — DIMANCHE 14 - LUNDI 15 OCTOBRE 1990 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Les conséquences de la tuerie de Jérusalem et l'offensive des forces légales et des Syriens contre le réduit chrétien au Liban

Le Conseil de sécurité condamne les « actes de violence » israéliens

Après cinq jours de laborieuses négociations, le Conseil de sécurité des Nations unies a voté à l'unanimité, dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 octobre, une résolution condamnant « les actes de violence » commis par Israël à Jérusalem le lundi 8 octobre et qui ont fait vingt et un morts et cent cinquante blessés.

La résolution nº 672 des Nations unies *« condamne particulièrement les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes »* et rappelle *« la puissance occupante »* – Israël – à ses obligations, découlant de la convention de Genève, quant à la protection de la population palestinienne.

Ce texte décide l'envoi sur place d'une mission du secrétaire général des Nations unies qui devra présenter un rapport au Conseil avant le 24 octobre. L'adoption de ce texte à l'unanimité permet au Conseil de sécurité de maintenir sa cohésion et représente, par voie de conséquence, un échec pour l'Irak.

Lire page 5 les articles de SERGE MARTI, AFSANÉ BASSIR POUR et de JAN KRAUZE et page 4 nos informations sur le conflit du Golfe

Un laborieux compromis

COMME le souhaitent vivement les dirigeants américains, les Nations unies vont pouvoir revenir au problème de la crise du Golfe, maintenant que sont terminées les longues discussions qui ont eu lieu au Conseil de sécurité sur la fusillade de Jérusalem.

Les Etats-Unis – et, partant, Israël – s'en tirent relativement à bon compte. La résolution 672, adoptée samedi matin 13 octobre à New-York, paraît assez édulcorée au regard de différents projets de texte étudiés les jours précédents. Certes le Conseil « condamne particulièrement les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes ».

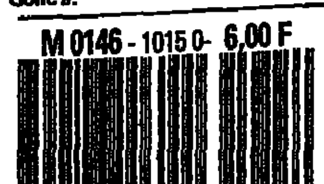
MAIS cette formulation ne fait pas porter la responsabilité de tous les torts à Israël. Les Palestiniens sont indirectement impliqués. La condamnation, à laquelle se sont joints les Américains pour la première fois depuis l'invasion israélienne au Liban en 1982, s'en trouve atténuée. De toute manière, cinq jours et cinq nuits d'âpres tractations, dues notamment au refus par les Etats-Unis d'un texte trop sévère à leurs yeux, ont immanquablement diminué la portée de la résolution.

Le secrétaire général de l'ONU est chargé d'envoyer une mission en Israël pour faire « des recommandations (...) afin d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens », mais cette décision est contenue dans une déclaration *séparée, qui n'a pas la valeur d'une* résolution. Contrairement à ce qu'a affirmé le représentant d'Israël, le Conseil de sécurité n'est pas « tombé dans le piège de Saddam Hussein et de l'OLP » ; les Etats-Unis y ont veillé avec succès. Car aucune sanction ou mesure pratique contraignante n'est envisagée pour le moment. Rien à voir avec la série de mesures prises auparavant par le Conseil à l'encontre de l'Irak. Dans l'immédiat, M. Saddam Hussein n'aura guère tiré profit des conséquences de la tuerie à Jérusalem, et l'OLP, qui souhaitait une résolution beaucoup plus dure, aura sans doute payé le prix de son soutien à l'Irak.

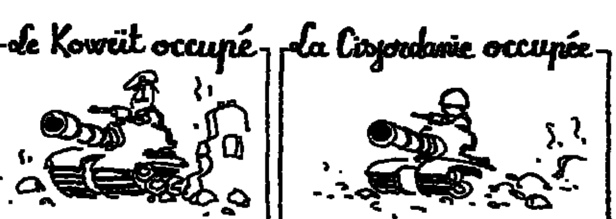
MALGRÉ le grave embarras que leur a causé la fusillade sur l'esplanade des Mosquées, les Etats-Unis sont parvenus à limiter les dégâts en maintenant la cohésion du Conseil de sécurité – ce qui leur sera fort utile pour l'avenir, s'agissant de M. Saddam Hussein – et celle – non moins importante – de la coalition politico-militaire qu'ils ont organisée contre l'Irak et qui comprend plusieurs pays arabes tenus de défendre plus ou moins la cause palestinienne.

Toutefois les dirigeants de Washington risquent d'être davantage accusés d'exercer une influence excessive sur les Nations unies, voire de faire de celles-ci leur « machin », ce que pensent de nombreux Arabes et ce qui peut limiter l'autorité de l'ONU.

Les Américains ont réussi à réduire le choc qu'a provoqué la tuerie de Jérusalem, mais cet événement n'en a pas moins montré qu'il y a, « par la force des choses », comme l'a rappelé M. Roland Dumas vendredi, « un lien, en tout cas une interférence, entre le problème palestinien et la crise du Golfe ».


M 0146 - 1015 0- 6,00 F

Le général Michel Aoun s'est rendu « pour éviter un bain de sang » à Beyrouth





Peu de temps après que les forces légales et les Syriens eurent déclenché une offensive contre le réduit chrétien à Beyrouth, le général Michel Aoun, qui s'était réfugié à l'ambassade de France, a décidé de se rendre « pour éviter un bain de sang ».

Au cours d'un entretien téléphonique avec M. Roland Dumas, le président Elias Hraoui aurait exigé de la France – avant d'autoriser le transfert du général à Paris – qu'elle lui interdise toute activité politique.

BEYROUTH

de notre correspondant

Il aura fallu à peine plus de trois heures pour que le général Michel Aoun, qui, la veille encore, proclamait sa volonté de résistance *« jusqu'à la mort ou plutôt jusqu'à la victoire »*, soit défait et se soumette.

Commencé samedi 13 octobre à 6 heures du matin, l'assaut contre les positions aounistes a, dès 7 heures 30, amené le général « rebelle » à se rendre à l'ambassade de France, proche du palais présidentiel, où il demandait un cessez-le-feu aux autorités légales. Après un premier refus, il cédait complètement à 9 heures 30 et demandait à ses soldats d'obéir désormais aux ordres du général Emile Lahoud, commandant de l'armée du président Elias Hraoui.

L'ambassadeur de France, M. René Ala, avait transmis la requête au président Hraoui. C'est le ministère de la défense qui a répondu, posant deux conditions.

LUCIEN GEORGE

Lire la suite page 3

Le suicide des banques françaises

Les établissements de crédit se livrent à une concurrence sauvage, leurs marges fondent

Pour se suicider, le commun des mortels utilise le poison, la corde, le gaz ou le revolver. Les banques françaises ont préféré la concurrence sauvage, au point qu'elles vont devoir, bon gré, mal gré, prendre des mesures pour stopper une dégradation de leurs marges tout à fait inquiétante.

A cet égard, les résultats du premier semestre 1990 sont parfaitement éloquents. *Les bénéfices* d'exploitation de la grande majorité des banques de dépôts, à part le Crédit agricole de l'Ile-de-France, bête noire de la profession, sont en recul : moins 11 % pour la Société générale, moins 16 % pour la BNP, moins 15 % pour les Banques populaires, moins 5 % pour le Crédit lyonnais si on enlève les 9 millions de résultats de sa filiale Altus Finance. Au CIC, ce ne sera pas fameux et, au Crédit agricole, si les caisses régionales se portent *bien*, *la Caisse* nationale devrait, elle, accuser un très vif fléchissement de ses résultats (50 %).

Ces mauvaises performances sont-elles dues à une diminution de l'activité ? Pas du tout. *Les* établissements annoncent tous une progression des crédits distribués d'au moins 15 %. Tout simplement, ces médiocres résultats, après une année 1989 souvent très brillante, ne font que précipiter une évolution perceptible depuis plusieurs années, à savoir la course aux parts de marché ouverte par la *levée de* l'encadrement du crédit au début de 1987, aggravée par la concurrence sur le coût des concours bancaires et par le renchérissement continu des ressources.

Cette course a eu pour effet de diminuer les marges des banques pour le plus grand profit de leurs clients, entreprises et particuliers. Les crédits d'abord : depuis la suppression, il y a quatre ans, du corset imposé par la Banque de France, une véritable explosion s'est produite, *les banques de* dépôts se ruant littéralement sur les particuliers pour leur offrir toute la gamme des crédits auparavant distribués par les établissements spécialisés (logement et consommation) et pour récupérer les parts de marché perdues après la guerre.

Tout naturellement, une *course* à la diminution des taux s'engageait (toujours les parts de marché). Le Crédit lyonnais voulait être moins cher que le Crédit agricole qui se plaignait du Crédit mutuel, lequel mettait en cause les caisses d'épargne et ainsi de suite, le tout pour la plus grande joie des candidats emprunteurs qui s'empressaient de faire leur petit marché pour traiter avec le moins disant à des taux souvent inférieurs à celui obtenu par l'Etat, première signature du pays.

En même temps, les entreprises, dont la situation financière s'améliorait, devenaient moins dépendantes des banques auxquelles elles pouvaient tenir la dragée haute, leur dictant souvent leurs conditions, c'est-à-dire des rabais sur les coûts du crédit.

FRANÇOIS RENARD

Lire la suite page 15

Paul Simon, plus au sud

« The Rhythm of the Saints », nouvel album « brésilien » et nouvelle étape d'une odyssée musicale

The Rhythm of the Saints, l'« album brésilien » de Paul Simon, sort dans le monde entier le 15 octobre. Avec *Graceland*, son *« album sud-africain »*, Simon avait atteint un nouveau sommet dans sa carrière : vendu à des millions d'exemplaires dans le monde, accueilli avec une unanimité touchante par la critique, *Graceland* est en plus devenu un disque-repère dans l'histoire du rock et de sa multiple descendance, quelque chose comme l'acte de naissance officiel de la *world-music. Il s'est passé quatre* ans depuis la sortie de *Graceland*. De 1987 à 1990, Paul Simon a beaucoup voyagé, d'abord à la tête du *Graceland Tour*, puis – omniprésent et invisible – de studio en studio. On disait qu'il voulait refaire le *« coup Graceland »* en substituant la musique brésilienne au son sud-africain.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 11

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Beuve-Méry ».
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. André Fontaine, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S A
André Fontaine, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans, directeur du développement
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Téléfax : 45-55-04-70. - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

LE MONDE TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. . (1) 49-60-32-90

Tarif	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB.	AUTRES PAYS voie normale y compris CEE avion
3 mois ...	400 F	572 F	790 F
6 mois ...	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner
Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO
SERVICE A DOMICILE :
Pour tous renseignements :
Tél. : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
____
____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP Paris RP 021 MON 01

Édité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Administrateurs délégués : Antoine Griset, Nelly Pierret
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Philippe Herreman, Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

DATES

Il y a cent ans

Le vol historique de Clément Ader

LE 9 octobre 1890, dans le parc du château d'Armainvilliers, en Seine-et-Marne, l'ingénieur français Clément Ader s'envolait pendant quelques secondes et sur une cinquantaine de mètres à bord de l'*Eole*, le premier engin aérien propulsé par sa propre force motrice.

Homme autoritaire, voire antipathique, cet ingénieur appartient à la catégorie des savants touche-à-tout et géniaux, doués à la façon d'un Edison, dont la Belle Epoque a le secret. Né en 1841 à Muret, non loin de Toulouse, de condition modeste, Ader eut un début de carrière difficile. Sa famille n'ayant pu subvenir à d'éventuelles études, il doit apprendre seul, servi par une intelligence et une curiosité vives. Le voici à la Compagnie des chemins de fer du Midi. Il n'a pas treize ans, mais qu'importe : sa soif de savoir est telle qu'elle va l'emporter sur son handicap originel. Il consacre ses soirées à se familiariser avec les mathématiques, dont la maîtrise lui ouvre les portes de son domaine de prédilection : la mécanique.

Son goût pour l'innovation tous azimuts ne tarde pas à lui faire intégrer les Ponts et Chaussées, administration à laquelle le soustrait la mobilisation de 1870. Là se produit un déclic : son affectation dans une fabrique de ballons captifs réveille sa passion pour tout ce qui vole, un rêve tellement tenace qu'il l'appelle son « cauchemar » familier. Cette foi qui ne l'a pas abandonné a mûri : elle s'alimente maintenant du moindre progrès accompli au fil des millénaires et d'observations précises. Ader dévore littéralement tous les écrits disponibles et surtout les textes prophétiques de Léonard de Vinci. Les conseils du maître trouvent un écho dans l'esprit du Français : *« Ton oiseau ne doit pas avoir d'autre modèle que la chauve-souris, car ses membranes sont l'armature ou plutôt les ligaments des pièces de son armature, c'est-à-dire la charpente des ailes. »*

Ader s'engage dans cette voie et, en 1873, produit un planeur, sorte de chauve-souris géante que peut chevaucher un homme. L'engin séduit Nadar, aéronaute et photographe célèbre, qui obtient de l'exposer. Entre-temps, tout accaparé qu'il soit par sa quête aéronautique, Ader n'hésite pas à se laisser distraire par d'autres inventions. Ainsi, il perfectionne le téléphone de Graham Bell, grâce à un amplificateur de son dont la Société des téléphones s'empresse d'exploiter le brevet. D'où de substantiels revenus pour Ader, qui ne s'enferme pas dans une spécialité, puisqu'il lui vient à l'idée d'adjoindre un bandage de caoutchouc plein aux roues des vélocipèdes. Dans la foulée, il crée le rail sans fin, ancêtre de la chenille, puis il fonde la société des Automobiles Ader et conçoit un moteur en V...

Incompréhension générale

Malgré tout, ces inventions n'en demeurent pas moins des escapades, d'ailleurs bien rétribuées, des récréations de l'esprit que s'octroie un homme de plus en plus tourmenté, prisonnier de son « cauchemar » : il est persuadé qu'il percera le secret du vol humain en examinant attentivement l'évolution non pas des oiseaux mais d'un mammifère ailé, la roussette des Indes, une chauve-souris capable d'atteindre 1 mètre d'envergure. Ader se plonge dans cette étude à Muret, puis en Alsace et en Algérie, avant de se réfugier dans son laboratoire de Passy, où ses recherches prennent une tournure nettement plus scientifique et quelque peu cruelle en raison des traitements bizarres qu'il inflige à ses cobayes. Il commence par les corseter dans une sorte de combinaison de toile, les suspend et observe le battement de leurs ailes, sous les angles les plus divers. Il les détache ensuite, les chloroforme, déplie et replie inlassablement les grandes ailes membraneuses, qu'il dissèque parfois pour dénuder les articulations et en comprendre le mécanisme. Ses cahiers se remplissent de notes précieuses ; les dessins et les calculs s'affinent.

Ader règle la question ô combien délicate de la propulsion en mettant au point un moteur à vapeur composé de deux cylindres verticaux. Quatre pales en barbe de bambou, ayant l'aspect de feuilles de palmier, forment l'hélice de 2,6 mètres de diamètre. Les ailes sont un assemblage ingénieux de boix creux tendu de soie. Si l'on inclut le pilote, 30 litres d'eau et 10 litres d'alcool, le poids de l'ensemble n'excède pas les 300 kilos.

A ce stade de la description, un détail mérite d'être souligné : l'engin, désigné par Ader sous le nom d'*Avion n° I* – un nom de son invention – et baptisé *Eole*, ne comporte pas cette queue, l'empennage, indispensable à la stabilité du vol des oiseaux. On peut s'étonner qu'un observateur aussi avisé que Clément Ader ait négligé cet élément essentiel. En tout cas, c'est là une omission de taille qui va lui donner des sueurs froides lors des essais.

Pour l'heure, avec Espinosa et Vallier, ses contremaîtres, il s'active sur l'appareil, caricature d'une chauve-souris géante, dont les ailes repliables, chacune d'une surface de 28 mètres carrés, peuvent être actionnées à l'aide d'un jeu subtil de câbles et de poulies. Ces préparatifs se font à l'insu du public. Ader tient au secret absolu. Tout au long de son extraordinaire aventure, il a pris soin d'éviter la publicité, d'abord, expliquera-t-il peu avant sa mort, en 1925, parce que, à l'époque, *« tous ceux qui s'occupaient de navigation aérienne étaient traités d'utopistes »*, ensuite parce qu'il croyait que *« l'aviation armée pourrait sauver la France »*.

Le 19 avril 1890, enfin prêt, il a déposé le brevet n° 20 5155 relatif à *« un appareil ailé pour la navigation aérienne, dénommé avion »*. Il lui faut maintenant passer à l'expérimentation. La chance lui a permis de rencontrer Gustave Péreire, un banquier, propriétaire du château d'Armainvilliers, près de Gretz, en Seine-et-Marne. Mis dans la confidence, cet ami judicieux et discret lui fait aménager, dans son parc, une piste de 200 mètres de long et de 25 mètres de large, en bordure de laquelle est édifié un hangar destiné à protéger l'*Eole* autant des intempéries que des regards trop curieux.

Le 9 octobre 1890, après avoir mis le moteur à vapeur sous pression, Ader lance l'*Eole*, qui roule à vive allure avant de s'élever à quelques décimètres au-dessus de la piste improvisée et de parcourir une cinquantaine de mètres... Pour la première fois, grâce à sa seule puissance, un appareil défiait la pesanteur avec succès.

Hélas pour l'inventeur, d'aucuns vont discuter la réalité de ce vol. La controverse décolle plus rapidement que l'avion ! Certes, plusieurs témoins dignes de foi ont assisté à cet instant unique : MM. Vallier et Espinosa, Mme Péreire et une de ses amies, Mme Henrique, et deux jardiniers du domaine, MM. Seguin et Boursin. Mais ces personnes étant liées à Ader d'une façon ou d'une autre, leur récit pouvait être assimilé à de la complaisance, d'autant plus que la validité de cette « première » n'a pu être attestée officiellement. Enfin, le procès-verbal, où ne figure même pas la signature d'Ader, ne fournit guère d'informations. Il stipule simplement que *« l'avion n° I, portant le nom d'*Eole* et monté par M. Ader, son inventeur, a perdu terre et s'est soutenu dans l'air sur ses ailes en rasant le sol sur une distance de 50 mètres avec la seule ressource de sa force motrice »*.

L'absence de détails ne sert vraiment pas la cause d'Ader, lequel persévère dans le mutisme, il se contente de confesser à ses proches amis que, ce jour-là, son *« cœur battait à se rompre »*. Après tout, ne s'apprêtait-il pas à avoir la réponse à une question vieille comme le monde : l'homme peut-il voler ? A lire la relation souvent émouvante qu'il a faite de cet envol, la séquence se déroula rapidement : *« Les soubresauts des roues sur le sol cessèrent presque aussitôt ; et*, ajoute Ader, *pendant quelques secondes je me trouvai suspendu dans une sorte d'aise indéfinissable ; mais la fin de la piste était tout près et n'en permit pas davantage ; j'arrêtai de suite le moteur et l'*Eole *reprit contact avec le sol... »*

D.R.

L'envol de l'« Eole » le 9 octobre 1890 (gouache de Paul Lengellé)

En fait, pour faire taire ses détracteurs, il lui faudrait rééditer ce vol devant une autorité compétente : l'armée. En attendant, le premier aviateur de l'Histoire traverse une période pénible ; trop en avance sur les mentalités, comme tous les précurseurs, il se heurte à une incompréhension quasi générale, à l'exception du ministre de la guerre, M. de Freycinet, qui remarque l'*Eole* lors de son exposition à Paris et y voit le moyen idéal de contrer la menace de l'« ennemi héréditaire ». Conscient du formidable potentiel de l'avion, il invite Ader à poursuivre ses essais et l'autorise même à utiliser le camp militaire de Satory, près de Versailles.

La troisième chance

Doté d'un nouveau moteur pour ce second vol, l'*Eole* joue encore de malchance : l'avion percute des chariots et subit des dommages, mais non sans avoir auparavant franchi quelques mètres au ras des pâquerettes. Cet incident malencontreux n'entame pas la confiance de Freycinet, lui aussi ingénieur, qui accorde à l'inventeur des crédits conséquents. En contrepartie, Ader doit s'engager à construire un prototype capable d'emporter deux hommes à une altitude de 300 mètres, pendant trois heures. Tout à son enthousiasme, l'aviateur ne fronce pas les sourcils devant l'énormité de ces conditions. Mieux, il y croit ! Cette fois, il ne travaille plus seul ou en équipe réduite : dans son atelier de la rue Jasmin, avec vingt ouvriers, il s'attaque à l'*Avion II* qu'il abandonne au bout de dix-huit mois pour réaliser un modèle encore plus performant, l'*Avion III*, conçu avec des tubes métalliques creux et dépourvu des systèmes complexes de poulies et de manivelles de l'*Eole*. Le pilote dispose de trois commandes : un palonnier pour diriger l'avion au sol et pour virer en l'air, une manette d'admission de la vapeur afin de réguler la puissance des deux hélices, et une manivelle pour faire se mouvoir les ailes.

Le 12 octobre 1897, entre les mains d'un Ader anxieux, l'*Avion III* effectue ses premier tours de roues à Satory, devant le général Mensier, président de la commission spéciale qui a jugé l'appareil bon pour les essais. Ader commence par tester la maniabilité au roulage puis, à l'en croire, aurait « voleté », mais sans pousser les gaz, pour ne pas risquer de briser une structure par trop fragile. La démonstration, si timide soit-elle, impressionne néanmoins le général, qui décide de convoquer pour le surlendemain, c'est-à-dire le jeudi 14 octobre 1897, les autres membres de la commission, en l'occurrence les généraux Grillon et Delambre, ainsi que MM. Léauté et Sarrau, professeurs à l'Ecole polytechnique.

D'emblée, l'affaire s'enclenche mal. La météo offre son visage le plus détestable : le vent souffle par rafales et projette en tous sens une pluie battante qui semble ne pas devoir cesser. Convaincus du report d'un vol déjà aléatoire dans des conditions normales, les deux enseignants et le général Delambre s'abstiennent de venir. Plus patients, Mensier et Grillon font les cent pas pendant que Clément Ader ausculte son avion. Vers 17 heures, une accalmie récompense les trois hommes de leur longue attente. Ader allume ses brûleurs à alcool, met la chaudière sous pression. A 17 h 30, confiant en sa bonne étoile, il ouvre l'admission de la vapeur et libère l'*Avion III*, qui s'ébranle, prend rapidement de la vitesse sur une distance de 150 mètres, avec un vent de trois quart arrière. Soudain, une bourrasque le déporte de l'aire d'envol, une piste circulaire de 250 mètres tracée par le génie, et il termine sa course à 200 mètres de là, dans un terrain vague à la terre détrempée. A ce moment, écrira Ader, *« j'ai vu le sol défiler de travers sous la machine »*. Ce qui tendrait à prouver qu'il a volé car, malgré les turbulences, il ne ressentait pas les cahots provoqués par le contact des roues avec le sol. Pourtant acquis à l'inventeur, le général Mensier ne mentionne pas le vol dans son rapport. Les témoins, parmi lesquels le lieutenant Binet, responsable de la piste, observeront toutefois que *« les empreintes des roues sur le sol étaient très peu apparentes et que l'appareil s'était fréquemment soulevé de l'arrière »*. Dans une lettre adressée au général Roques, Binet, catégorique, affirmera que *« les traces de roues de l'avion étaient d'abord parfaitement nettes, puis s'effaçaient peu à peu pour ne reparaître que par intermittence et finissaient par disparaître complètement »*.

Cette défense véhémente ne suffit pas à sauver Ader ni à lever le doute. De plus, le successeur de Freycinet, loin de partager les vues de l'ancien ministre de la guerre, supprime les crédits. Démoralisé, ruiné ou presque, Ader, l'homme aux mille génies, licencie son personnel et, en 1903, pendant trois semaines, il détruit ses maquettes, ses épures, ses carnets de notes, ses dessins, puis il réduit en miettes ce qui lui tenait le plus à cœur : l'*Eole*. L'*Avion III*, seul, échappe au massacre et atterrit, si l'on ose dire, au Conservatoire des arts et métiers. Ayant ainsi rompu ses ultimes attaches avec son rêve, Ader part pour Muret où il rédige un manuel prophétique quant au rôle que tiendra assurément l'avion lors des prochains conflits. La suite des événements lui donnera raison, si l'on considère le formidable développement de l'aviation pendant la guerre de 1914-1918. Pourtant, Ader n'est pas encore parvenu au bout de ses déconvenues : l'Académie française préfère le mot « aéroplane », inventé par le Français Joseph Pline, en 1855, à celui d'avion. En 1910, Guillaume Apollinaire écrit un poème vengeur intitulé *l'Avion*, qu'il conclut par cette accusation :

Français, qu'avez-vous fait d'Ader l'aérien ?
Il lui restait un mot, il n'en reste plus rien.

Clément Ader est-il vraiment le premier aviateur de l'Histoire ? Cent ans après l'expérience d'Armainvilliers, la polémique se poursuit allègrement à propos du vol de l'*Eole*. Pour Pierre Lissarague, ancien responsable du Musée de l'air, l'exploit de l'ingénieur français ne fait aucun doute. De son côté, Claude Carlier, directeur du Centre d'histoire de l'aéronautique à l'université de Paris, se montre beaucoup plus prudent et nuancé. Selon lui, la tentative d'Ader, en 1890, est à considérer plus comme un essai que comme un vol véritable (1).

BERNARD MARCK

(1) *Clément Ader, inventeur d'avions*, de Pierre Lissarague, Editions Privat, 1990. *L'Affaire Clément Ader. /La vérité rétablie*, de Claude Carlier, Perrin, 1990.

ÉTRANGER

LIBAN : la reddition du général Aoun

La Syrie a fourni au président libanais Elias Hraoui le *« soutien nécessaire »* pour mettre fin à la fronde du général Michel Aoun, a déclaré samedi 13 octobre à l'agence Reuter le ministre syrien des affaires étrangères, M. Farouk Al Chara, pour qui la reddition du général ouvrira la voie à l'établissement de la paix au Liban.

Peu auparavant, Radio-Damas avait annoncé que le général Michel Aoun avait demandé à ses troupes de se rallier à l'armée du président libanais Elias Hraoui, mais sans faire état d'une participation de forces syriennes à l'offensive déclenchée contre le palais présidentiel de Baabda, ni du séjour du général Aoun à l'ambassade de France à Beyrouth. Elle se bornait à annoncer, citant un communiqué de la présidence libanaise, que l'armée fidèle au président Hraoui avançait dans la région tenue par le général Aoun *« en vue de mettre fin à la rébellion »*.

Samedi matin, les journaux de Damas titrent sur la décision de la Syrie de fournir une aide au pouvoir légal libanais. Ainsi, pour l'officiel *As Saoura*, la Syrie *« a toujours proclamé son soutien à la légalité, et a décidé de fournir l'aide demandée à l'armée libanaise »*. Quant aux autres capitales, elles n'avaient pas attendu les événements de samedi pour faire savoir que la reddition du général Aoun correspondait à leurs vœux.

Ainsi à Paris, le porte-parole du quai d'Orsay avait indiqué vendredi que la France souhaitait que soit *« évité un bain de sang au Liban »* et que prévalent *« la patience »* et *« le sens des responsabilités »*. *« La France est intervenue à plusieurs reprises auprès du général Aoun pour lui dire que sa place était au sein des institutions légales du pays,* avait ajouté M. Daniel Bernard. *Sa contribution pourrait y être décisive afin que s'affirme un véritable gouvernement d'union nationale, capable de surmonter les épreuves et de permettre au peuple libanais, le moment venu, d'exprimer librement ses choix pour son avenir. »* Le problème du Liban, rappelle-t-on, avait été évoqué fin septembre et début octobre par M. Roland Dumas lors de ses rencontres à New-York en marge de l'Assemblée générale de l'ONU avec le premier ministre libanais, M. Sélim Hoss, le ministre syrien des affaires étrangères, M. Farouk Chareh, et le secrétaire d'Etat américain, M. Baker. *« M. Dumas a dit à ses interlocuteurs que la patience et le sens des responsabilités devaient prévaloir afin que puissent se poursuivre les procédures de conciliation dans le cadre du processus de Taëf »*, a indiqué M. Bernard.

Vendredi également, les Etats-Unis s'étaient opposés à un assaut contre le réduit chrétien de Beyrouth, mais sans confirmer ni commenter le déploiement de forces syriennes à ses abords. *« Davantage de violence n'est pas la réponse aux problèmes du Liban »*, avait déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Mark Dillen. *« Nous avons constamment appelé le général Aoun à se retirer et à se soumettre à l'autorité du gouvernement légitime du Liban »*, avait-il ajouté. Pour sa part, un autre responsable américain ayant requis l'anonymat avait précisé, à propos des messages privés échangés entre Washington et Damas : *« Nous ne leur donnons certainement pas un feu vert (...) pour « nettoyer » le réduit chrétien. Nous leur disons que le blocus, la pression, sont les conduites à suivre. »*

Israël pour sa part s'était dit « vigilant » : *« Nous suivons avec vigilance ce qui se passe à Beyrouth afin de préserver nos intérêts vitaux et en tout premier lieu d'assurer la sécurité sur notre frontière nord,* avait indiqué vendredi à la radio M. Ouri Loubrany, coordinateur des activités israéliennes au Liban. *Israël estime qu'il ne peut y avoir de solution que par le dialogue entre Libanais, non par la force et encore moins par une intervention extérieure. » – (AFP, Reuter.)*

Le rebelle à terre

BEYROUTH

de notre correspondant

« Le général »... Quel parcours ! Un nom commun élevé à la dignité de nom propre... Michel Aoun, fils du peuple, devenu dans le langage populaire *« le général »* – il n'y en a qu'un, c'est lui, même s'il est flanqué d'une soixantaine d'autres dans la petite armée libanaise, dont deux dans son minuscule conseil des ministres. Après s'être appuyé sur le peuple du réduit chrétien pour garder et légitimer son pouvoir, obtenant une adhésion quasi idolâtre, il s'est retrouvé, pour éliminer son rival M. Geagea, en train de bombarder ce même peuple. Quand il a décidé d'en découdre, ce fonceur ne recule devant rien, même pas devant l'évidence ; il l'a montré quand il a pris le pouvoir – une moitié de pouvoir, il y a un an et demi ; il l'a montré face à la Syrie durant sa guerre du printemps et de l'été 1989 ; il l'a montré face au monde entier en refusant de céder la place, en novembre dernier, à un premier président de la République, puis à un second, issus des accords de Taëf et reconnus par le concert des nations ; il l'a montré en menant une guerre totale dans son propre territoire.

Les trois étapes de l'adhésion populaire

Sauf la première, chacune de ses initiatives fut tragique. Le peuple, du moins celui du réduit chrétien, qui l'a tant adulé, lui garde, malgré sa politique du bord du gouffre, une certaine affection.

Lorsqu'il bouscule le Liban et s'empare, dans les formes légales, du pouvoir abandonné par le président Amine Gemayel, le 23 septembre 1988, le général Michel Aoun n'est pas un inconnu puisqu'il est commandant de l'armée.

Il gagne la population – à l'est comme à l'ouest, c'est-à-dire en secteur chrétien comme en secteur musulman – en cassant, en février 1989, sans toutefois le liquider, le pouvoir tentaculaire de la milice chrétienne, les Forces libanaises, au bénéfice d'un Etat rachitique qu'il prétend réhabiliter.

Il l'enflamme – à l'est, mais aussi, dans une certaine mesure et dans son tréfonds, à l'ouest – en osant dire « non » (et sur quel ton !) à la Syrie, à ses prétentions hégémoniques, à sa morgue, à son diktat. Bien qu'il ait été entraîné à la *« guerre de libération »* plus qu'il ne l'a voulue, elle lui est attribuée.

Pour une impossible victoire

Il le subjugue enfin – mais cette fois-ci à l'est seulement – par un second « non », encore plus téméraire que le premier, aux accords de Taëf, qui sonne comme un défi tous azimuts et comme l'expression d'un nationalisme libanais exacerbé. La foule qui s'agglutine, jour après jour, autour du palais présidentiel de Babda en ruine lui fait rempart de son corps. Le général Aoun devient, dans le réduit chrétien, le symbole de la dignité nationale réinventée.

Ecrasé de bombes comme il ne l'a jamais été en quinze ans de guerre, le Liban – en particulier, bien sûr, le réduit chrétien – constate : *« Cet homme dit vrai. »* Mais une somme de vérités constitue-t-elle une politique ? Pour lui et pour ses partisans, qui se recrutent dans les milieux les plus inattendus, y compris de la bourgeoisie, et se muent en militants frénétiques, assurément. Même si cette politique est sans autre issue qu'une impossible victoire, dans le contexte actuel, sur la Syrie.

Don Quichotte ? Il s'attaque aux Américains et leur donne le prétexte qu'ils cherchaient manifestement de fermer leur ambassade, devenant leur bête noire, et vice versa, lui qu'on accusait d'être leur homme. D'autres ont leur *« front du refus »*. Le Liban, avec Michel Aoun, a son *« homme du refus »*. Qui vaut bien, à lui seul, un front.

Les choses paraissent un moment lui réussir, mais lorsqu'il reçoit de plein fouet la volte-face arabe en septembre 1988, il est désarçonné. Il ne peut se permettre un refus, car ce serait refuser



l'arrêt de la guerre, et le peuple n'en peut plus. Il accepte donc un document, qui mène droit à la conférence puis aux accords de Taëf, essayant ensuite d'enrayer le rouleau compresseur ainsi mis en marche en s'y opposant politiquement.

Le mouvement est cependant inexorable, et, n'était sa pugnacité, Michel Aoun aurait dû être broyé ou happé dans une trappe.

Seul contre tous

Seul contre tous dans son camp, le camp chrétien, puisque députés et patriarches, milices et partis, tout l'establishment le lâche. Seul contre tous dans son pays, puisque même les autres adversaires du pacte de Taëf – les chiites de M. Berri, les druzes de M. Joumblatt – se taisent et, en tout cas, ne lui tendent pas la main. Seul contre tous dans le monde, puisque des Arabes au pape, de Washington à Moscou, et même Paris et Bagdad, tout le monde lui conseille de céder.

Michel Aoun décide de défier l'univers.

Taëf, c'est, bien sûr, un accord imposé au Liban, aux chrétiens du Liban, en premier lieu. Est-ce aussi un accord imposé à la Syrie, car la Syrie n'entend pas que l'on se mêle de ses affaires au Liban ? Ce ne l'est plus, Damas ayant, à la faveur, précisément, du refus du général Aoun (et de l'assassinat du président Moawad), récupéré le processus – le reste du monde s'en désintéressant plus ou moins – opportunément pour elle.

Le général Aoun ne sait pas s'arrêter : il l'a prouvé après Taëf ; il récidive : les manifestations sont reconduites indéfiniment. Engagé dans un bras de fer avec les nouvelles autorités légales, il se retrouve, sans doute à son corps défendant, dans un engrenage partitionniste qui accentue la division de l'Etat, lui qui entendait en restaurer le pouvoir, et, dans ce cadre, menant un combat au nom de la liberté, il décide qu'il ne doit plus y avoir *« qu'une tête à l'est »*, le dit et se retrouve en guerre contre une milice, théoriquement *« dans la même tranchée que lui face à la Syrie »*. Au fond, son attitude – fût-elle suicidaire – était la seule conforme à son personnage. Ces derniers mois, le général Aoun avait assoupli son attitude à l'égard de la Syrie, allant même jusqu'à dire, récemment, que *« certains des intérêts syriens ne sont pas en contradiction avec ceux du Liban »*. Son image était un peu brouillée au sein de l'opinion libanaise comme à l'étranger. Depuis le début du blocus du réduit chrétien, le 1er octobre, ses fidèles faisaient rang derrière lui. Mais cela n'a rien changé à l'issue de leur combat.

L. G.

« Eviter un bain de sang »

Suite de la première page

Il voulait que le général Aoun demande publiquement le cessez-le-feu de sa propre voix à la radio, qu'il proclame – également de sa propre voix – la restitution à la légalité de toutes les institutions encore entre ses mains et qu'il se mette aux ordres du commandant de l'armée, le général Lahoud. Le général Aoun a, au bout d'une heure, ordonné à ses soldats de le faire.

L'ambassadeur de France a joué un rôle crucial dans le dénouement, mais s'il n'a pu, malgré une ténacité remarquable, promouvoir une solution politique du « cas Aoun », sans recours aux armes, du moins est-il parvenu à contribuer à abréger au maximum la bataille. M. Ala a permis que le général Aoun ait un ultime recours.

Cela étant, c'est avec une facilité et une rapidité qui ont déconcerté tout le monde – et apparemment le général Aoun lui-même – que les positions de ce dernier ont été enfoncées un peu partout par les troupes légalistes du général Lahoud, qui disposaient, il est vrai, d'un considérable appui syrien : couverture d'artillerie, couverture également de leur arrière, ce qui leur permettait de mener l'offensive sans se soucier du reste. Bien que l'après-midi et la nuit précédentes eussent été émaillées d'accrochages autour du réduit aouniste – mais ceci n'avait pas, dans la conjoncture, beaucoup d'importance car ils ne mettaient en scène que ses vieux ennemis de la milice chrétienne des Forces libanaises, – la vraie bataille n'a commencé qu'à 6 heures. A 7 h 05, deux Hawkers Hunters de l'armée de l'air libanaise – sept Sukhoï syriens, selon les ultimes bulletins de la radio aouniste, mais il ne semble pas que ce soit exact – ont bombardé le palais présidentiel de Baabda. A 7 h 30, le général Aoun faisait son apparition à l'ambassade de France pour demander le cessez-le-feu. Selon les médias de ses ennemis des Forces libanaises, il s'y serait, en fait, réfugié dès la nuit de vendredi dans l'attente des événements. Quoi qu'il en soit, durant les deux heures qui ont séparé la première demande de cessez-le-feu de sa reddition, les lignes du général ont été percées à Souk-El Gharb, Dahr-El Wahch, Bsouss, Kharchima et un peu partout dans la banlieue sud sunnite de Beyrouth, soit tout autour du palais présidentiel de Baabda et du ministère de la défense à Yarzé, dès lors pris en tenaille ; ainsi qu'à Douar et à Monteverdé, plus au nord.

Les troupes légalistes du général Lahoud ont avancé en lançant des appels par haut-parleurs demandant à leurs camarades d'armes fidèles à Aoun de se rallier à eux, leur disant : *« Nous sommes venus vous aider, non vous combattre. Venez avec vos armes. Vous êtes au sein de votre armée. »* Certains l'ont fait. D'autres se sont battus. Mais il ne s'est pas produit le carnage tant redouté, notamment au palais de Baabda, où, pourtant, le général Aoun était parvenu à mobiliser la foule.

Multipliant déclarations et interviews au cours de ses ultimes heures à Baabda, le général Aoun s'était montré intraitable et décidé à se battre jusqu'au bout. La population de son réduit le suivait en lui assurant le bouclier humain dont on a tant parlé. Durant les derniers moments de liesse populaire devant le palais présidentiel, le général aurait été l'objet d'un attentat – auquel il a échappé – de la part d'un jeune Libanais porteur d'un passeport australien qui, noyé dans la foule, aurait tiré cinq balles de revolver sans l'atteindre, blessant l'un de ses gardes du corps et semant la panique. Ses adversaires prétendent qu'il s'agit d'un simulacre. Quoi qu'il en soit, l'incident a vite été dépassé par les événements.

Quelles sont, aujourd'hui, les perspectives ? Tout d'abord, que s'achève la bataille et que soient réduites les dernières résistances des troupes aounistes qui subsistaient encore samedi vers 11 heures. Une fois le général Aoun évincé, il ne saurait plus être question de l'inclure dans le gouvernement d'entente nationale projeté. Celui-ci comprendra les chefs des grandes milices, notamment, en plus de MM. Joumblatt (druze) et Berri (chiite), ceux, côté chrétien, des Forces libanaises, M. Samir Geagea, et des Marada, M. Soleiman Tony Frangié. Lesquelles milices devront, dans un délai de six mois, se dissoudre. Le chef de l'une de ces grandes milices – Amal, – M. Nabih Berri, a souligné que cela ne poserait pas de problèmes et qu'il serait lui-même le premier à le faire. Les Forces libanaises s'étant engagées, de leur côté, à remettre sans attendre la portion de Beyrouth qu'elles contrôlent à la « légalité », l'ensemble de la capitale passera sous le contrôle du gouvernement. Pour autant que l'on sache, les troupes syriennes ne sont pas entrées dans le réduit chrétien ; le problème de leur présence ne paraît donc pas se poser sur ce plan.

LUCIEN GEORGE

De la « guerre de libération » au blocus du réduit chrétien

1988

23 septembre : Le général Michel Aoun, commandant en chef de l'armée libanaise depuis juin 1984, est nommé premier ministre intérimaire par M. Amine Gemayel, qui quitte la présidence sans que le Parlement ait pu lui élire un successeur. Les musulmans récusent cette nomination et reconnaissent M. Selim Hoss comme premier ministre par intérim.

9 novembre : Les 30 000 hommes de l'armée régulière libanaise se scindent selon les clivages religieux.

1989

15 février : Le général Aoun donne l'assaut aux « Forces libanaises », la milice chrétienne de Samir Geagea, qui est défaite.

Mars : Le général Aoun décide de fermer sept ports *« illégaux »* utilisés au sud de Beyrouth par les milices musulmanes, afin d'étendre son contrôle au-delà des zones chrétiennes. Les milices prosyriennes ripostent en bombardant les faubourgs chrétiens de Beyrouth. Le général Aoun lance une *« guerre de libération »* pour chasser du Liban les 33 000 soldats syriens.

Mai : Un sommet arabe au Maroc crée un comité pour un règlement pacifique au Liban, qui rassemble l'Arabie saoudite, le Maroc et l'Algérie.

Septembre : Le comité tripartite de la Ligue arabe annonce un cessez-le-feu, après six mois de combats ayant fait un millier de morts. Une *« réunion de réconciliation »* entre députés chrétiens et musulmans libanais s'ouvre à Taëf, en Arabie saoudite. Elle approuve le projet de *« charte de réconciliation nationale »* de la Ligue arabe.

Novembre : Des députés chrétiens et musulmans élisent René Mouawad à la présidence après approbation de l'accord de Taëf. Le général Aoun, qui a prononcé la dissolution du Parlement, dénonce le caractère *« anticonstitutionnel »* de cette élection.

René Mouawad est tué en même temps que 16 autres personnes dans un attentat à Beyrouth-Ouest. Le Parlement se réunit de nouveau et élit à la présidence libanaise Elias Hraoui. Le général Aoun rejette cette élection.

1990

31 janvier : Le général Aoun ordonne implicitement le désarmement des Forces libanaises. C'est le début de violents affrontements inter-chrétiens à Beyrouth-Est, qui se poursuivront pendant quatre mois.

21 août : Le Parlement ranime l'accord de Taëf en votant les amendements constitutionnels pour un rééquilibrage du pouvoir en faveur des musulmans.

21 septembre : Elias Hraoui signe les amendements constitutionnels et annonce l'avènement de la IIe République libanaise.

25 septembre : Dans un entretien avec *le Monde*, le général Aoun déclare que *« certains des intérêts syriens ne sont pas en contradiction avec ceux du Liban »*.

28 septembre : L' *« armée de la légalité »* impose un blocus aux forces *« rebelles »* du général Aoun.

10 octobre : M. Hraoui demande officiellement à la Syrie une aide militaire pour déloger le général Aoun.

11 octobre : Des milliers de soldats syriens, appuyés par des chars et de l'artillerie, font mouvement vers la ligne de front.

12 octobre : Des milliers de personnes forment une chaîne humaine autour de l'enclave chrétienne pour dissuader les forces syriennes d'attaquer.

13 octobre : Le général Aoun annonce sa reddition.

AFRIQUE

RWANDA : des milliers de civils massacrés dans le Nord ?

A Kigali, la « chasse au faciès »

Alors que l'armée régulière est accusée d'avoir massacré des milliers de civils dans le nord-est du pays, une deuxième zone de combats se dessine dans le Nord-Ouest, où une forte concentration de rebelles est observée depuis le jeudi 11 octobre dans la région de Ruhengeri.

KIGALI

de notre envoyé spécial

« Il nous faut démasquer au plus vite les assaillants infiltrés dans la population », déclare le président pour expliquer la campagne de délation nationale à laquelle les Rwandais sont aujourd'hui conviés. Une occasion rêvée pour les autorités et pour les particuliers de se débarrasser d'un voisin, d'un collègue de travail ou d'un opposant. Un simple coup de téléphone suffit, les militaires arrivent quelques minutes après, embarquent le suspect en remettant le contrôle d'identité à plus tard. Il a fallu ouvrir un stade pendant quelques jours pour y mettre le trop-plein des interpellés.

Dans la cour d'un commissariat où les journalistes ont été autorisés à travailler, l'ambiance est pourtant bon enfant. Des « suspects » font de grands signes à leurs parents à travers la clôture. Beaucoup d'hommes en guenilles, sans papiers. On attend la « commission de triage ». Une jeune femme, arrêtée à son bureau, a pu prévenir son mari grâce au téléphone du brigadier.

A quelques mètres de là, devant la prison, des gens stationnent, les yeux rivés sur la cour de l'établissement. Une mère de famille est là depuis trois jours, sans aucune nouvelle de son mari. Elle parle d'une voix blanche, elle est folle d'angoisse, elle sait qu'il y a eu des morts pendant les rafles, son mari n'avait sans doute pas ses papiers sur lui ce jour-là...

Le parti a bien fait les choses. Dans chaque quartier, il invite les habitants à dénoncer les étrangers : un système « qui a prouvé son efficacité dans la lutte contre le banditisme », dit un responsable du MRND. Des équipes civiles ont été mises sur pied pour fouiller les maisons, à la recherche de caches d'armes.

En ces jours de délation, il existe aussi le « délit d'identité » : celui qui porte la mention *« tutsi »* sur sa carte d'identité (au lieu de *« hutu »*, *« twa »* ou *« naturalisé »*) est plus suspect qu'un autre au Rwanda, où chacun hérite de la race de son père. Celui qui est né d'un père hutu et d'une mère tutsie a plus de chances d'échapper aux soupçons, à moins que son faciès ne décide le militaire à l'arrêter. *« Le temps de la suspicion est revenu,* déclare un curé à Kigali. *Nous faisons un pas en arrière. »*

JEAN HÉLÈNE

LA CRISE DU GOLFE

Le sort des otages

Bagdad menace de suspendre le rapatriement de Soviétiques « au courant de secrets militaires »

Bagdad pourrait suspendre le rapatriement de *« certains ressortissants soviétiques au courant de secrets militaires »* si l'URSS fournissait aux Etats-Unis des renseignements sur l'armement qu'elle a vendu à l'Irak, a annoncé vendredi 12 octobre un porte-parole militaire irakien.

Il réagissait à des informations en provenance du Pentagone selon lesquelles le secrétaire américain à la défense, M. Richard Cheney, allait demander aux autorités soviétiques, lors de sa prochaine visite à Moscou, de lui fournir ces renseignements. *« Si l'URSS fournissait aux Etats-Unis les renseignements qu'ils demandent, nous pourrions demander aux autorités concernées de suspendre le rapatriement de certains ressortissants soviétiques qui, par leur travail quotidien aux côtés des Irakiens, connaissent d'importants secrets sur le plan de l'armement, de l'équipement et de l'industrie »*, a précisé le porte-parole. La presque-totalité des trois mille cinq cents chars déployés au Koweït et dans le sud de l'Irak sont de fabrication soviétique, de même qu'une bonne partie de l'aviation irakienne. Deux cent cinquante-huit ressortissants soviétiques ont été évacués vendredi d'Irak.

L'administration américaine a pour sa part condamné les conditions *« scandaleuses »* dans lesquelles trois cent vingt et un Occidentaux avaient finalement pu quitter l'Irak et le Koweït la veille. *« La manipulation de vies innocentes par le gouvernement irakien démontre une fois de plus sa volonté de violer tous les principes humanitaires internationalement reconnus »*, a déclaré un porte-parole du département d'Etat. Par ailleurs, une délégation de parlementaires espagnols en mission à Bagdad a annoncé vendredi avoir obtenu des autorités irakiennes la promesse que cinq des quinze ressortissants espagnols retenus en otages pourraient quitter ce pays lundi.

Tandis que les Koweïtiens continuent de fuir vers l'Arabie saoudite leur pays occupé – au rythme de deux cents à trois cents personnes par jour, – le mouvement d'évacuation des ambassades occidentales à Koweït se poursuit. Les derniers occupants de l'ambassade d'Allemagne ont quitté les lieux vendredi ; le dernier diplomate néerlandais avait fait de même la veille. Les seules missions diplomatiques européennes toujours en fonctions restent celles de la France et du Royaume-Uni.

Plus de deux cent mille soldats américains sont désormais déployés dans la région du Golfe, ont indiqué vendredi des responsables du Pentagone, soit une augmentation de vingt-cinq mille hommes par rapport au chiffre officiellement annoncé jusque-là.

Saddam Hussein protecteur des enfants...

Un haut responsable du département de la défense a démenti, vendredi, comme dénuées de tout fondement les informations parues dans l'hebdomadaire français *l'Express* faisant état d'un plan d'attaque américain baptisé *« night camel »*. L'opération commencerait *« par une nuit sans lune de novembre »* avec un raid aérien des chasseurs bombardiers F-117 A contre les défenses anti-aériennes irakiennes, affirme le magazine, et elle se terminerait par l'entrée au Koweït d'une force arabe. M. Cheney s'est refusé pour sa part à tout commentaire.

Dans un message diffusé à l'occasion de la journée irakienne de l'enfance vendredi, Saddam Hussein s'en est pris violemment au président américain et aux organisateurs du sommet de l'enfance qui s'est tenu début octobre à New-York. *« Ceux qui ont versé des larmes de crocodile sur le sort des enfants qui meurent à travers le monde sont responsables, ainsi que leurs régimes, de ces drames. Ils sont également responsables du drame de chaque enfant irakien qui meurt par manque de vivres ou de médicaments en raison de l'embargo »*, a-t-il dit. Il a en outre accusé les participants au sommet de l'enfance d'être *« responsables, directement ou indirectement, des conflits et guerres civiles, dont le drame du peuple palestinien et particulièrement la répression et les crimes commis contre les enfants palestiniens »*. – *(AFP, Reuter.)*

Au congrès des conservateurs britanniques

Mme Thatcher estime qu'« il n'y a rien à négocier » avec M. Saddam Hussein

Le 107e congrès annuel du Parti conservateur s'est achevé vendredi 12 octobre dans l'atmosphère de kermesse exigée par la tradition. Dans son discours de clôture, le premier ministre, Mme Thatcher, s'est montrée très ferme à propos du conflit du Golfe.

BOURNEMOUTH

de notre envoyé spécial

La chance abandonnerait-elle la *Dame de Fer* ? La sonorisation, en tout cas, lui a d'emblée fait défaut. Elle avait à peine entamé son discours que sa voix s'est perdue. Elle en était pourtant au moment le plus émouvant puisqu'elle rendait hommage à son ami et conseiller, le député Ian Gow, assassiné le 30 juillet dernier par l'IRA.

Ce discours a été écrit et réécrit ces derniers jours puisque, selon *L'Independent*, pas moins de trente versions successives ont été rédigées... La mouture finale est nettement moins précise à propos du Golfe que les versions antérieures qui ont circulé. Mme Thatcher est très ferme sur le fond, mais elle reste vague sur ce qui va se passer sur le terrain, et surtout sur les délais. Elle estime qu'*« il n'y a rien à négocier »* avec M. Saddam Hussein. *« Il faut le faire partir* (du Koweït), *l'obliger à payer* (des dommages et intérêts à ses victimes), *et faire en sorte qu'il ne soit plus jamais en mesure de recommencer. Lui et ceux qui appliquent ses ordres devront répondre de leurs crimes »*, affirme-t-elle. L'idée d'une sorte de tribunal international, comparable à celui de Nuremberg après la seconde guerre mondiale, et destiné à juger *« ce tyran qui a pris nos concitoyens en otage »* est donc toujours présente à son esprit. Mme Thatcher n'a pas soufflé mot de l'intention annoncée par M. Edward Heath de se rendre à Bagdad (*Le Monde* du 13 octobre). On ne saurait donc être plus net, mais, mis à part le rappel détaillé des forces britanniques envoyées sur place et l'éloge de la coopération militaire avec les Etats-Unis (la France n'est pas mentionnée), on chercherait en vain des clés pour l'avenir immédiat. Mme Thatcher se garde, en particulier, de révéler si l'action militaire a, comme on peut le penser, sa préférence.

L'inflation à 10,9 %

A propos de l'Europe, le premier ministre n'a fait qu'évoquer en passant l'entrée de la livre dans le système monétaire européen (SME). Il s'agit seulement, si l'on comprend bien, d'une mesure technique, au même titre que l'abaissement à 14 % des taux d'intérêt et rien de plus. Il ne faudrait surtout pas croire que cette décision équivaut à une conversion à l'idéal communautaire sous la forme de l'Union économique et monétaire, et encore moins politique. *« L'Europe ne peut pas se construire sur l'ignorance ou le refus de l'idée de nation. L'avenir est dans la coopération entre des Etats souverains et indépendants »*, a-t-elle affirmé. L'entrée dans le SME servira seulement à renforcer la lutte contre l'inflation, laquelle a atteint 10,9 %, son plus haut niveau depuis 1982. Mme Thatcher a annoncé elle-même ce mauvais résultat, publié simultanément à Londres par le service du Trésor.

Le leader travailliste, M. Neil Kinnock, a eu droit à de sévères sarcasmes. Elle l'a décrit faisant la queue devant un grand magasin au moment des soldes, croyant être arrivé le premier, et découvrant, stupéfait, que *« cette bonne femme »* a encore réussi à passer devant lui. *« On emploie parfois, je crois, un adjectif supplémentaire me concernant, mais personne ne veut me dire lequel »*, a-t-elle feint de se plaindre. L'auditoire a instamment compris de quel adjectif il s'agissait. Cette « sacrée bonne femme » a fêté samedi 13 octobre ses soixante-cinq ans.

DOMINIQUE DHOMBRES

M. Chirac : « M. Mitterrand m'a indiqué qu'il n'avait pas changé de stratégie »

M. Jacques Chirac, après avoir été reçu pendant cinquante minutes, vendredi matin 12 octobre, au palais de l'Elysée par M. François Mitterrand pour évoquer la politique française dans le Golfe *(nos dernières éditions du 13 octobre)*, a rendu compte de son entretien au bureau politique du RPR, puis il a fait une déclaration à la presse. M. Chirac a déclaré : *« M. Mitterrand m'a indiqué qu'il n'avait pas changé de stratégie ; que nous restions dans une stratégie de blocus, que les troupes françaises, renforcées à la suite de l'offensive dont nous avions été victimes, restaient sous commandement français, que les autorités françaises conservaient leur autonomie complète de décision et que notre politique continuait à se situer strictement dans le cadre des décisions du Conseil de sécurité des Nations unies. »* L'ancien premier ministre a ajouté : *« Si telle est bien la position de la France, j'en prends acte ; j'ai toutefois fait remarquer à M. Mitterrand que cette position serait très difficile à tenir au cas d'un déclenchement des hostilités que nous n'aurions pas décidé nous-mêmes. »*

M. Chirac a ensuite rappelé les propositions qu'il a déjà formulées pour un règlement des problèmes du Proche-Orient après *« le retour à une situation de droit »*. Il a ajouté : *« A partir de là, une négociation devrait s'ouvrir, portant sur le contentieux entre l'Irak et le Koweït, sur les dettes irakiennes et sur la création d'un fonds de développement économique régional alimenté par les bénéfices pétroliers. Ces questions devraient être traitées par l'ensemble des nations arabes sous l'égide des Nations unies. Enfin, ces conditions préalables étant remplies, la France devrait prendre l'initiative d'une conférence internationale pour examiner l'ensemble des problèmes de la région. »*

A. P.

Huit Jaguar vont rejoindre les Mirage français à Yufuf

Huit avions d'attaque au sol Jaguar doivent quitter leur base de Toul (Meurthe-et-Moselle), dimanche 14 et lundi 15 octobre, pour la base de Yufuf, en Arabie saoudite, où ils rejoindront les intercepteurs de défense aérienne Mirage F1 et les appareils de reconnaissance Mirage F1 CR que la France a déjà envoyés le 3 octobre. Au total, le groupe aérien français à Yufuf comprendra vingt-quatre avions de combat, non compris leurs appareils de soutien, comme les ravitailleurs en vol C 135 et les avions logistiques Transall.

L'ensemble de ces appareils pourra travailler avec les avions-radars AWACS américains et saoudiens basés dans la région. En effet, il a été prévu que des contrôleurs français puissent embarquer sur ces AWACS (*le Monde* du 4 octobre) pour établir les liaisons entre les commandements intéressés.

D'autre part, la frégate *La Motte-Piquet* a quitté Brest, vendredi 12 octobre, à destination de Djibouti, puis du détroit d'Ormuz, où elle doit relever, pour quatre mois, la frégate *Montcalm* pour le contrôle de l'embargo dans le Golfe. *La Motte-Piquet* rejoindra sur la zone la frégate *Dupleix*.

Le roi Hassan II s'adresse au président irakien en termes conciliants

Le roi Hassan II du Maroc a estimé, vendredi 12 octobre, que le président Saddam Hussein avait *« réveillé la conscience internationale »* sur le problème palestinien et l'a invité *« à sortir par la grande porte, celle de l'honneur »* en se retirant du Koweït.

Dans un discours prononcé devant le Parlement marocain, le souverain chérifien s'est adressé publiquement au président irakien : *« Il te suffit*, lui a-t-il lancé, *d'avoir réveillé la conscience internationale sur la crise israélo-arabe, du fait que tous ceux qui ne voulaient même pas en entendre parler l'évoquent aujourd'hui matin et soir. »* Hassan II a assuré être *« neutre »* dans le conflit irako-koweïtien, déclarant *« comprendre les problèmes de l'Irak et ses revendications »*, tout en précisant : *« Nous ne considérons guère l'usage de la force comme un moyen pour une solution politique permanente. »* – *(AFP.)*

Conséquence du conflit

Le ministre turc des affaires étrangères a démissionné

ISTANBUL

de notre correspondante

Sept mois seulement après la démission de son prédécesseur Mesut Yilmaz, le ministre des affaires étrangères, Ali Bozer, a annoncé vendredi 12 octobre sa décision de quitter le gouvernement. Pour le remplacer, le premier ministre Akbulut a nommé M. Ahmed Kurtcebe Alptyemvaim, un ancien homme d'affaires de cinquante ans, sans qualification particulière pour le poste qui lui est assigné, mais qui avait déjà occupé des positions au sein du gouvernement dans le passé.

Exacerbé par la crise du Golfe, un malaise profond empoisonne les relations entre le ministère des affaires étrangères, rarement consulté sur la politique extérieure de la Turquie, et le président Ozal qui, plus que jamais, fait cavalier seul. Connu pour son indépendance politique, le ministre sortant avait été choisi à la suite de la démission de son prédécesseur pour exercer un rôle conciliateur auprès des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, frustrés d'être tenus à l'écart des décisions importantes. Mais M. Bozer avait été à son tour gagné par leur irritation et leurs craintes au vu de la politique poursuivie par le président dans le cadre de la crise du Golfe. L'obtention par le gouvernement de pouvoirs lui permettant d'envoyer l'armée turque à l'étranger ou d'accueillir des troupes étrangères en Turquie avait, selon un diplomate européen, marqué *« une véritable cassure »* entre M. Bozer, opposé à cette décision, et la présidence.

La démission du ministre est, en quelque sorte, une conséquence supplémentaire de la crise du Golfe qui affecte la Turquie à tous les niveaux. Le prix de l'essence a presque doublé et l'inflation, qui avait baissé au cours des derniers mois, a atteint un niveau record de 8,7 % au mois de septembre. De nombreux touristes ont annulé leurs vacances en Turquie, mettant ainsi un frein à l'extension de ce secteur important de l'économie.

NICOLE POPE

Préparant l'« après-Saddam »

L'opposition irakienne en exil s'efforce de surmonter ses divisions

Profondément divisée sur le double plan doctrinal et personnel, l'opposition irakienne, aussi bien à Londres qu'à Damas, s'efforce de minimiser – voire même d'occulter – ses divergences en vue de pouvoir présenter un front uni en prévision de l'« après-Saddam ». Sa plus grande crainte est l'éventualité d'une solution de compromis qui laisserait en place le régime actuel.

LONDRES

de notre envoyé spécial

Les opposants irakiens de Londres commencent à respirer. Pendant de longues années, ils ont vécu dans la peur des services de renseignement irakiens, qui, jusqu'à l'invasion du Koweït, étaient particulièrement actifs dans la capitale britannique. Certains des opposants affirment même qu'il existait presque une sorte de collaboration tacite entre les services irakiens et britanniques.

« Les Britanniques n'ont jamais livré des opposants irakiens aux autorités de Bagdad, comme cela a été le cas en France, mais ils leur fournissaient des informations sur nos activités », affirme l'un d'eux, ajoutant qu'en revanche plusieurs de ses amis ont été informés par les services de Londres des *« méchants coups »* que leur préparaient dans l'ombre les services irakiens.

Malgré l'expulsion vers la mi-septembre des deux attachés militaires de l'ambassade de Bagdad et d'une vingtaine d'*« étudiants »* irakiens au statut mal défini, les dirigeants de l'opposition ne sont pas encore arrivés à se débarrasser complètement de la crainte qui les habite. Lorsque le colonel Selim Fakhry, l'une des figures les plus actives de cette opposition, a succombé début septembre à une crise cardiaque, cette disparition a aussitôt été attribuée aux Irakiens, malgré les résultats de l'autopsie.

Le colonel Fakhry appartenait au Mouvement démocratique pour la libération de l'Irak, une organisation nationaliste établie à Londres – devenue depuis près de dix ans le principal centre de regroupement de l'opposition en Europe – et dont l'objectif est d'instaurer en Irak une démocratie pluraliste. *« Nous sommes pour une Constitution démocratique et un Etat fondé sur la loi »*, déclare M. Hani El Fekaike, un homme d'affaires qui préside aux destinées du mouvement.

Si paradoxal que cela puisse paraître, M. Hani El Fekaike – ancien membre de la direction du parti Baas dont il a démissionné en 1964, – comme bon nombre de ses collègues réfugiés à Londres, est opposé à une intervention militaire contre l'Irak. *« Nous sommes pour l'élimination de la dictature de Saddam Hussein*, dit-il, *mais pas au prix de la destruction de l'Irak et de son potentiel économique et militaire par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Nous nous battons depuis vingt ans contre Saddam Hussein, alors que ces mêmes puissances le renforçaient économiquement et militairement. Sans cette aide, le peuple irakien aurait pu, depuis longtemps déjà, remplacer le régime de Bagdad. »*

Peur des islamistes

M. Fekaike affirme que nombreux sont, au sein du parti et dans l'armée, les opposants à M. Saddam Hussein et au Baas. Il ajoute : *« Je pense qu'ils seront d'un grand secours dans la création d'un Etat fondé sur la loi et la démocratie. Dans l'immédiat, cependant, je ne suis pas optimiste, car il n'existe pas au sein de l'opposition un accord minimum sur un programme politique, chacune de ses composantes ayant des vues divergentes sur l'avenir du pays. »*

Le docteur Francis, un chrétien qui affirme appartenir à la mouvance libérale et démocratique de l'opposition récemment constituée en Forum démocratique irakien, partage le pessimisme de M. Fekaike. *« Seule l'unité de l'opposition*, souligne-t-il, *est capable d'exercer sur les militaires irakiens la pression qui les incitera à agir contre Saddam Hussein. »*

Ses collègues, MM. Houeizi et Majid, se montrent encore plus pessimistes. *« Si Saddam Hussein s'en va*, affirment-ils, *il sera remplacé par le courant islamiste. Nous nous trouverons face à une situation similaire à celle qui existait à Téhéran au début de la révolution iranienne. » « Seule une solution libérale et démocratique peut sauver l'Irak »*, affirment-ils, en admettant cependant que la solution qu'ils préconisent n'est pas pour demain, *« vingt années de dictature ayant éliminé dans le pays toute trace de libéralisme et de démocratie »*. *« Mais*, ajoutent-ils, *il n'existe pas d'autre choix que celui que nous proposons, si nous voulons éviter que l'Irak ne soit, après le départ de Saddam Hussein, en proie à toutes sortes de guerres internes »*.

Le docteur Abbas, qui représente le Parti communiste irakien, ne partage pas la crainte de ses *« amis libéraux »* au sujet d'un raz-de-marée islamiste. *« L'Irak*, dit-il, *n'est pas l'Iran, et le courant laïque y est plus puissant qu'à Téhéran. Nous avons trop souffert du régime du parti unique pour pouvoir nous payer le luxe de nous lancer dans une aventure similaire. Nous croyons donc qu'une plate-forme politique commune à toutes les formations irakiennes – libérales, communistes, islamiques et kurdes – est possible »*.

Affaibli par une dure répression, le Parti communiste reconnaît que sa présence sur le terrain en Irak est symbolique. *« Notre action*, dit le docteur Abbas, *est fort limitée, sauf au Kurdistan où nous avons une section militaire qui agit au sein du Front du Kurdistan irakien regroupant la plupart des organisations de pechmergas. »* Mais, là encore, il existe des problèmes découlant des liens qui unissent certains de ces mouvements avec des forces étrangères, ce qui ne facilite pas les entretiens qui se déroulent actuellement à Damas en vue de dégager une plate-forme commune à l'ensemble de l'opposition irakienne.

M. Abou Ali, le représentant du parti islamique Al Daawa à Londres et en Europe, se veut rassurant. *« Nul à part nous*, dit-il, *ne souhaite un Etat islamique. Mais le peuple irakien n'est pas prêt à être gouverné par les islamistes. Si nous imposons un gouvernement de ce genre, il se transformera forcément en une dictature qui, par la force des choses, donnera naissance à un nouveau Saddam Hussein. La seule option raisonnable sera donc celle d'un système parlementaire constitutionnel qui, après des élections libres au suffrage universel, mettra sur pied un gouvernement n'ayant à rendre compte qu'au peuple. Nous respecterons le choix du peuple même si ce choix est non islamique. »*

L'ombre de Téhéran

« Nous sommes, dit encore M. Abou Ali, *totalement indépendants de l'Iran dont les dirigeants nous reprochent d'ailleurs le péché du nationalisme. »* Il reconnaît même avoir eu des démêlés avec le ministre iranien des affaires étrangères, M. Velayati qui, indique-t-il, avait refusé, avant l'invasion du Koweït, d'inscrire le problème des trois cent mille chiites irakiens déportés en Iran à la veille de la guerre du Golfe, à l'ordre du jour de ses entretiens avec les dirigeants de Bagdad. M. Abou Ali estime en revanche que le *« mouvement des moudjahidins irakiens »* de l'hodjatoleslam Mohamed Bakr El Hakim, créé par les Iraniens en juillet 1982, est totalement inféodé à Téhéran et a donc peu de chances de faire prévaloir ses thèses pro-iraniennes.

La plupart de nos interlocuteurs sont convaincus que M. Saddam Hussein acceptera toutes les concessions qui lui sont actuellement demandées, y compris un retrait total et inconditionnel du Koweït ainsi que la réduction de ses forces militaires *« dès qu'il sentira que son régime est en péril »*. *« Dans ce cas*, affirme un intellectuel proche de la mouvance islamique, *la tentation sera grande en Occident et ailleurs de lui donner une nouvelle chance. Après tout, Saddam Hussein est leur créature et leur a rendu d'immenses services en maintenant dans le pays un ordre musclé, en neutralisant la vague khomeiniste et en contenant le nationalisme kurde au potentiel particulièrement explosif pour toute la région. »*

JEAN GUEYRAS

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Après la tuerie de l'esplanade des Mosquées

Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne Israël à l'unanimité pour « les actes de violence » commis à Jérusalem

Après cinq jours – et cinq nuits – de dures négociations, le Conseil de sécurité des Nations Unies a finalement voté à l'unanimité de ses quinze membres, dans la nuit du 12 au 13 octobre une résolution condamnant le comportement des forces de sécurité israéliennes lors de la fusillade qui avait fait vingt et un morts et cent cinquante blessés le 8 octobre à Jérusalem. Ce vote permet de maintenir la cohésion du Conseil telle qu'elle est apparue depuis le début de la crise du Golfe. Pour la première fois depuis l'occupation du Liban par l'armée israélienne, en 1982, les Etats-Unis se sont ralliés à un texte condamnant l'Etat hébreu.

NEW-YORK
(Nations unies)

de nos correspondants

Privilégiant le but qu'ils se sont assignés au regard de l'opinion internationale – bouter les troupes de M. Saddam Hussein hors du pays voisin – et contraints à ne pas décevoir les pays arabes modérés très sensibles à tout ce qui touche au peuple palestinien, les Américains ont voté un texte qui condamne clairement Israël pour son rôle dans la tuerie de Jérusalem et qui, pour la première fois, aborde le problème palestinien dans une résolution votée par tous les membres du Conseil. Sans pour autant accepter toutes les exigences des négociateurs palestiniens, finalement abandonnées, et qui auraient inévitablement conduit les Etats-Unis à opposer leur veto. Comme par le passé.

Les obligations de la « puissance occupante »

Au-delà des attendus rappelant *« le droit à la sécurité pour tous les Etats de la région »* et exprimant la préoccupation des pays membres après les *« violences »* de Jérusalem, cette résolution n° 672 *« condamne particulièrement les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes »*. Dans le même temps, le Conseil de sécurité rappelle à Israël, *« la puissance occupante »*, ses obligations au regard de la protection des personnes civiles, conformément à la convention de Genève. Enfin, il demande que la mission envoyée sur place à la demande du Conseil de sécurité fasse rapport de ses conclusions au même Conseil avant le 24 octobre.

Ce document, parrainé, en dernier ressort, par plusieurs pays dont la France, l'URSS et la Grande-Bretagne, résulte des laborieuses négociations menées à partir d'un premier texte soumis par les Etats-Unis au lendemain des événements et d'une autre version dite des « non-alignés » presentée conjointement par la Colombie, Cuba, la Malaisie et, surtout, le Yémen, qui est le seul membre arabe du Conseil. Sur la condamnation d'Israël, les positions étaient quasiment unanimes, seuls restant à régler quelques problèmes de sémantique tels que *« l'acte criminel »* de l'Etat hébreu mentionné dans le premier projet de résolution des « non-alignés » et finalement abandonné au profit d'une formulation plus neutre.

En revanche, ces derniers tenaient fermement à ce qu'aucun parallèle ne puisse être établi par écrit entre les violences de la police israélienne et celles imputables aux manifestants arabes venus jeter des pierres sur les pèlerins juifs. A première vue, les « non-alignés » ont obtenu satisfaction puisque le document final ne fait allusion qu'à la seule responsabilité d'Israël dont la condamnation est prononcée. Mais une rédaction habile, quelques lignes plus tôt, évoque le cas de ces *« civils palestiniens et des personnes innocentes qui s'étaient rendus à la prière »*, une formule qui peut s'appliquer aussi aux pèlerins juifs venus en nombre fêter la Souccot.

Restait à régler la question du rôle de la mission des Nations unies à dépêcher sur place, rôle sur lequel ont longtemps buté les Etats-Unis et Israël d'une part, les « non-alignés » et trois des cinq membres permanents du Conseil (France, URSS, Chine) de l'autre. Sur ce chapitre, le Département d'Etat et la Maison Blanche ont bataillé ferme pour cadrer au maximum cette mission de l'ONU envoyée *« dans la région »*, en sachant pertinemment qu'elle pourrait être interprétée – à juste titre – comme une ingérence de l'Organisation dans la politique israélienne dans les territoires.

Un échec pour Bagdad

Les « non-alignés » tenaient à ce que le sens de cette mission soit défini dans le texte de la résolution, mais il ne figure, dans le document final, que sous la forme d'une annexe à la déclaration du président du Conseil.

D'autres concessions ont été faites pour obtenir l'unanimité du vote. Dans un premier temps, les représentants palestiniens ont été soupçonnés de pousser les Etats-Unis à la faute – un veto lors du vote final qui aurait été habilement exploité, notamment par l'Irak, auprès des populations arabes – en pariant sur le soutien inconditionnel dont pouvait se prévaloir jusqu'à présent l'allié israélien. Mais la fracture vite apparue au sein des « non-alignés » entre les durs de l'OLP et les modérés, arabes comme africains, pressés de trouver un compromis, a permis d'aboutir au document final. Ce texte ne mentionne aucune recommandation spécifique des Nations unies pour assurer la protection des Palestiniens dans les territoires occupés, une demande pourtant régulièrement presentée par l'OLP, mais qui avait toutes les chances d'être rejetée par les Américains.

Ceux-ci ont tenu à souligner, notamment par la voix de l'ambassadeur américain aux Nations unies, M. Thomas Pickering, que cette résolution ne vise que les tragiques événements du 8 octobre à Jérusalem, refusant d'y voir l'amorce d'un processus de paix au Proche-Orient. Un moyen – qui ne trompe personne – d'affirmer une fidélité inchangée à l'égard d'Israël et de désamorcer les critiques du lobby juif aux Etats-Unis. Mais plusieurs orateurs, intervenant après le vote, ont, à l'image de M. Pierre-Louis Blanc, représentant de la France, mis l'accent sur la décision des Nations unies de *« prendre position sur la situation dans les territoires occupés, y compris Jérusalem »*. Il est indiscutable que, même s'ils s'en défendent, les Américains ont opéré, sur cette affaire, un *« changement important »*.

C'est d'ailleurs ce qu'ils n'ont pas hésité à faire valoir, au plus haut niveau, au cours des dernières heures de négociation, auprès de certains représentants des pays non alignés pour désarmer leur opposition. Mais le véritable test de la politique des Etats-Unis (lesquels présideront le Conseil de sécurité à partir du 1er novembre) à l'égard des territoires occupés interviendra au retour de la mission de l'ONU, laquelle ne pourra se contenter de déposer de simples conclusions. Des recommandations, voire des sanctions, à l'encontre d'Israël ne sont pas exclues, et les débats au sein du Conseil risquent d'être à nouveau particulièrement agités.

En attendant, le Conseil, qui a fait une nouvelle fois la preuve de sa cohésion – un échec patent pour l'Irak, soulignent les diplomates occidentaux – va pouvoir se repencher sur le cas de Bagdad. Mais il est clair que les Etats-Unis sont maintenant contraints, bien malgré eux, d'examiner l'ensemble de la situation au Proche-Orient, sans faire l'impasse sur les territoires occupés. C'est ce que le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar réclamait, en vain, depuis des années aux cinq membres permanents.

SERGE MARTI
et AFSANÉ BASSIR POUR

□ **Jérusalem : le Conseil de sécurité de l'ONU** ***« est tombé dans le piège de Saddam Hussein et de l'OLP »***. – C'est ce qu'a déclaré après le vote de l'ONU le représentant d'Israël, lisant une communication du ministre israélien des Affaires étrangères, M. David Lévy. *« Israël a-t-il ajouté, regrette la résolution car elle n'a pas condamné les causes des événements tragiques à Jérusalem, à savoir une attaque arabe non provoquée sur des Juifs qui allaient à la prière sur le site le plus sacré pour le peuple juif, le mur des Lamentations (...) On ne peut qu'espérer que les extrémistes arabes, qui sont à l'origine de ces émeutes, ne verront pas dans cette résolution un permis international pour se livrer à davantage de violence ». – (AFP)*

Le texte de la résolution

Réaffirmant qu'un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien doit être fondé sur ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973), au moyen d'un processus actif de négociation qui tienne compte du droit à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, ainsi que des droits politiques légitimes du peuple palestinien (...), le Conseil de sécurité :

1) Se déclare alarmé par la violence qui s'est déchaînée le 8 octobre dans l'Al Harem Al Sharif et dans d'autres lieux saints à Jérusalem et qui a fait plus de vingt morts parmi les Palestiniens et plus de cent cinquante blessés, notamment parmi des civils palestiniens et des personnes innocentes qui s'étaient rendues à la prière ;

2) Condamne particulièrement les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes, qui ont fait des morts et des blessés ;

3) Engage Israël, puissance occupante, à s'acquitter scrupuleusement des obligations juridiques et des responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième convention de Genève, qui est applicable à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967 ;

4) Demande, à propos de la décision du secrétaire général d'envoyer une mission dans la région, dont le Conseil se félicite, que le secrétaire général lui présente, avant la fin d'octobre 1990, un rapport contenant ses constatations et ses conclusions et fasse appel, selon qu'il conviendra, pour l'accomplissement de la mission, à toutes les ressources des Nations unies dans la région.

Dans une déclaration séparée, l'ambassadeur britannique David Hannay, président en exercice du Conseil de sécurité, a précisé que *« la mission du secrétaire général sera de rechercher les circonstances des événements tragiques de Jérusalem et de faire rapport – avant le 24 octobre – des recommandations au Conseil sur les voies et moyens afin d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens vivant sous occupation israélienne »*. L'ambassadeur a rappelé que, selon la quatrième convention de Genève, *« la responsabilité principale pour assurer la protection des Palestiniens incombe à Israël, puissance occupante »*.

Un succès tactique pour les Etats-Unis

La tâche était délicate, et l'enjeu d'importance. Au lendemain de la tuerie de Jérusalem, qui avait, à un moment tout à fait inopportun pour Washington, rappelé au monde la question palestinienne, les Etats-Unis devaient éviter de mettre leurs partenaires arabes de la coalition anti-irakienne dans une position impossible, tout en défendant les intérêts bien compris d'Israël. Ce double objectif a été atteint, et la diplomatie américaine peut se prévaloir d'un nouveau succès tactique.

WASHINGTON

de notre correspondant

Il a fallu pour cela en passer par une geste que toute administration américaine répugne à accomplir : se joindre à une condamnation internationale d'Israël, ce que Washington n'avait pas fait depuis 1982. Mais les Etats-Unis se sont en même temps attachés à limiter les « dégâts » au minimum pour leur protégé israélien, et c'est leur fermeté à ce sujet qui fait durer les débats si longtemps. En particulier, s'ils ont dû accepter un langage assez vigoureux et un ton sévère à l'égard d'Israël, les Américains ont fait en sorte d'avoir satisfaction sur trois points qu'ils jugent essentiels.

Pressions sur la France

D'abord, la résolution évoque un certain partage des responsabilités dans les affrontements de Jérusalem – même si ce n'est qu'au détour d'une phrase mentionnant parmi les victimes *« les fidèles innocents »*, c'est-à-dire les juifs blessés par des jets de pierre devant le mur des Lamentations. Ensuite, contrairement au souhait de l'OLP, la résolution ne spécifie pas que Jérusalem-Est fait partie des territoires occupés. Washington s'y est opposé alors même que les Etats-Unis, contrairement à Israël, ne reconnaissent théoriquement pas l'annexion de la partie orientale de Jérusalem. Enfin et surtout, la mission envoyée sur place n'émane pas du Conseil de sécurité, ce que les dirigeants israéliens refusaient catégoriquement.

Il a fallu plusieurs jours de débats et de négociations, parfois au plus haut niveau, pour en arriver là, et les dirigeants américains n'ont pas hésité à donner de la voix pour parvenir à leurs fins. Des pressions ont été exercées sur certains pays africains membres du Conseil de sécurité, et aussi sur la France, seul membre permanent du Conseil qui ait donné un peu de fil à retordre aux Américains, elle qui penchait dans un premier temps pour l'adoption d'un texte plus ferme. Durant la semaine, le secrétaire d'Etat, M. James Baker, n'a pas appelé moins de trois fois M. Roland Dumas, l'ambassadeur de France à Washington a été convoqué au Département d'Etat, et, pour finir, M. Bush a appelé jeudi soir M. Mitterrand, tandis que des informations relayées par le *New York Times* reflétaient l'irritation de l'administration à l'égard de Paris. La pression a été efficace, admet-on du côté français, et l'Elysée a décidé de se rendre aux arguments des Américains.



Le succès est-il total pour autant ? Non, dans la mesure où toute condamnation d'Israël ne va pas sans inconvénient sur le plan de la politique intérieure. Même les propos, pourtant remarquablement anodins, de MM. Bush et Baker, qui, au lendemain de la tuerie, avaient invité les forces israeliennes à faire preuve *« de plus de retenue »* ont suscité des commentaires indignés, qui ont redoublé dès qu'on a su que les Etats-Unis acceptaient de faire la part du feu au Conseil de sécurité. Abraham Foxman, le directeur pour les Etats-Unis de la Ligue anti-diffamation, s'est déclaré *« bouleversé par le manque de compassion et de compréhension manifesté* (par les Etats-Unis) *à l'égard d'Israël »*. Et, pour le rabbin Angel, président du Conseil rabbinique de l'Amérique, les Etats-Unis *« ont trahi Israël, ils ont trahi par la même occasion leur propre honneur et leur dignité »*... Mais, à l'inverse, on a remarqué que le très puissant American Israeli Political Action Committee (AIPAC), l'organisation qui coiffe les divers lobbies juifs et coordonne leurs activités au Congrès, ne s'est guère manifesté. Sans doute parce que, comme l'a noté un responsable de l'administration cité par le *New York Times*, *« tout cela peut causer un peu de peine aux Israéliens, mais ils ont autant intérêt que nous à voir cette chose* [l'épisode de Jérusalem] *remise aussi vite que possible dans la bouteille »*.

Remettre l'affaire palestinienne *« dans la bouteille »*, au moins tant que la question du Golfe n'est pas réglée, est de fait la préoccupation principale, dans toute cette affaire, des Américains. Mais on peut s'interroger sur leurs intentions plus lointaines, et leur attitude au Conseil de sécurité renforcera les convictions de ceux qui estiment que les voies d'Israël et des Etats-Unis sont appelées à diverger, parce que les Américains auront de plus en plus besoin de la coopération du monde arabe et de moins en moins besoin de leur alliance « stratégique » avec Israël, dans un monde où l'URSS ne constitue plus guère une menace.

Il est plus ou moins communément admis que le président Bush et certains de ses proches collaborateurs de la Maison Blanche ne nourrissent pas de sympathie excessive pour les méthodes israéliennes – et c'est tout aussi vrai d'une majorité d'Américains, l'attitude du Congrès étant à cet égard tout à fait trompeuse. Mais M. Bush n'a jamais manifesté la moindre velléité d'exercer une pression autre que verbale sur Israël pour l'inciter à négocier sérieusement avec les Palestiniens, et l'Etat juif a jusqu'à présent réussi – quitte à y mettre un peu de temps – à obtenir de l'actuelle administration, comme de la précédente, la satisfaction de ses désirs, en particulier financiers. Surmontant ses réticences, l'administration Bush a par exemple décidé d'approuver une aide supplémentaire d'un montant de 400 millions de dollars destinées à favoriser l'installation des juifs d'URSS, en se contentant d'obtenir la promesse que ces fonds ne seraient pas utilisés (du moins directement) pour coloniser les territoires occupés.

Les Palestiniens attendront

De plus, une série d'événements a relégué la question palestinienne très loin dans les préoccupations des dirigeants américains : le sabordage par M. Shamir de son propre plan de « dialogue » a désemparé le département d'Etat et apparemment découragé M. Baker ; la rupture du dialogue avec l'OLP, justifiée par le fait que M. Arafat avait refusé de condamner une tentative de débarquement d'un commando palestinien sur une plage israélienne, a placé durablement les Palestiniens « en pénitence ». Et l'attitude équivoque de l'OLP dans l'affaire koweïtienne a balayé les derniers états d'âme des rares responsables ou commentateurs qui persistaient à s'intéresser à leur sort.

Même le récent bain de sang de Jérusalem n'a pas suscité d'émotion bien durable et, en tout cas, il n'a rien changé au point de vue désormais à peu près généralement admis ici : le Golfe d'abord, les Palestiniens attendront. Même un quotidien comme le *Washington Post*, pourtant beaucoup plus modéré dans ses vues sur le Proche-Orient que ses confrères new-yorkais, répétait deux jours après la tragédie que, *« si essentielle que la question* (palestinienne) *puisse être pour la stabilité de la région, c'est le mauvais moment pour s'y attaquer »*. Pour le *Wall Street Journal*, la question ne se pose même pas, d'autant que seuls Yasser Arafat et Saddam Hussein ont sur la conscience les morts de Jérusalem, le quotidien du monde financier dégageant Israël de toute responsabilité. Et, bien entendu, les événements récents n'ont fait que fournir de nouveaux arguments aux chroniqueurs vedettes du *New York Times*, A. Rosenthal et William Safire, qui reprennent à leur compte, sans la moindre réserve, la version israélienne officielle des événements, M. Safire ajoutant même la tuerie de l'esplanade des Mosquées au nombre des *« crimes de guerre »* dont Saddam Hussein aura à répondre lors de son prochain procès...

Toutes les réactions ne sont pas de ce niveau, mais, dans une Amérique où les méfaits irakiens ont réveillé les stéréotypes antiarabes, les policitiens n'ont rien à gagner et tout à perdre à s'intéresser au problème palestinien, tout particulièrement à l'approche des élections au Congrès. Quant à M. Bush, il a suffisamment d'ennuis comme cela pour ne pas se lancer dans pareille entreprise. L'attitude des Etats-Unis au Conseil de sécurité était dictée par des circonstances très particulières, et ne devrait, en bonne logique, pas susciter de réelle inquiétude de la part des dirigeants israéliens. D'autant que Washington aura très probablement hâte de compenser d'une manière ou d'une autre son geste « inamical ».

JAN KRAUZE

PROCHE-ORIENT

Après la tuerie de l'esplanade des Mosquées

« Il y a un lien entre le problème palestinien et la crise du Golfe »

déclare M. Roland Dumas

Entendu jeudi 11 octobre par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, M. Roland Dumas a rappelé que deux missions avaient été assignées aux troupes françaises du Golfe : éviter l'extension de l'agression contre le Koweït à d'autres pays, assurer la mise en œuvre efficace de l'embargo. Selon le ministre des affaires étrangères, au bout de deux mois, la communauté internationale a réussi à atteindre le premier objectif. En revanche, il est encore trop tôt pour juger des effets de l'embargo.

« Il faut de plus tenir compte des très graves événements de Jérusalem, précise le communiqué de la commission des affaires étrangères. *Il y a, par la force des choses, un lien, en tout cas une interférence, entre le problème palestinien et la crise du Golfe. M. Saddam Hussein excipe vis-à-vis des populations arabes de la situation dans les territoires occupés et du non-respect du droit international lui-même dans certaines résolutions des Nations unies. La France travaille activement à la définition d'une position du Conseil de sécurité sur ce problème.»*

En réponse aux questions de différents commissaires, M. Roland Dumas a estimé que l'extension de l'embargo au domaine aérien, décidée par le Conseil de sécurité à l'initiative de la France, avait constitué une décision *« utile et opportune » : « utile, parce qu'il était important de marquer à nouveau la solidarité de la communauté internationale ; opportune, car du matériel militaire et des pièces détachées auraient pu être acheminés vers l'Irak par voie aérienne ».*

Le ministre a, d'autre part, rappelé que la décision d'envoyer des forces aéro-terrestres d'environ 4 000 hommes en Arabie saoudite (opération « Daguet ») avait été prise en réponse à la violation de la résidence de l'ambassadeur de France à Koweït. *« Si l'agression délibérée contre la France avait, aux yeux de Saddam Hussein, valeur de test, la réponse devait être particulièrement ferme. »* S'agissant du stationnement des troupes françaises sur des emplacements bien déterminés, M. Dumas a affirmé qu'il était faux de dire que le dispositif français formerait en première ligne un rideau de protection pour d'autres troupes, notamment américaines. *« Il est clair que nos troupes relèvent du seul commandement national : le dispositif français ne pourra être engagé en cas de confrontation militaire que sur la seule décision du président de la République, chef des armées, et dans l'hypothèse où l'ONU déciderait d'intervenir. Hier comme demain, la France n'agira que dans le cadre des résolutions des Nations unies. »*

Il a précisé, d'autre part, que 189 ressortissants français sont présents en Irak et 77 au Koweït. 67 autres ont été transférés dans des hôtels et répartis sur des sites stratégiques en Irak.

PIERRE SERVENT

Dans les territoires occupés

Maintien du couvre-feu pour la cinquième journée consécutive

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Un million et demi de Palestiniens entamaient, samedi 13 octobre, leur cinquième journée consécutive sous couvre-feu quasi total en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où l'armée israélienne est déployée en force depuis les événements du mont du Temple au début de la semaine. La mesure, qui a été levée une ou deux heures, selon les lieux, pour permettre à la population de faire des achats alimentaires, n'a pas empêché une série d'affrontements entre soldats et manifestants : deux Palestiniens ont été tués par balles vendredi en Cisjordanie – à Jenin et à Tubas – cependant que plusieurs autres étaient blessés dans le sud de la bande de Gaza.

A Jérusalem, les autorités redoutaient une matinée difficile à l'occasion de la prière hebdomadaire sur l'esplanade des Mosquées, dans la Vieille Ville, théâtre de la tuerie de lundi dernier. Un dispositif de sécurité sans précédent avait été mis en place. Du fait du couvre-feu, les Palestiniens des territoires occupés ne pouvaient venir à Jérusalem, comme ils sont habituellement nombreux à le faire le vendredi. Ceux qui résident dans les localités arabes de la banlieue étaient dans la même situation et, parmi les résidents de la ville, seuls les adultes, ou presque, ont été autorisés à pénétrer sur le Haram as Sharif (le Noble Sanctuaire) – ainsi que les musulmans désignent l'esplanade.

Un lourd dispositif militaire et policier était en place alentour. A part quelques slogans nationalistes lancés à la fin de la prière et des accrochages à Jérusalem-Est, la matinée s'est achevée sans incident majeur. La semaine à venir pourrait connaître d'autres moments « chauds », le mouvement d'extrême droite religieux Gush Emunim (le « Bloc de la foi ») ayant annoncé son intention d'organiser un grand défilé à travers la Vieille Ville, et notamment ses quartiers palestiniens, afin d'y clamer haut et fort la présence israélienne.

Signe de la tension qui règne chez les Arabes israéliens, en Galilée et dans le nord du pays, les matches de football qui devaient opposer ce week-end des équipes juives et arabes ont été annulés.

ALAIN FRACHON

EN BREF

□ **LIBÉRIA : aide alimentaire** – Le programme alimentaire mondial (PAM) va envoyer dans les deux prochains jours 2 300 tonnes de riz à quelque quatre-vingt-neuf mille personnes toujours bloquées à Monrovia, a-t-on appris jeudi 11 octobre. D'autre part, un sommet sur la crise libérienne, réunissant douze des seize pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), doit se tenir lundi 15 octobre à Abidjan. – *(AFP.)*

□ **TOGO : grâce présidentielle pour deux condamnés.** – Deux détenus, condamnés à cinq ans de prison ferme pour avoir distribué des tracts jugés *« mensongers et diffamatoires »* contre le gouvernement, ont été graciés par le président Eyadema, a annoncé, vendredi 12 octobre, la radio nationale. Le procès de MM. Logo Dossouvi et Doglo Agbelenko avait entraîné, la semaine dernière, une manifestation dans les rues de Lomé, au cours de laquelle quatre personnes avaient été tuées et 34 autres blessées. – *(AFP.)*

□ **AFRIQUE DU SUD : levée du couvre-feu dans trois cités noires.** – Le gouvernement a décidé, vendredi 12 octobre, la levée immédiate du couvre-feu dans trois ghettos noirs, à l'est de Johannesburg. Celui-ci avait été imposé, le 25 septembre, dans les townships de Tokoza, Vosloorus et Katlehong. – *(AFP.)*

□ **YOUGOSLAVIE : décès du chef du parti communiste du Kosovo.** – Le chef de la Ligue des communistes du Kosovo (LCK), M. Rahman Morina, est décédé subitement vendredi 12 octobre à Pristina, chef-lieu de cette province autonome dépendant de la Serbie, à la suite d'une conférence entérinant la transformation de la LCK en filiale du Parti socialiste de Serbie. Agé de quarante-sept ans, M. Morina était d'origine albanaise mais il prônait la tutelle serbe au Kosovo. – *(Corresp.)*

□ **URSS : la Cour suprême de Russie donne raison à un contestataire du KGB.** – La Cour suprême de Russie a cassé, vendredi 12 octobre, le jugement d'un tribunal de Moscou qui avait rejeté la plainte de l'ex-général du KGB Oleg Kalouguine contre le chef du gouvernement soviétique, M. Ryjkov, qui l'avait cassé de son grade. Oleg Kalouguine, qui avait fait scandale en dénonçant l'emprise et les méthodes *« staliniennes »* du KGB et vient de se faire élire député du Parlement russe, a également déposé une plainte contre M. Krioutchkov, chef du KGB, qui a supprimé sa pension militaire, et contre M. Gorbatchev, qui lui a retiré ses décorations. – *(Tass.)*

ÉGYPTE : l'assassinat du président du Parlement

L'Irak et les intégristes sur la sellette

Le gouvernement américain a *« déploré et condamné l'acte lâche »* que constitue l'assassinat du président du Parlement égyptien, Rifaat Al Mahgoub. Dans une communication téléphonique avec M. Moubarak, vendredi 12 octobre, M. Bush lui a présenté ses condoléances. Il s'est déclaré *« choqué par cet acte de violence flagrant et insensé »*, selon le porte-parole de la Maison Blanche. Interrogé sur l'implication possible de l'Irak dans l'assassinat, le département d'Etat a répondu que les Etats-Unis n'avaient aucune information sur ses auteurs et ses motifs.

D'autre part, M. Mitterrand a adressé un message au président égyptien, dans lequel il exprime sa *« grande tristesse »* et s'*« associe »* à son deuil.

Le président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Anders Bjorck, a exprimé vendredi, à Strasbourg, *« la profonde émotion et la grande tristesse »* de l'assemblée. Dans un message à M. Moubarak, M. Bjorck a évoqué *« le rôle de premier plan »* joué par M. Al Mahgoub dans les relations entre l'Egypte et le Conseil de l'Europe. – *(AFP, Reuter.)*

LE CAIRE

de notre correspondant

Malgré d'intenses recherches, la police égyptienne n'était toujours pas parvenue, samedi matin 13 octobre, à déterminer l'identité et l'appartenance politique des auteurs de l'attentat qui a coûté la vie, vendredi, à Rifaat Al Mahgoub, président du Parlement (*le Monde* du 13 octobre). Deux hypothèses ont toutefois été retenues : un attentat commandité par l'Irak ou une opération exécutée par les extrémistes musulmans. La police a donc adopté des mesures tenant compte des deux éventualités. Au Caire, les appartements meublés où pourraient se cacher des terroristes à la solde de l'Irak sont passés au peigne fin. Les mesures de sécurité à l'aéroport du Caire ont été renforcées et les passeports jordaniens, koweïtiens, libanais ou même égyptiens sont regardés à la loupe. Simultanément, la police a entrepris des rafles dans les milieux maximalistes. En Haute-Egypte, des barrages ont été installés aux accès du Caire ainsi que sur les ponts.

L'enquête est compliquée par le fait que les témoignages sur l'attentat sont contradictoires. Rifaat Al Mahgoub, qui a été tué à 10 h 50 devant l'hôtel Semiramis – sur la corniche du Nil, au centre du Caire – aurait été attaqué par quatre ou six personnes; selon les versions, les agresseurs auraient fui à bord d'une voiture et d'une moto, sur deux motos, à moto et à pied.

Toutefois, il est clair que les terroristes étaient bien informés des déplacements du président du Parlement ainsi que de l'itinéraire précis qu'il allait suivre vendredi. Ils ont choisi un endroit idéal : la sortie d'un tunnel où le trafic ralentit, permettant facilement – deux rafales de fusil d'assaut – la neutralisation de la voiture d'escorte suivant Rifaat Al Mahgoub. Les coups de feu ont attiré l'attention des gardes du corps qui se trouvaient dans le véhicule de M. Mahgoub et qui se sont retournés. Cela a permis à deux autres terroristes, qui attendaient un peu plus loin, de prendre les gardes au dépourvu. Pendant qu'un terroriste vidait à bout portant chargeur sur chargeur, un second tirait en direction des deux grands hôtels au pied desquels se déroulait l'attentat, tandis qu'un troisième échangeait des coups de feu avec le seul survivant des quatre gardes du corps.

Les terroristes ont ensuite pris la fuite, après avoir tué un témoin qui tentait de s'interposer. Au cours de l'opération, qui a duré moins de trois minutes, les terroristes ont tiré plus de trois cents balles, dont huit ont atteint M. Mahgoub, notamment à la tête. Par ailleurs, quatre grenades offensives, des bombes artisanales et deux détonateurs à minuteur ont été abandonnés par les agresseurs.

L'apparent professionnalisme avec lequel a été menée l'opération est utilisé comme argument par ceux qui penchent pour l'hypothèse irakienne. Un ancien ministre de l'intérieur a même évoqué la possibilité que l'attentat ait été exécuté par le groupe Abou Nidal. La police a, en effet, arrêté au cours des deux dernières semaines vingt-huit Palestiniens et trois Irakiens accusés de préparer des opérations de sabotage ainsi que des attentats contre des personnalités égyptiennes. Le fait que le président du Parlement ait été abattu alors qu'il se rendait à l'hôtel Méridien, où il devait rencontrer son homologue syrien, est aussi utilisé comme argument. Certains témoins ont, en outre, parlé de l'accent non égyptien des agresseurs.

Les éditorialistes de la presse officieuse abondent dans le même sens, accusant l'Irak d'avoir commandité l'opération pour porter atteinte à la sécurité de l'Egypte en raison de sa position dans la crise du Golfe.

« Bête noire » des intégristes

Toutefois, la piste irakienne est loin de faire l'unanimité. Le ministre de l'intérieur, le général Abdel Halim Moussa, a déclaré lors d'une conférence de presse qu'il *« ne disposait pas encore d'indications permettant d'affirmer que l'attentat est l'œuvre d'étrangers »*. Il a estimé que l'opération pourrait avoir été exécutée par les extrémistes musulmans. Par ailleurs, si l'attentat a été commandité par Bagdad, pourquoi cette cible et ce moment, Rifaat Al Mahgoub, l'une des figures de proue du courant nassérien, ayant été considéré jusqu'à l'invasion du Koweït comme *« un grand ami de l'Irak »*? Depuis lors, il avait gardé le silence, contrairement aux autres responsables égyptiens qui ont fait assaut de critiques contre le régime de Bagdad. Cette attitude avait même accru la disgrâce de Rifaat Al Mahgoub, déjà vivement critiqué par la tendance libérale de plus en plus puissante au sein du parti du président Moubarak.

Le moment est, lui aussi, mal choisi. M. Mahgoub, qui était constitutionnellement le numéro deux du régime à défaut de vice-président, n'en avait plus que pour quelques heures à ce poste. En effet, deux heures après l'attentat étaient publiés les résultats du référendum qui s'était déroulé la veille sur la dissolution du Parlement. Une dissolution approuvée par 94 % des votants – ce qui n'a rien de surprenant puisque tous les référendums organisés depuis 1952 ont donné plus de 90 % de « oui ».

La cible et le moment sont, en revanche, bien choisis si l'attentat est l'œuvre de maximalistes musulmans, dont M. Mahgoub était l'une des « bêtes noires ». C'est lui qui, au Parlement, avait bloqué les tentatives des députés islamistes pour instaurer la *charia* (législation islamique) au cours de joutes oratoires où il s'était illustré par ses sarcasmes. L'abattre avant qu'il ne tombe tout seul, c'est dire au régime : *« Nous sommes là. »* Un rappel qui a d'autant plus d'impact qu'il a lieu à moins de deux mois des élections législatives (29 novembre). Ce ne serait d'ailleurs pas le premier attentat des extrémistes musulmans. Depuis l'assassinat du président Sadate, il y a neuf ans presque jour pour jour, les maximalistes ont été jugés responsables de trois attentats importants : deux contre d'anciens ministres de l'intérieur et un contre le rédacteur en chef d'un hebdomadaire connu pour ses prises de position anti-islamistes.

ALEXANDRE BUCCIANTI

Rifaat Al Mahgoub : une longue carrière politique

LE CAIRE

de notre correspondant

Rifaat Al Mahgoub naquit le 23 avril 1926 à Damiette, dans le nord-est du delta. Il commença très jeune sa carrière politique puisque, dès l'école, il s'engagea dans les jeunesses du parti Wafd (libéral). Après avoir décroché, à l'Université Fouad-Ier du Caire, des diplômes de droit privé, de droit public et d'économie (1951), il se rendit à Paris où il obtint en 1953 un doctorat d'Etat en économie et finances publiques. De retour en Egypte, où il fut nommé professeur de droit, il s'engagea dans les diverses organisations politiques qui se sont succédé depuis la révolution de juillet 1952.

Après la défaite de juin 1967, Rifaat Al Mahgoub quitta le pays pour enseigner à l'université de Beyrouth. En 1971, revenu en Egypte, il fut nommé doyen de la faculté de sciences politiques et économiques. Un an plus tard, il était ministre à la présidence de la République. En 1975, il devenait vice-premier ministre et premier secrétaire du comité central de l'Union socialiste arabe (parti unique). C'est lui qui, à la demande du président Sadate, mit au point le mécanisme qui permit le retour progressif au multipartisme.

Après une seconde éclipse, il revint sur le devant de la scène en 1984 en tant que président du Parlement, fonction à laquelle il fut réélu en 1987. Récemment, celui qui était considéré comme le chef de file de la gauche au sein du parti au pouvoir semblait à nouveau en perte de vitesse, l'un de ses proches assurant même qu'il envisageait de se retirer de la vie politique. Rifaat Al Mahgoub était marié et père de quatre fils.

A. B.

□ **ÉGYPTE : la dissolution du Parlement approuvée par plus de 94 % des votants.** – La dissolution du Parlement égyptien, l'Assemblée du peuple, a été approuvée par 94,34 pour cent des votants ayant participé au référendum qui s'est déroulé jeudi, a annoncé, vendredi 12 octobre, le ministre de l'intérieur, le général Abdel Halim Moussa. Le ministre a précisé que 58,56 % des 16 273 616 électeurs inscrits avaient participé au référendum. De nouvelles élections législatives doivent avoir lieu le 29 novembre. – *(AFP.)*

EUROPE

ALLEMAGNE

Le ministre de l'intérieur grièvement blessé par un déséquilibré

Le ministre allemand de l'intérieur, M. Wolfgang Schaeuble, a été grièvement blessé vendredi 12 octobre dans la soirée par un tireur isolé, un toxicomane de trente-sept ans, qui a été arrêté. Samedi matin, à l'hôpital d'Offenburg, où M. Schaeuble a été transporté, les médecins réservaient encore leur diagnostic définitif mais semblaient indiquer que ses jours n'étaient pas en danger.

Dauphin possible

Le ministre chrétien-démocrate venait de prononcer un discours sur l'unification devant 280 membres de son parti réunis à Oppenau, près de Fribourg, dans le sud du pays. Il quittait la salle lorsque les coups de feu ont éclaté. *« Juste devant la porte, un homme a bondi d'une table située sur la gauche, a sauté devant les gardes et a tiré sur lui »*, a dit un témoin de l'agression. Un des gardes du corps du ministre, qui s'était précipité pour tenter de le protéger de son corps, a lui aussi été grièvement blessé.

Etoile montante de la CDU, M. Wolfgang Schaeuble, quarante-huit ans, marié et père de quatre enfants, a joué un rôle clef dans la négociation sur l'unification avec la RDA, tandis que le chancelier Helmut Kohl et le ministre des affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher se réservaient le volet international des discussions. Après avoir écrit les discours de Helmut Kohl, Wolfgang Schaeuble a assuré, entre 1984 et 1989, les fonctions de ministre à la chancellerie avant d'être promu à la tête du ministère de l'intérieur. Il est considéré comme un gestionnaire habile et comme le dauphin possible du chancelier Kohl.

Cet attentat est le troisième dirigé cette année contre un responsable de l'ancienne Allemagne de l'Ouest. En avril, à Cologne, le chef de l'opposition social-démocrate, M. Oskar Lafontaine, a survécu aux blessures infligées par une déséquilibrée qui lui avait porté des coups de couteau au cou. Le 27 juillet, le « Monsieur terrorisme » du ministère de l'intérieur, Hans Neusel, a été légèrement blessé dans un attentat à la bombe, à Bonn, revendiqué par la Fraction armée rouge. – *(AFP, Reuter.)*

□ **LUXEMBOURG : décès du président du Parti communiste.** – M. René Urbany, président du Parti communiste luxembourgeois (PCL), est décédé vendredi 12 octobre au Grand Duché. Elu à la présidence du PCL en 1976, il avait récemment quitté son siège à l'Assemblée nationale pour des raisons de santé.

La Stasi écoutait les confessions dans les églises

L'ex-police politique communiste de RDA a surveillé les églises est-allemandes sans relâche pendant plus de trente ans, et *« des installations d'écoutes ont été installées dans les églises pour surveiller les confessions orales »*, ont indiqué vendredi 12 octobre les services du ministère régional de l'Intérieur. La Stasi employait 85 000 personnes à temps plein et 500 000 informateurs. – *(AFP, Reuter.)*

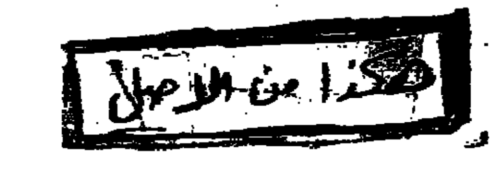
URSS

Condamnation d'un antisémite

L'un des dirigeants du mouvement ultra-nationaliste russe Pamiat, Konstantin Smirnov-Ostachvili, a été condamné, vendredi 12 octobre, à deux ans de camp de travail à régime sévère pour incitation à la haine raciale, par le tribunal municipal de Moscou.

Comme l'ont indiqué au procès des témoins, M. Smirnov-Ostachvili, un ouvrier de cinquante-quatre ans, avait fait irruption en janvier dernier, avec un groupe de membres de Pamiat, dans une réunion qui se tenait à la Maison des écrivains de Moscou au cri de *« Camarades juifs, dehors ! »* Ostachvili avait continué : *« Votre temps est passé. Ni le Parti communiste ni le KGB ne vous aideront(...). Les juifs en Israël ! »*

Ce procès – dont la presse soviétique a rendu compte en détails – a ramené à la surface le sentiment antisémite latent existant en Union soviétique, d'autant que le tribunal était envahi par les partisans de Pamiat. *« S'il y a des témoins russes ici, salut à la Russie ! Je suis prêt à mourir pour la Russie ! »* a crié Smirnov-Ostachvili à l'adresse de la foule, avant de lancer, à l'audition du verdict : *« Gorbatchev, honte, honte ! »*, puis : *« Bush est le leader d'une mafia juive internationale. »* – *(AFP, Reuter.)*



POLITIQUE

Modifiant un texte vieux de cent cinquante ans

Les députés examinent une nouvelle réglementation des télécommunications

Les députés ont commencé l'examen en première lecture du projet de loi sur la réglementation des télécommunications, présenté par M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace (*le Monde* du 12 octobre). Ce texte, dont la discussion continue lundi 15 octobre, comporte deux volets : les nouvelles règles du jeu auxquelles seront assujetties les télécommunications et une nouvelle répartition des compétences entre le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et le ministère des PTT.

Comme attendu, c'est M. Gérard Longuet (UDF-PR, Meuse), ancien ministre des PTT du gouvernement de M. Jacques Chirac, qui a mené l'offensive, pour l'opposition, sur le projet de loi destiné à dépoussiérer la réglementation des télécommunications, héritée d'un texte de 1837 sur le télégraphe.

Après avoir déploré la hâte du gouvernement sur ce texte – « *Vous nous faites délibérer au canon* », a-t-il regretté, – M. Longuet a placé sa critique sur le terrain des principes : « *Vous n'êtes*, a-t-il lancé à son successeur, *que le ministre des services publics de télécommunications, pour ne pas dire du secteur public des télécommunications. Tout ce qui se trouve à l'extérieur de ce secteur ne vous préoccupe guère, si ce n'est pour dresser des barrières !* » L'ancien ministre a reproché, entre autres, à M. Quilès d'avoir « *saisi l'opportunité (...) d'instaurer des monopoles là où il n'en existait pas, ainsi dans les domaines de la téléphonie, des infrastructures, du télex et des cabines publiques* ».

Un amendement déposé par M. Longuet contre le monopole octroyé à France-Telecom pour l'installation de publiphones sur le domaine public – contraire, affirme-t-il, à ce que demande Bruxelles – a été repoussé par les députés. Il a, enfin, dénoncé « *la confusion qui règne entre le ministère, l'exploitant public et le service public* ».

Réprobation du film « Promotion sur canapé »

M. Dominique Perben (RPR, Saône-et-Loire) est monté au créneau, au nom de son groupe, sur l'article L 40 du projet gouvernemental, qui permet aux fonctionnaires de l'administration des télécommunications « *habilités à cet effet par le ministre chargé des télécommunications* » de constater les infractions, d'« *accéder aux locaux, terrains ou moyens de transport à usage professionnel* » et de procéder, sous conditions, à la saisie de matériels.

M. Perben estime que cet article pose un problème sur la protection des libertés individuelles, qui pourrait justifier un recours devant le Conseil constitutionnel. M. Ladislas Poniatowski (UDF-PR, Eure) a affirmé, pour sa part : « *Vous allez faire de vos fonctionnaires des flics.* »

M. Quilès a contre-attaqué vigoureusement, assurant que l'article L 40 est « *plus protecteur* » que le précédent : « *Rien ne porte atteinte aux libertés individuelles. Au contraire, cet article les garantit mieux.* » Les fonctionnaires en question relèveront du ministère des PTT, et non de France-Telecom ; ils seront assermentés dans des conditions fixées en Conseil d'Etat ; enfin, ils ne pourront intervenir que dans des locaux à usage professionnel. « *Il ne s'agit pas d'un droit de perquisition* », a indiqué le ministre, puisque les personnes visitées pourront refuser l'accès de leurs locaux.

Les groupes RPR, UDF et PC ont annoncé qu'ils envisagent de voter contre le projet de loi, l'UDC donnant, par la voix de M. Gérard Vignoble (Nord), « *un avis favorable* ». Un point, pourtant, a réuni les députés, sur un sujet plus souriant que cette discussion éminemment technique : la réprobation soulevée par le film *Promotion sur canapé*, traitant du harcèlement sexuel aux PTT. A la satisfaction de plusieurs députés présents, M. Quilès a affirmé que les « *quatre cent cinquante mille hommes et femmes* [travaillant aux PTT] *méritent beaucoup mieux que l'image dégradante qu'en donnent des caricatures d'un goût douteux, dont l'excès débouche sur l'insignifiance* ».

FRANÇOISE VAYSSE

A Mâcon

M. Mitterrand célèbre le bicentenaire de la naissance de Lamartine

M. François Mitterrand a célébré, vendredi 12 octobre, à Mâcon, le bicentenaire de la naissance d'Alphonse de Lamartine. Accompagné de Mme Danielle Mitterrand, de MM. Jack Lang et Pierre Joxe, le chef de l'Etat a parcouru le musée de la ville avant de rappeler la grandeur de l'œuvre politique et littéraire du poète disparu.

MACON

de notre envoyée spéciale

Loin des orages du Golfe et de la colère des agriculteurs, qui devaient être reçus, le jour-même, par M. Claude Chéreau, un des conseillers du chef de l'Etat, tout prédisposait M. Mitterrand à se porter sereinement à la rencontre du poète et homme politique, auprès duquel on l'avait parfois soupçonné de puiser son inspiration au temps de l'union de la gauche. En route pour le Mâconnais, le président de la République a d'abord fait escale à Nevers, pour visiter la bibliothèque du fonds qui porte son nom et où sont entreposés les quelque douze mille ouvrages dont il a fait don à la ville.

Accueilli à Mâcon par le maire socialiste, M. Michel-Antoine Rognard, le chef de l'Etat, a commencé son pèlerinage romantique par une halte devant l'emplacement de la maison natale du poète, aujourd'hui détruite. Il y a inauguré une plaque à la mémoire du père de l'écrivain, interné en ces lieux sous la Révolution, avant de se rendre à pied, à travers la ville, jusqu'au Musée Lamartine, rénové pour la circonstance. Il a pu y admirer longuement peintures, sculptures et manuscrits rassemblés pieusement par l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Mâcon, afin de retracer la vie et l'œuvre de l'auteur des *Méditations*. Convié à prononcer un discours d'ouverture au colloque sur « Lamartine et ses familiers », à l'hôtel de ville, le président de la République a rendu hommage à celui qui « *a su se retrouver tout à la fois dans l'histoire, la littérature et la poésie* ».

A travers ses propos nourris de citations, il a réaffirmé son attachement de longue date au « *Poète des sentiments, à l'auteur d'une* Histoire des girondins, *qui ne mérite plus, aujourd'hui, de demeurer dans les oubliettes de la littérature et de l'histoire* ». C'est la grandeur de l'homme politique que M. Mitterrand a surtout tenu à souligner. L'ancien légitimiste devenu républicain, a-t-il rappelé, entendait déjà régler dans les années 1830 « *la question des prolétaires, demandait la reconnaissance du droit au travail qui nous occupe toujours aujourd'hui* », a déclaré le président de la République.

M. Mitterrand a pu énumérer sans mal ses points de convergence avec le chef du gouvernement provisoire qui, en 1848, signait le décret abolissant l'esclavage, la peine de mort, et celui instituant le suffrage universel. Il n'a pas eu non plus de difficultés à évoquer ses affinités nombreuses avec celui qui « *souhaitait que le socialisme prenne le pas sur l'individualisme* », avec l'homme qui « *a ajouté le mot fraternité à la devise républicaine* ». Avant de remettre le prix Lamartine à Mme Marie-Renée Morin, auteur d'un ouvrage sur le poète, M. Mitterrand a conclu son éloge lamartinien sur ces mots : « *Il aura réussi à être ce qu'il voulait.* »

B. J.

Au Palais du Luxembourg

Les sénateurs proposent d'interdire la vente du tabac aux mineurs de moins de seize ans

Les sénateurs ont achevé, vendredi 12 octobre, l'examen de la première partie du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. La discussion, consacrée à l'interdiction de toute publicité en faveur du tabac, a été marquée par une certaine tension entre l'Assemblée et le ministre de la protection sociale et de la solidarité, M. Claude Evin.

C'est ainsi que le Sénat a adopté, contre l'avis du ministre, un amendement qui prévoit d'interdire la vente du tabac aux mineurs de moins de seize ans. M. Evin n'a pas convaincu ses interlocuteurs en expliquant qu'une telle interdiction peut avoir un double effet pervers : sur un plan psychologique, elle pourrait contribuer à valoriser encore un peu plus le fait de fumer chez les adolescents ; mais surtout, a-t-il affirmé, elle pourrait donner naissance à toutes sortes de trafics, voire à « *un marché noir* » entre les jeunes de moins de seize ans et leurs aînés.

Le Sénat a aussi proposé d'interdire, à compter du 1er janvier 1992, de « *prendre en compte le prix du tabac et des boissons alcooliques pour le calcul des indices de prix à la consommation, publiés par les administrations de l'Etat, et notamment l'INSEE* ». Les sénateurs n'ont pas compris pourquoi en effet, alors qu'on leur propose de tout faire pour limiter la consommation du tabac, l'augmentation de 15 % du prix des cigarettes a été reportée au 1er octobre 1991. Leur proposition vise donc à favoriser une augmentation substantielle des prix de l'alcool et du tabac, à des fins dissuasives, sans que celle-ci ait d'incidence sur l'indice général des prix.

En revanche, les sénateurs ont considéré qu'à la différence de la marque, l'utilisation d'un nom ne pouvait pas entrer dans le champ des interdictions visant à limiter strictement la publicité indirecte. Alors que la séance était présidée par M. Pierre-Christian Taittinger, dont la famille possède une marque de champagne, le rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Jean Delaneau (Rép. et ind., Indre-et-Loire), a observé qu' « *avec un tel texte, notre président ne pourrait plus faire figurer son nom avec sa qualité de vice-président du Sénat* ».

Pour le ministre, les détournements de la loi Veil du 9 juillet 1976 doivent servir de leçon. Par l'amendement proposé, affirme M. Evin, « *le Sénat a fait tomber tout le dispositif de contrôle et d'interdiction de la publicité sur le tabac* ». Si la modification apportée au projet n'est pas corrigée ultérieurement, elle aura en tout cas un curieux effet : sous le prétexte que c'est un nom patronymique, Philip Morris ou Peter Stuyvesant pourraient continuer à faire de la publicité de manière indirecte, mais non pas la marque Gitanes...

JEAN-LOUIS SAUX

Ancien maire d'Angoulême

M. Boucheron dément avoir voulu quitter le groupe socialiste de l'Assemblée nationale

A la demande de la présidence du groupe socialiste, les services de l'Assemblée nationale ont enregistré, jeudi 11 octobre, le passage chez les non-inscrits de M. Jean-Michel Boucheron, député PS de la Charente.

Vendredi en fin de matinée, celui-ci démentait avoir eu l'intention de changer d'affiliation, et M. Pierre Mauroy demandait à M. Jean Auroux de recevoir l'ancien maire d'Angoulême pour « *examiner cette nouvelle situation* ».

Une lettre du député de la Charente à M. Mauroy, dont il est proche au sein du PS, est à l'origine de cette situation. Le premier secrétaire se refuse, aujourd'hui, à rendre publique cette lettre, mais son contenu peut être ainsi reconstitué : « *Ma situation personnelle passée et à venir risquant de perturber la vie locale et nationale du parti, je souhaite, en application de l'article 65 des statuts du parti, être mis en congé de mes mandats politiques et, sans démissionner du mandat électif de parlementaire, le remettre à disposition de monsieur le président du groupe socialiste du Parlement.* »

Imbroglio total

Avant de saisir le bureau exécutif du PS de ce dossier, M. Mauroy envoie copie de cette lettre à la présidence du groupe socialiste. D'abord préoccupé par la préparation de la rentrée parlementaire, puis par le départ de M. Louis Mermaz, le secrétariat de la présidence ne traite pas immmédiatement ce dossier. Jeudi, au lendemain même de son élection, le nouveau président, M. Jean Auroux, trouve dans son parapheur un courrier adressé au président de l'Assemblée, lui signalant la démission du groupe de M. Boucheron. Il la signe. Un peu vite.

L'imbroglio est total. Pour tenter d'en sortir, M Mauroy a fait publier, vendredi en début de soirée, un communiqué du PS déclarant qu'à la suite de la missive de M. Boucheron, « *une procédure interne a été initiée* ».

Th. B.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
CHAMPS ÉCONOMIQUES

POLITIQUE

La préparation du vingt-septième congrès du PCF

Premières passes d'armes à fleurets mouchetés entre adversaires et partisans de M. Fiterman

Cinq jours après l'ouverture, dans les colonnes de *l'Humanité*, de la « tribune de discussion » préparatoire au vingt-septième congrès du Parti communiste français, prévu à la fin de décembre à Saint-Ouen, le débat commence à se développer entre les partisans de la ligne majoritaire incarnée par M. Georges Marchais, et les tenants de la ligne « refondatrice » proposée par M. Charles Fiterman.

M. Félix Damette, ancien membre du comité central, a protesté, toutefois, mardi 9 octobre, contre le refus de la direction du parti de publier dans cette « tribune de discussion » la *« contribution »* élaborée par les « reconstructeurs », qui contestent, eux-aussi, le point de vue de M. Marchais (*le Monde* daté 23-24 septembre).

La direction du parti ayant argué qu'une *« contribution »* à la préparation d'un congrès ne pouvait être *« qu'individuelle »*, M. Damette a rétorqué, dans les colonnes de *Libération* : *« Cet argument est directement issu de l'héritage stalinien. Il prétend refuser les tendances alors qu'en fait il ne vise qu'à réserver à la tendance dirigeante le droit à la pensée collective et la possibilité d'élaborer une synthèse politique. »*

Plusieurs élus communistes « reconstructeurs », parmi lesquels M. Marcel Rigout, ancien ministre, ont annoncé, mercredi 11 octobre, à Orly, la création d'un mouvement national d'élus *« progressistes »* ouvert *« à tous ceux qui sont attachés à une gestion moderne et démocratique »*.

Le bureau provisoire de ce mouvement est présidé par le maire d'Orly, M. Gaston Viens, exclu du PCF en 1989.

Présentant la « tribune de discussion » préparatoire au vingt-septième congrès du PCF ouverte le mardi 8 octobre dans les colonnes de *l'Humanité*, M. André Lajoinie invitait les militants communistes à débattre dans un esprit libéral et fraternel afin d'aboutir à un congrès *« novateur »*. Montrant l'exemple, ce jour-là, la direction du parti faisait une fleur à M. Charles Fiterman en publiant d'emblée le contre-projet de résolution déposé par le chef de file des « refondateurs » devant le comité central et réduit par celui-ci, le 22 septembre, à une banale prise de position personnelle.

Elle n'avait sans doute guère le choix, puisque la décision de rendre public le texte de l'ancien ministre avait été prise par le comité central sur la proposition personnelle de M. Marchais, mais ce faisant elle se donnait néanmoins à la fois bonne conscience et le beau rôle tout en montrant le ton aux militants dès l'ouverture de la discussion : le ton de la courtoisie forcée.

La première réplique directe à M. Fiterman, parue dans *l'Humanité* de vendredi, s'inscrit dans cette norme. Elle émane du maire de Drancy (Seine-Saint-Denis), M. Maurice Nilès, qui laisse entendre, dans son argumentation, que les seuls vrais désaccords entre la direction du parti et M. Fiterman portent sur les questions internationales, ce qui revient à dire que l'ancien ministre pourrait, sur tous les autres points, trouver un terrain d'entente avec M. Marchais. *« A franchement parler*, écrit en effet M. Nilès, *je vois bien qu'il y a des désaccords importants sur l'appréciation de la phase actuelle de l'affrontement de classes au plan international mais, pour le reste, il aurait été sans doute souhaitable de discuter, de travailler ensemble pour vérifier si, sur le fond, il existe ou non des fossés infranchissables. » « Je ne veux prendre qu'un seul exemple*, précise M. Nilès. *Charles Fiterman préconise « une nouvelle entente démocratique des forces du travail et de la création ». S'agit-il d'une formule nouvelle pour remplacer celle « d'union des forces populaires, d'union des forces de gauche »? « S'il ne s'agit que de formules, tout est possible. Et s'il s'agit d'autre chose, discutons-en. »*

Mais cette intervention porte en elle-même les limites de l'exercice auquel les militants sont conviés : si les échanges avec les contestataires doivent commencer à fleurets mouchetés ils ne sauraient en aucun cas être porteurs de compromis, et surtout pas contrevenir aux règles du sacro-saint « centralisme démocratique ». *« Je suis bien obligé de constater*, souligne donc M. Nilès, *que quel que soit le cas de figure, la méthode choisie par Charles Fiterman empêche cette discussion puisque pour lui « c'est à prendre ou à laisser » ! Je crois qu'on ne progressera pas ainsi. »*

« L'avenir à reculons »

En revanche, dans son numéro du 12 octobre, l'hebdomadaire *Révolution* – dont le directeur est M. Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône, qui s'est opposé, comme M. Fiterman, au projet de résolution adopté par le comité central – apporte de l'eau au moulin des « refondateurs » en publiant un point de vue très critique pour l'état major du PCF sous la plume d'un ancien membre du comité central, M. Claude Mazauric. Cet intellectuel militant au sein de la cellule Politzer de la faculté des lettres et sciences humaines de Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime) explique, par le menu, dans un réquisitoire tranquille, pourquoi le projet officiel de résolution ne lui convient pas. A ses yeux, ce texte continue de *« faire entrer »* le PCF *« dans l'avenir... à reculons »* en étant *« trop marqué par le subjectivisme »*, trop simpliste et trop insuffisant, dans tous les domaines, pour *« contribuer à une discussion d'envergure »*.

« Je souhaite que le vingt-septième congrès en son premier jour de réunion, conclut M. Mazauric, *désigne en son sein une commission représentative de tous les courants de pensée qui se seront manifestés au cours de ces trois mois à venir, que celle-ci soit attentive à prendre en considération toutes les opinions émises et mette au point un ensemble si possible cohérent des thèses de référence sur lesquelles se prononcera le congrès. Alors pourront se rassembler, à n'en pas douter, tous ceux qui veulent se donner, avec le Parti communiste, cette grande force de contestation idéologique, politique et de transformation sociale dont notre France a besoin. »*

Cette autre contribution, somme toute conciliante, donne, elle, une idée de ce que sera vraisemblablement la stratégie des « refondateurs », soucieux de répondre au principal des reproches qui leur sont adressés par les autres militants, ceux qui ne comprennent pas bien pourquoi M. Fiterman et ses partisans ont préféré opposer leur propre texte à celui de l'état-major du parti plutôt que d'essayer réellement d'imposer leurs analyses et leurs propositions à partir du texte initial.

Les « refondateurs » recherchent actuellement le meilleur moyen de convaincre ces militants-là que sur la plupart des sujets controversés – l'évolution du rapport des forces dans le monde, la pratique du « centralisme démocratique », la critique du « socialisme réel », les bases sociologiques du parti, etc. – les désaccords apparaissent tellement fondamentaux que les positions de M. Marchais étaient inamendables par M. Fiterman.

ALAIN ROLLAT

Après l'élection de M. Auroux

Les fabiusiens maintiennent leur dénonciation de l' « axe » Rocard-Jospin

Les conditions dans lesquelles M. Jean Auroux (fabiusien) a été élu, le 10 octobre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale suscitent encore quelques remous au sein du PS. M. Marcel Debarge, numéro deux (fabiusien) du parti, a envoyé, le 11 octobre, une lettre au premier secrétaire, M. Pierre Mauroy, pour dénoncer *« l'officialisation d'une coalition Jospin-Rocard qui fonctionnerait pour écarter les responsables des autres sensibilités »*, qui s'était traduite par le soutien accordé par MM. Mauroy et Rocard à la candidature de M. Henri Emmanuelli (jospiniste).

M. Mauroy a reçu jeudi soir M. Debarge, avant de lui faire parvenir, vendredi, une réponse écrite. Dans cette réponse, le premier secrétaire réaffirme qu'il est, jusqu'au prochain congrès, le garant de la « synthèse » au sein du PS, et que *« seule la participation de toutes les sensibilités à la direction nationale permet d'animer le parti »*. M. Mauroy souligne qu'il ne saurait *« accepter de combinaison différente »*. Les proches de M. Fabius ne se satisfont pas de cette réponse. Ils estiment que M. Mauroy se présente une fois de plus comme « M. Synthèse », sans donner d'indications précises sur la manière dont il entend assurer l'équilibre entre les courants.

J.-L. A.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Pour et contre le roi

ADMETTONS-LE, quelque regret qu'on en ait : sous les formes les plus démocratiques qui soient, les hommes sont toujours tentés de chercher un roi. Un roi, symbole d'unité, d'autorité, de protection, que l'on change le moment venu, – puisque, désormais, tout se change – quand on ne le rejette pas avant, car tout se jette aussi. Il y a une demande latente pour une monarchie de consommation.

C'est l'une des raisons du succès du présidentialisme dans des pays qui n'ont rien gardé de l'institution royale, sinon une certaine nostalgie ; une autre raison en est la tendance à la personnalisation du pouvoir qu'encourage l'emprise dominante de l'image. Il faut l'admettre encore : le règne de l'image concourt à celui du roi.

Cependant, la République et, plus largement, l'aspiration démocratique ne sont pas vraiment menacées. L'opinion sait gérer ses contradictions lorsqu'elles ne vont pas jusqu'à la crise. Elle peut célébrer dans le même élan le bicentenaire de la Révolution et des monarques en visite. Elle peut trouver des accommodements entre différents régimes : il en existe de fort anciens dans des pays aussi avancés que la Grande-Bretagne, la Belgique ou les Pays-Bas, et il s'en crée de bien séduisants, comme vient de le montrer l'Espagne avec son heureux modèle de cohabitation entre l'institution monarchique et la représentation populaire. Il y a, ainsi, les rois de toujours, ceux qui reviennent, et ceux qui attendent, le sceptre au pied, dans les arrière-cours de l'Europe.

Ces derniers portent ce que Stéphane Bern appelle joliment, dans un livre qui leur est consacré : *« les Couronnes de l'exil »*. L'auteur rappelle comment tombèrent ces couronnes, et sa nostalgie des régimes disparus tourne à l'espérance lorsqu'il constate : *« L'année 1989 marque le réveil du sentiment monarchique en Europe. »*

Les bouleversements qui changent la donne au centre et à l'est du Vieux Continent lui paraissent créer, de son point de vue, d'heureuses opportunités pour certains rois en attente de royaume, s'il est vrai que l'Europe retrouve soudain *« ses racines carolingiennes »*.

Stéphane Bern invite son lecteur à visiter une galerie de portraits où figurent Dom Duarte de Bragance, qui définit la monarchie comme l'écologie de la politique, Vladimir de Russie, ultime rejeton des Romanov, Louis-Ferdinand de Prusse, Otto de Habsbourg, député européen, Léka, roi des Albanais, personnage haut en couleur et en zones d'ombre, Siméon de Bulgarie, qui, enfant, a régné brièvement par procuration, Victor-Emmanuel de Savoie, interdit d'Italie, Michel de Roumanie, qui rêve d'implanter le modèle espagnol dans son pays, et Constantin de Grèce. Selon l'auteur, ces couronnes en exil retrouvent de l'éclat : celui d'un passé que la nostalgie enjolive alors que des régimes prétendant porter l'avenir du monde se sont effondrés.

Cet ouvrage va à contre-courant de la récente production éditoriale qui a accompagné la célébration du bicentenaire de la Révolution. En voici un autre qui complète, en contrepoint, la redécouverte de cet événement majeur : c'est une histoire de la contre-révolution proposée par un collectif d'historiens sous la direction de Jean Tulard, une vaste fresque qui s'inscrit en creux, ou en négatif, par rapport à celle du courant révolutionnaire, depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours. Une chronologie, un dictionnaire des principaux acteurs et un index complètent la série d'études qui constituent le corpus de l'ouvrage.

Si la contre-révolution a, comme la Révolution, commencé avant les faits historiques qui l'ont consacrée, elle a trouvé une postérité bien au-delà de la période proprement révolutionnaire. Ses origines intellectuelles se confondent avec les premières oppositions aux doctrines philosophiques du siècle des Lumières. Elle s'affirme en tant que telle, lorsque l'Ancien Régime s'écroule, à travers les réactions d'individus et de couches sociales plus diversifiées qu'on ne le pense et qui incarnent plusieurs degrés d'hostilité à la formidable mutation du moment : ce sont les purs réactionnaires, qui ne veulent rien de moins que le rétablissement d'un ordre aristocratique déjà contesté par la monarchie, les conservateurs, défenseurs de cette monarchie absolue et prônant le retour au *statu quo ante*, et les réformistes, prêts à améliorer le régime avec des contre-poids représentatifs. *« Ces hommes*, nous dit-on, *ne s'entendaient sur rien, sauf sur la nécessité d'endiguer le flot envahissant de la Révolution. »*

Ils finiront par donner naissance à la droite contre-révolutionnaire qui, dans les clubs, la presse, les assemblées, les complots ou les batailles ouvertes, sur le sol national ou en exil, se dotera d'un corps de doctrine et mènera son combat jusqu'à l'avènement de la Troisième République, et même au-delà avec l'Action française. Entre-temps, le courant contre-révolutionnaire s'est modifié : il s'est rapproché du catholicisme ultramontain aux dépens de ses penchants initiaux vers le gallicanisme, il a récupéré le nationalisme des patriotes jacobins de la Révolution et repris à son compte, en l'aggravant, l'antisémitisme qui imprégnait la gauche du dix-neuvième siècle ; enfin, il a rompu avec le romantisme d'antan sous l'influence positiviste de Maurras.

L'un des auteurs, Jean-Christian Petitfils, observe que la famille contre-révolutionnaire a souffert d'une *« faiblesse congénitale »* qui tenait à son absence de stratégie de conquête du pouvoir. C'est qu'il ne suffit pas d'être « contre », il faut s'entendre ensuite sur une formule de remplacement qui n'engendre pas elle-même trop de réactions contraires. L'avantage des démocraties est d'instituer la vérification régulière de cette règle de vie sociale.

▶ *Les Couronnes de l'exil*, par Stéphane Bern. Balland, 388 pages, 129 F.

▶ *La Contre-Révolution.* Ouvrage collectif sous la direction de Jean Tulard. Perrin, 527 pages, 129 F.

COMMUNICATION

Suspension de contrats avec des opérateurs de télévision ?

Pannes en série sur les satellites TDF 1 et TDF 2

La panne de deux répéteurs de TDF 2 rend inutilisable un tiers des capacités du système français de télévision directe par satellite. Ce nouvel échec industriel oblige le gouvernement à proposer rapidement des solutions de remplacement et pourrait l'inciter à regrouper tous les satellites français sur des positions orbitales proches.

Deux répéteurs sur six du satellite de télévision directe TDF 2 ne fonctionnent plus. Ces répéteurs sont l'élément vital d'un satellite de communication, ils amplifient et réémettent vers la Terre les signaux reçus. En confirmant vendredi 12 octobre ce nouveau revers de l'industrie spatiale française, Télédiffusion de France (TDF) a précisé qu'une expertise extérieure serait demandée si nécessaire. TDF a aussi proposé de suspendre la signature des contrats de diffusion avec les opérateurs de télévision clients des satellites jumeaux TDF 1 et TDF 2.

Les causes de cette panne sont encore mal connues. Est-elle due à l'éclipse solaire de fin septembre, aux défectuosités des tubes construits par Thomson ou du système de commande, seul élément commun aux répéteurs défaillants? La panne affecte les canaux 1 et 13 de TDF 2, attribués respectivement l'un à Canal Plus, l'autre à Sports 2/3 et au programme radio Hector de Radio-France. Canal Plus dispose toutefois d'un répéteur de secours sur TDF2, et Sports 2/3 et Hector d'un répéteur sur le satellite jumeau TDF1. Dans l'immédiat, les cinq programmes de télévision prévus sur ces deux satellites pourraient donc être diffusés normalement. Mais seuls deux d'entre eux – la SEPT et Canal Enfants – sont « sécurisés » par un répéteur de remplacement.

Discrédit industriel

Ces ennuis de TDF 2 succèdent à une série de revers techniques, et discréditent encore un système très critiqué avant même son lancement dans l'espace. En août 1989, un répéteur de TDF 1 rendait l'âme à la suite de courts-circuits dans son alimentation électrique. En septembre 1990, la défaillance d'un tube d'émission à forte puissance (construit par la firme allemande AEG) obligeait à redistribuer les répéteurs entre les attributaires choisis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (*le Monde* des 15 et 18 août 1989 et des 12 et 13 septembre 1990).

Aujourd'hui, le système TDF 1-TDF 2 ne dispose plus que du tiers de ses capacités théoriques, avant même sa véritable entrée en service commercial. Outre le discrédit industriel et les polémiques politiques, le gouvernement se trouve ainsi devant une tâche difficile : comment rassurer les opérateurs tout en préservant l'avenir de la télévision par satellite?

Les ministres concernés, Mme Catherine Tasca et M. Paul Quilès, ont réagi ensemble par un communiqué. Ils demandent d'abord des éclaircissements sur l'origine de la nouvelle panne ; ils rappellent ensuite leur attachement à la nouvelle norme de télévision D2 MAC, étape vers la télévision « haute définition » dont les satellites doivent être le vecteur, conjointement aux réseaux câblés ; ils demandent enfin à M. Gérard Eymery, chargé d'une mission de réflexion depuis plusieurs mois, d'accélérer ses travaux pour proposer d'ici à quinze jours des solutions *« visant à sécuriser à court et moyen terme l'exploitation de TDF 1 et TDF 2 »*. La solution retenue *« en concertation avec l'ensemble des partenaires »* devra permettre, *« en intégrant les satellites existants ou à lancer prochainement, de conforter la constitution d'un bouquet de programmes francophones »*. M. Philippe Guilhaume, président de A 2 et FR 3, a pour sa part estimé le 12 octobre que *« ces impédimenta techniques ne remettent pas en cause le choix politique de faire monter A 2 sur TDF 1-TDF 2 »*.

L'analyse de base du groupe d'experts réunis autour de M. Eymery était déjà en partie connue (*le Monde* du 29 septembre) : les futurs satellites prenant la relève de TDF 1 et TDF 2 doivent desservir des bassins linguistiques, avec une douzaine de canaux de télévision au minimum, en assurant aux usagers et aux opérateurs une continuité de service.

Cette dernière contrainte est particulièrement importante : elle implique que les générations de satellites se succèdent – et s'additionnent si possible – sur des positions orbitales inchangées. C'est la stratégie adoptée par le système privé luxembourgeois Astra. Avec un satellite en l'air, un deuxième bientôt lancé, un troisième à l'étude, Astra se présente comme le « satellite favori », le *« hot bird »* de l'Europe du Nord, offrant 16, puis 32, puis x programmes au consommateur, dans sa langue et avec une seule antenne.

Un « meccano » spatial?

Mais jeter l'éponge et rejoindre le système Astra est tout aussi impraticable politiquement que la construction d'un TDF 3 aux caractéristiques inchangées est dépassée techniquement. Faut-il alors regrouper les forces européennes autour d'un nouveau système à plusieurs satellites? C'est la proposition de l'organisation européenne de satellites Eutelsat, avec son projet Europesat. Les atouts d'Europesat : des canaux nombreux (36), une puissance d'environ 125 watts par canal assurant une bonne réception avec de petites antennes. Mais Europesat a deux inconvénients : sa position orbitale prévue, très éloignée de la position de TDF 1, TDF 2 ou leur homologue allemand TV Sat 2, et son calendrier, le lancement intervenant au mieux vers 1996. Un délai que les défaillances de TDF 1 et TDF 2 rend rédhibitoire. Quelle chaîne accepterait en effet de lancer un service commercial de télévision par satellite sans l'assurance d'un secours technique, dans un délai rapproché?

Une autre hypothèse est actuellement à l'étude, qui aboutirait à des solutions plus rapides. Il s'agit de déplacer les satellites TDF 1 et TDF 2, pour les amener à la position orbitale de 7 degrés ouest. A quelques degrés de différence (5 et 8 degrés ouest) se trouvent déjà les satellites français de faible puissance Télécom 1, qui transmettent par exemple la Cinq et M 6. Surtout, à partir de la fin 1992, doivent être lancés vers cette même zone de l'orbite géostationnaire les satellites Télécom 2 de moyenne puissance (55 watts). Avec chacun onze répéteurs, ces satellites Télécom 2 pourraient servir de secours aux TDF 1 et TDF 2, et élargir l'offre de programmes en attendant une troisième génération de satellites. Bref, le regroupement dans l'espace pourrait constituer un pôle de satellites français, un *« hot bird »* francophone vers lequel seraient pointées toutes les antennes.

Ce « meccano » dans l'espace est jouable techniquement et juridiquement. Techniquement, pour recevoir Télécom 2 et TDF 2 les antennes sont de taille comparable, les bandes de fréquence seules changeraient. Juridiquement, il suffirait de demander un changement de position pour TDF 1 et TDF 2. Commercialement, l'opération pourrait rassurer les opérateurs. Le président de Canal Plus, M. André Rousselet, réagissant à la panne de TDF 2, ne souhaite-t-il pas *« disposer le plus vite possible de relais et d'une deuxième génération de satellites »*? Ne va-t-il pas jusqu'à évoquer une participation financière à cette deuxième génération? Le risque existe pourtant de voir la nouvelle panne refroidir les plus enthousiastes et retarder encore les lancements commerciaux de chaines. Politiquement enfin, l'affaire est délicate. Car elle traduit un repli sur des positions nationales, ou au mieux francophones. Alors que la coopération avec l'Allemagne en matière de télévision demeure laborieuse, la France peut-elle se draper dans la solitude de son petit morceau d'orbite?

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(…)MMUNICATION

Pannes en série (…) satellites TDF 1 et TDF 2

MÉDECINE

La fin de la conférence internationale de Kinshasa

Une vive polémique se développe autour d'un traitement africain contre le sida

La cinquième conférence internationale sur le sida en Afrique, à laquelle ont participé plus d'un millier de personnes, s'est achevée vendredi 12 octobre à Kinshasa (Zaïre) sur une vive polémique opposant des spécialistes américains et africains à propos d'une nouvelle médication africaine, mise au point au Kenya, et connue sous le nom de Kemron. D'autre part, les responsables ont décidé que cette manifestation serait organisée chaque année sur le continent africain et, non comme c'était le cas depuis 1986, en alternance avec l'Europe (1).

KINSHASA

de notre envoyé spécial

Les conférences internationales sur le sida respecteront-elles un jour les règles et les convenances habituelles des grandes manifestations médicales où tout est mis en œuvre pour prévenir les conflits de personnes ou d'écoles ? La réunion de Kinshasa, qui était sponsorisée par l'une des principales marques de bière zaïroises, n'a pas failli à la tradition.

Le conflit n'est pas venu, comme il y a quelques mois à San-Francisco, des associations de malades – totalement absentes ici – mais d'une vive polémique opposant publiquement plusieurs conférenciers américains et africains à propos d'une nouvelle médication mise au point au Kenya, connue aujourd'hui dans de nombreux pays sous la dénomination de Kemron. Promoteur et principal défenseur de ce produit, le docteur Davy K. Koech (Kenya Medical Research Institute. Naïrobi), spécialiste d'immunologie, a développé avec enthousiasme durant la conférence les vertus de ce produit.

Celui-ci est composé d'un principe actif réunissant de faibles doses de trois sous-types d'interféron alpha (une molécule connue pour avoir une action immunologique et anti-virale très difficile à utiliser en thérapeutique humaine), ainsi que *« diverses autres substances déshydratées et mélangées »*. Ce produit est administré sur l'homme par voie orale. Ayant obtenu les approbations officielles, le Kemron aurait été expérimenté sur plus d'un millier de malades volontaires à Nairobi.

Des résultats spectaculaires mais contestés

« Dès le départ, cette substance a fait l'objet de controverses dans la presse kenyane, explique le docteur Marleen Temmerman (université de Nairobi). *La première présentation a eu lieu au début de cette année sans emporter la conviction des médecins spécialistes »*. Selon les résultats confus et incomplets présentés par plusieurs spécialistes africains à Kinshasa, le Kemron aurait aujourd'hui un effet tout à fait positif, quand il n'est pas présenté comme *« miraculeux »*.

Les malades bénéficieraient au bout de deux à trois mois de traitement d'une réduction quasitotale de leurs symptômes et les examens biologiques montreraient, selon le docteur Koech, une amélioration des critères de surveillance de l'infection. Cette amélioration serait même accompagnée dans certains cas de « séronégativation » (des malades séropositifs devenant séronégatifs), un phénomène qui, aux yeux de tous les spécialistes, est totalement inexplicable.

Aucune démonstration n'est par ailleurs disponible qui permettrait d'expliquer de quelle manière de faibles doses d'interféron alpha absorbées par la bouche pourraient agir sur l'organisme humain infecté. Mais après la diffusion des premiers résultats et l'écho considérable qu'ils ont pu avoir chez les malades, une étude fut menée auprès d'une centaine de personnes à Brazzaville, Abidjan, Harare, Yaoundé et Naïrobi.

Malheureusement aucune de ces études n'a été conduite en « double aveugle » avec groupes témoins et placebo. *« Ces travaux n'ont pas permis de conclure*, explique le docteur Robert Colebunders (Institut de médecine tropicale d'Anvers). *En toute hypothèse et en l'état actuel des données, on ne peut nullement conclure à l'efficacité de ce produit. Je pense que, comme pour toute molécule à visée médicamenteuse, le Kemron devrait impérativement répondre aux contraintes imposées par les dossiers de toxicologie, de pharmacologie, etc. »*

Vendu au marché noir

Faute d'avoir été développé dans le cadre de la recherche pharmaceutique habituelle, le Kemron, qui est à l'origine de nombreuses rumeurs, commence, comme aux Pays-Bas, à intéresser certains milieux associatifs et se vend déjà au marché noir. Selon plusieurs témoignages, il serait fabriqué et commercialisé ici ou là par une société américano-japonaise au prix de 3 dollars la dose.

Récemment, l'Organisation mondiale de la santé décidait de publier un communiqué mettant en garde contre les vertus supposées d'une substance dont l'étude reste à faire. Selon l'OMS, seul un essai définitif et rigoureux permettrait de savoir exactement ce qu'il en est. Un tel essai est en cours aux Etats-Unis et devrait permettre de conclure dans les six prochains mois.

Vivement contestée à Kinshasa par plusieurs spécialistes américains, la présentation du docteur Koech a suscité des commentaires sans nuance de la part du docteur James W. Curran (Center for Disease Control. Atlanta), président de séance . *« On ne peut pas, dans une telle enceinte, faire une telle déclaration*, a-t-il accusé. *Soit vous êtes crédible et cette substance va sauver le monde, soit vos conclusions ne sont pas correctes et vous donnez de faux espoirs à des millions de gens. »* Applaudi par de nombreux participants africains, le docteur Koech devait pour sa part soutenir que, faute de médicament efficace contre cette maladie mortelle et compte tenu du nombre croissant de malades, *on devait* abandonner tous les *a priori* théoriques et, en pratique, tout essayer.

JEAN-YVES NAU

(1) Officiellement créée à l'occasion de la réunion de Kinshasa, la Société africaine anti-sida qui siégera à Naïrobi, est présidée par le docteur A. Benslimane (Institut Pasteur du Maroc. Casablanca). Cette association a annoncé que les prochaines réunions internationales sur le sida en Afrique se tiendraient à Dakar, Yaoundé et Marrakech.

JUSTICE

Condamnation à trois ans de prison avec sursis

Le crime de Christian Holz « policier exemplaire »

Le gardien de la paix Christian Holz a été condamné vendredi 12 octobre à trois ans de prison avec sursis par la cour d'assises de Paris qui a déclaré le fonctionnaire coupable du crime de « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner » pour avoir, le 7 mai 1984, tué un jeune homme en tirant sur une voiture.

A l'heure des plaidoiries, le débat ne portait pas sur l'importance de la peine mais sur une seule question de principe : l'accusation et les avocats de la famille de Zaouni Benelmabrouk, tué à l'âge de vingt-trois ans, ne contestaient pas que le gardien de la paix Christian Holz fût un policier exemplaire. Il l'était. L'enquêteur de personnalité, un inspecteur de l'inspection générale des services, a noté : *« Il était vraiment irréprochable. Personne ne m'a donné de mauvais renseignements sur lui. »*

*Le dossier professionnel du gar*dien de la paix est rempli de lettres de félicitations dont la plupart soulignent son courage lors d'interpellations de plusieurs malfaiteurs armés, effectuées sans qu'il ait *jamais* fait usage de son arme. Depuis sa mutation à Nice, il a fait l'objet d'une gratification et d'un avancement exceptionnels pour avoir notamment arrêté de sa propre initiative l'auteur d'une tentative de meurtre.

Pourtant, le 7 mai 1984, l'unique coup de revolver de Holz a traversé la lunette arrière d'une 504 pour se loger dans le dos du chauffeur. Certes, Me Jean-Pierre Mignard, conseil de la famille Benelmabrouk, a lui-même admis que *« cette affaire est un écheveau de circonstances »*. En tentant d'échapper aux policiers, la voiture avait fait rouler un fonctionnaire à terre et après avoir effectué une nouvelle manœuvre a semblé se diriger vers le gardien de la paix allongé sur le sol. Un policier avait alors tiré trois coups de feu sans atteindre la voiture qui faisait demi-tour. C'est à ce moment-là que Holz a tiré sur une voiture qui ne transportait pas des malfaiteurs mais seulement trois jeunes gens qui avaient trop bien fêté un anniversaire.

Un cas limite donc, un cas d'école qui n'est pas caricaturé ni dénaturé par le tir d'un « cowboy ». Aussi, Me Mignard et son confrère, François Serre, se sont surtout attachés à obtenir un verdict de culpabilité : *« Vous devrez dire que c'est un crime, lorsque vous aurez dit cela, alors la famille pourra peut-être pardonner »*, a plaidé Me Mignard en révélant que ses clients lui avaient dit : *« ce n'est pas les jours de prison qui nous intéressent »*. Et Me Serre avait notamment ajouté *« Votre décision sera ce que la société doit dire à la police sur sa façon de se comporter. »*

A l'inverse, Me Christine Sigaut-Corneveau, défenseur du policier, a tout fait pour rejeter toute notion de culpabilité en soutenant que son client était en légitime défense lors d'une succession de faits qui n'ont duré que quelques fractions de secondes. *« Il a pensé légitimement que la vie de son collègue était en danger »*, a-t-elle affirmé.

Calmement, posément, Mme Dominique Commaret, avocat général, a détruit cette interprétation des faits. Citant une circulaire des services de police, le magistrat a déclaré : *« On ne tire jamais sur une personne en fuite. »* Et Mme Commaret a insisté sur le rôle des policiers : *« Ils doivent se protéger et nous protéger, ils ne sont pas là pour se venger ou pour nous venger. »* Pourtant, l'avocat général souhaitait aussi que la cour sanctionne seulement un principe. Elle admettait donc que le policier puisse bénéficier de « l'excuse de provocation », qui a pour effet de réduire le maximum de la peine en évitant la réclusion criminelle. Elle a demandé une sanction de deux à trois ans de prison avec sursis. Les jurés parisiens ont suivi ses réquisitions mais, se montrant plus sévères sur les principes que le magistrat, ils ont refusé « l'excuse de provocation ».

Peut-être avaient-ils mieux encore écouté Mme Commaret lorsqu'elle disait : *« Notre société a une conception exigeante de la liberté individuelle. Elle préfère un petit délinquant en fuite plutôt que la mort d'un jeune homme. Peut-on prendre le risque que ce soir ou demain, un autre jeune, parce qu'il a trop arrosé un anniversaire, force un barrage et paie de sa vie sa désinvolture ? »*.

MAURICE PEYROT

ÉDUCATION

La violence dans des lycées de la banlieue parisienne

Les enseignants rompent la loi du silence

Depuis la rentrée, quelques lycées de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, en particulier, sont victimes de violences. Leurs enseignants ont protesté, par des arrêts de travail, contre l'insuffisance des moyens de sécurité.

Alors que la loi du silence se propage chez les lycéens victimes d'actes de violence, les enseignants, eux, ont décidé de parler. Parler en public, parler entre eux, parler avec les élèves, mais aussi... faire parler ceux qui ont peur de témoigner.

Au lycée Charles-Schmidt de Saint-Ouen, certains jeunes gens préfèrent se taire depuis qu'une lycéenne de quinze ans s'est fait violer à l'intérieur de l'établissement. Deux adolescents ont été placés en détention provisoire, le 3 octobre, et un troisième se trouve en garde à vue. Mais la rumeur ajoute que les auteurs du viol étaient sept... Et les témoins refusent de parler.

Les professeurs ont appris, aussi, qu'un élève s'est fait voler son blouson sur le chemin de l'école, que certains de ses camarades ont reçu des menaces. Mais ils aimeraient en savoir plus sur les histoires de racket qui sont colportées dans l'établissement.

Des incursions de l'extérieur

Ils estiment que le lycée n'a pas assez de surveillants avec l'équivalent de quatre postes pour 940 élèves. Ils ont donc observé deux jours de grève, les 11 et 12 octobre, pour obtenir, notamment, trois postes à temps complet supplémentaires. Après s'être rendu sur place, le recteur de l'académie de Créteil a annoncé, le 12 octobre, la création d'un poste et demi de surveillant. *Le même* jour, le ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, a tenu à marquer son *« indignation »* à propos du viol de la jeune lycéenne et fait part de son *« émotion »* aux parents de cette jeune fille.

Selon les enseignants, certains élèves joueraient le rôle d' « indicateurs » auprès d'éléments extérieurs qui s'introduisent dans les établissements, comme au lycée Paul-Eluard de Saint-Denis où, depuis le début de l'année, de jeunes enseignantes ont constaté *des incursions répétées dans leurs* classes. Des jeunes du quartier se mêlent aux élèves. Après le début du cours, ils se lèvent en proférant des obscénités, provoquant ainsi un chahut général, avant de repartir. *Un poste supplémentaire de* surveillant vient d'être créé dans cet établissement de 2 400 élèves, qui n'en comptait que deux et demi.

Au lycée privé Emile-Connoy de Saint-Denis, ce sont vraisemblablement deux personnes extérieures à l'établissement qui ont provoqué un incendie, le 12 octobre. Ils auraient pu provoquer la mort de plusieurs élèves si ceux-ci n'avaient réussi à s'échapper par le toit. Pourtant, il fallait être bien au courant des habitudes de ce petit lycée professionnel et technique à la façade discrète pour s'y introduire ainsi, estiment les enquêteurs de la brigade criminelle. C'est encore un gamin inconnu, âgé de treize ou quatorze ans, qui est venu jeter une grenade lacrymogène au visage de la concierge du lycée Georges-Braque d'Argenteuil, le 9 octobre.

La plupart des enseignants remarquent qu'ils ont affaire à un public beaucoup plus difficile que les autres années, dans les classes de seconde ou de BEP. *« Nous avons reçu beaucoup d'élèves en difficulté qui, naguère, n'auraient pas eu accès à ce niveau. Je me demande si, en affaiblissant la sélection, nous ne provoquons pas un effet pervers du projet, pourtant souhaitable, qui consiste à conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat »*, confie un enseignant membre du SNES.

Les enseignants craignent que des jugements hâtifs n'aillent voir, dans cette série noire des lycées, un *nouveau* phénomène d'embrasement des banlieues. *« Cette affaire n'a rien à voir avec Vaulx-en-Velin*, insiste Mme Françoise Germain, à l'inspection d'académie du Val-d'Oise. *Les lycées sont un peu des espaces protégés. Mais on voit mal comment la violence contenue dans la société pourrait ne pas franchir leurs murs. »*

RAFAELE RIVAIS

A Vaulx-en-Velin

Les obsèques dignes et silencieuses de Thomas Claudio

LYON

de notre bureau régional

Silence, calme et recueillement ont présidé aux obsèques, vendredi 12 octobre dans l'après-midi, de Thomas Claudio, le jeune homme de vingt et un ans dont la mort, samedi 6 octobre, a provoqué les émeutes de Vaulx-en-Velin.

Devant l'église Saint-Joseph, dans l'attente de la cérémonie, peu de bruits de voix, de discussions : le fait que les amis de Thomas soient peu nombreux – à peine plus de cent cinquante personnes dont de nombreux jeunes d'origine magrhébine, alors que les autorités en prévoyaient dix fois plus – renforce encore ce sentiment de dignité douloureuse.

Le service d'ordre, ces jeunes en brassard noir du Comité des amis de Thomas, ne s'en montre que plus décidé à préserver l'intimité de la famille Claudio : ni photographes, ni cameramen ne sont admis à l'église et au cimetière.

Au cours de la cérémonie religieuse, la volonté d'apaisement et de tolérance prévaut, mettant une sourdine aux polémiques sur la mort de Thomas. Le Père Jean Basse, prêtre de la paroisse, lit un extrait de l'Evangile, avant de céder la parole à une jeune femme pour une lecture d'un verset du Coran. Pour évoquer l'âge de Thomas, vingt et un jeunes portent une bougie. Le même recueillement guide le cortège funéraire, et les amis de Thomas forment spontanément une chaîne pour protéger la famille des curieux.

Seule petite note polémique, des jeunes remarqueront, avec amertume, l'absence du maire de Vaulx, M. Maurice Charrier : *« Il a dit qu'il ne voulait pas nous récupérer en venant. Mais ça fait une semaine qu'il nous récupère. »*

MARIE-NOËLLE TERRISSE

ESPACE

Ariane lance deux satellites américains

Lancée vendredi 12 octobre à 23 h 58 (heure de Paris) depuis le centre spatial guyanais de Kourou, la fusée européenne Ariane a mis sur orbite avec succès, pour son trente-neuvième vol, deux satellites de télécommunication, SBS-6 (2 478 kg), et Galaxy-6 (1 212 kg), pour le compte d'un même client américain, la Hughes Communications Inc. *« Ce lancement marque une étape de plus dans la percée commerciale d'Arianespace, en particulier aux Etats-Unis »*, a déclaré après le tir M. Charles Bigot, PDG d'Arianespace. Ce succès efface l'ombre de l'échec cuisant du trente-sixième vol au cours duquel, le 23 février dernier, Ariane explosa avec deux satellites de communications japonais à son bord.

La mise sur orbite de six satellites en douze semaines, depuis la reprise des tirs, en juillet (après cinq mois d'interruption dus à cet échec), a démontré qu'Arianespace *« pouvait rattraper le retard pris »*, selon M. Bigot.

Celui-ci a précisé que tous les lancements prévus en 1991 et 1992 auraient lieu conformément aux besoins des clients.

Le *quarantième tir d'Ariane, qui* aura également pour mission de placer deux satellites américains en orbite, SATCOM-1C et GSTAR-6, est fixé au 20 novembre .

Un système de caisse noire au Sporting de Toulon

Quatre dirigeants du club varois inculpés après la découverte de graves irrégularités comptables

MM. Rolland Courbis, manager général du Sporting club de Toulon-Var (SCTV), et Eric Goiran, directeur administratif du club, ont été inculpés, vendredi soir 12 octobre, de *« recel, faux et usage de faux en écritures commerciales et abus de confiance »* par M. Jean-Pierre Zanoto, juge d'instruction à Marseille, et placés sous mandat de dépôt. Les deux autres principaux dirigeants du club toulonnais, le président Alain Asse et le commissaire aux comptes Jean-Marc Lang, ont été eux inculpés de *« faux et usage de faux en écritures commerciales »*, après la découverte d'irrégularités dans la gestion du club, et laissés en liberté.

Les quatre responsables du SCTV avaient été interpellés mercredi 10 octobre et placés en garde à vue *(le Monde* du 12 octobre) à la suite de révélations faites au magistrat instructeur par M. Raphaël Di Francia, un retraité marseillais devenu impresario, introduit par Rolland Courbis dans le monde du football professionnel en 1984.

M. Di Francia, inculpé le 14 juin de faux et usage de faux, a reconnu *avoir signé des fausses factures*, sans contrepartie, dans le cadre du transfert de plusieurs footballeurs qui ont transité par Toulon. Selon Me Gilbert Sindres, avocat de Raphaël Di Francia, les sommes versées par les clubs acheteurs étaient déposées sur un compte ouvert au Crédit lyonnais de Monaco au nom de M. Di Francia. Ce dernier retirait ces sommes en liquide pour alimenter la caisse noire du club qui pouvait ainsi verser des dessous de table à des joueurs transférés. Six joueurs, dont certains très connus, ont été ainsi mis en cause par M. Di Francia et devraient être entendus prochainement par le magistrat instructeur. Il semble en outre que certains dirigeants du SCTV aient pu utiliser, à des fins personnelles, une partie des fonds occultes collectés par ce système.

DÉFENSE

Nominations militaires

Le général Cann reçoit sa quatrième étoile

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 10 octobre a approuvé une série de promotions et nominations militaires, dont les principales sont les suivantes :

● **Terre.** – Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division François Cann.

Sont nommés : gouverneur militaire de Lyon, commandant la région militaire de défense Méditerranée et la circonscription militaire de défense de Lyon, le général de corps d'armée Henri Salaun ; gouverneur militaire de Marseille et commandant la circonscription militaire de défense de Marseille, le général de division Marcel Durand ; adjoint au général gouverneur militaire de Lyon et commandant la région militaire de défense Méditerranée, le général de division Jean Pincemin ; commandant l'Ecole d'application de l'infanterie, la 14e division légère blindée, et délégué militaire départemental de l'Hérault, le général de division Pierre Aumonier ; directeur de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), le général de brigade Roland Guillaume ; chef de la mission militaire de coopération au ministère de la coopération et du développement, le général de brigade Jean Varet.

● **Marine.** – Sont promus : contre-amiral, le capitaine de vaisseau Joseph Bodard, nommé commandant des sous-marins d'attaque ; commissaire général de deuxième classe, le commissaire en chef de première classe Christian Delort, nommé chef du service des marchés généraux du commissariat de la marine.

● **Armement.**-Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Jean-Pierre Rabault et Henri Receveur.

Est nommé directeur du centre d'essais des Landes, l'ingénieur général de deuxième classe Jean-Baptiste Dard.

CHRONOLOGIE

Septembre 1990 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois.

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

ÉTRANGER

3. – ONU : Inaugurant la deuxième conférence sur les pays les moins avancés (PMA), réunie à Paris jusqu'au 14, M. Mitterrand présente un *« plan de combat contre le sous-développement »* (du 2 au 5 et 16-17).

4. – CHILI : Les cendres du président Salvador Allende, mort lors du coup d'Etat militaire de 1973, sont transférées à Santiago pour des funérailles solennelles (2-3, 6 et 19).

4. – NOUVELLE-ZÉLANDE : M. Mike Moore remplace M. Geoffrey Palmer, premier ministre depuis août 1989, à moins de deux mois des élections législatives (5).

4-7. – CORÉES : La première rencontre entre les premiers ministres du Nord et du Sud, à Séoul, permet l'ouverture d'un véritable dialogue entre les deux Corées (du 5 au 8, 12 et 27).

4-7. – JAPON-URSS : La visite à Tokyo de M. Edouard Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, marque un réchauffement dans les relations nippo-soviétiques (du 4 au 8 et 12).

8-9. – ÉTATS-UNIS : L'Argentine Gabriela Sabatini, le 8, et l'Américain Pete Sampras, le 9, remportent les Internationaux de tennis de Flushing-Meadow (du 29/VIII au 11/IX).

9. – LIBÉRIA : Le président Samuel Doe, au pouvoir depuis avril 1980, est capturé puis assassiné par les rebelles de Prince Johnson. Sa mort ne met pas fin à la guerre civile que la force ouest-africaine d'interposition se révèle impuissante à faire cesser avant la fin du mois (du 1er au 6, du 9 au 25 et 30/IX-1er/X).

10. – COTE-D'IVOIRE : Le pape Jean-Paul II, à l'issue d'une visite de dix jours en Afrique, consacre la basilique de Yamoussoukro, cadeau personnel et controversé du président Houphouët-Boigny, dont la construction a coûté au moins 800 millions de francs (1er et du 4 au 12).

11. – CAMBODGE : Lors d'une conférence à Djakarta, les quatre factions khmères, après avoir accepté le plan de paix de l'ONU, forment un Conseil national suprême chargé de représenter le Cambodge à l'étranger (du 1er au 8, 11, 12, 13, 15, 20 et du 22 au 25).

12. – ALLEMAGNE : Le traité qui rétablit l'Allemagne unie dans sa pleine souveraineté est paraphé à Moscou, lors de la quatrième et dernière réunion ministérielle de la conférence «2 + 4». Le 13, Moscou, qui s'engage à retirer les 380 000 soldats soviétiques de RDA avant la fin 1994, obtient de Bonn une « aide au départ » de 12 milliards de deutschemarks ainsi qu'un crédit sans intérêts de 3 milliards. Le 20, les Parlements de Bonn et de Berlin-Est ratifient le traité d'unification conclu le 31 août (du 7 au 24).

13-14. – FRANCE-TCHÉCOSLOVAQUIE : M. François Mitterrand, en visite d'Etat, propose de réunir à Prague en 1991 les assises d'une future *« confédération européenne »* (du 13 au 17).

14. – ÉTATS-UNIS : La première thérapie génique, sur une enfant de quatre ans souffrant d'un déficit immunitaire total, est pratiquée à l'hôpital de Bethesda (Maryland) après l'autorisation du gouvernement (2-3, 15 et 18).

15. – AFRIQUE DU SUD : La police déclenche l'opération « Poigne de fer » dans les cités noires de la banlieue de Johannesburg pour mettre fin aux tueries qui ont fait près de huit cents morts en cinq semaines (du 4 au 12 et du 14 au 24).

16. – GABON : Les premières élections législatives pluralistes sont marquées par de nombreuses irrégularités. Pour trente des cent vingt circonscriptions, le second tour est reporté du 23 septembre au 21 octobre, tandis qu'un nouveau scrutin devra être organisé les 21 et 28 octobre dans trente-deux autres circonscriptions (18, 20, 22 et 26).

17-18. – FRANCE-RFA : Lors du soixante-seizième sommet franco-allemand, à Munich, MM. Kohl et Mitterrand affirment que l'unification allemande va encore renforcer le couple franco-allemand. Le retrait en deux ans de vingt mille des quarante-six mille militaires français stationnés en RFA est annoncé, tandis qu'est relancé le projet de chaîne culturelle franco-allemande (19, 20 et 25).

18. – ÉTATS-UNIS : Le Pentagone annonce que cent cinquante et une *« installations militaires »* américaines à l'étranger vont voir leurs activités réduites ou supprimées dans dix pays, dont cent dix-sept en RFA (20).

18. – JEUX OLYMPIQUES : Le comité international olympique choisit Atlanta (Etats-Unis), de préférence à Athènes (Grèce), pour l'organisation des Jeux d'été de 1996 (20).

18. – POLOGNE : Le général Jaruzelski accepte que son mandat présidentiel soit réduit et se termine en décembre, alors que M. Lech Walesa a annoncé, le 17, sa candidature à l'élection présidentielle (19, 20, 23-24, 26 et 29).

21. – LIBAN : Le président Elias Hraoui promulgue les amendements constitutionnels dits « de Taëf ». A partir du 28, les autorités légales imposent un blocus autour du réduit du général chrétien Michel Aoun à Beyrouth (8, 23-24, 25 et du 29/IX au 2/X).

22. – CHINE : La cérémonie d'ouverture des XIe Jeux asiatiques à Pékin confirme le succès diplomatique remporté par les dirigeants chinois : à l'exception de l'Irak, *« suspendu »*, le 20, du mouvement olympique asiatique, tous les pays asiatiques sont présents, y compris Taïwan, le Vietnam et la Birmanie. La rencontre, le 24, entre le général *Giap*, vice-premier ministre vietnamien, qui accompagne la délégation de son pays, et M. Li Peng, premier ministre chinois, scelle la réconciliation sino-vietnamienne (du 15 au 18 et du 21 au 26/IX, 9/X).

22-27. – FINANCES MONDIALES : L'aide aux pays en développement non exportateurs de pétrole et à ceux d'Europe de l'Est, qui sont les plus durement touchés par la crise du Golfe, est au centre des discussions de l'assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale, réunie du 25 au 27 à Washington, ainsi que des réunions financières qui la précèdent (13, 14, 18, 21, 22 et du 25 au 29).

24. – URSS : Le Parlement autorise M. Gorbatchev à légiférer par décrets pendant dix-huit mois pour introduire l'économie de marché. Après un mois de débats houleux, M. Gorbatchev recherche la synthèse entre le plan de réforme économique proposé par les radicaux et celui de M. Ryjkov, premier ministre, qui est plus prudent et centralisateur. Ce dernier menace de démissionner si son plan est écarté, ce que tente d'éviter M. Gorbatchev (du 1er au 6, 8 et du 12 au 29).

25. – OMS : L'Organisation mondiale de la santé évalue à 400 000 enfants et 800 000 adultes le nombre de malades du sida ; elle estime que, d'ici à l'an 2000, 25 à 30 millions d'hommes, dont un tiers d'enfants, seront contaminés par le virus (22 et 27).

26. – CANADA : Les Amérindiens Mohawks, retranchés depuis le 11 juillet dans le village d'Oka, près de Montréal, acceptent de se rendre. Leur révolte a mis en lumière les conditions de vie difficiles des quelque 550 000 Amérindiens du Canada (4, 6, 11, 20 et 28/IX, 3/X).

27. – ALGÉRIE : M. Ahmed Ben Bella, chef de l'Etat de 1963 à 1965, rentre en Algérie après dix ans d'exil en Europe (5 et du 27/IX au 1er/X).

27. – GRANDE-BRETAGNE - IRAN : Les relations diplomatiques, rompues en mars 1989 en raison de l'affaire Rushdie, sont rétablies (12 et 29).

29. – ÉTATS-UNIS - VIETNAM : La rencontre à New-York entre M. James Baker et M. Nguyen Co Thach est la première entre ministres américain et vietnamien des affaires étrangères depuis 1973 (2/X).

29-30. – ONU : Un sommet mondial pour l'enfance rassemble à New-York 71 chefs d'Etat et de gouvernement réunis sous l'égide de l'UNICEF. Un plan d'action pour réduire d'un tiers la mortalité infantile en dix ans est adopté (29/IX et 2/X).

30. – CONGO : Le président Denis Sassou Nguesso accepte d'instaurer *« immédiatement »* le multipartisme sous la pression des Eglises et du syndicat unique (15/IX et 2/X).

30. – CORÉE DU SUD - URSS : Séoul et Moscou établissent des relations diplomatiques (2/X).

30. – ÉTATS-UNIS : Un compromis est conclu entre l'administration et les dirigeants du Congrès sur une réduction du déficit budgétaire de 500 milliards de dollars en cinq ans, dont 40 milliards en 1991. L'accord, négocié depuis des mois, prévoit 134 milliards d'augmentation d'impôts en 1991, ce qui contredit les promesses électorales du président Bush (12, 13 et 26/IX, 2 et 3/X).

30. – FRANCE-CAMBODGE : M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales, inaugure à Phnom-Penh une section de l'Alliance française. C'est la première visite au Cambodge d'un ministre français depuis plus de vingt ans (2/X).

30. – ISRAËL-URSS : Nouvelle étape sur la voie de la normalisation, les missions consulaires des deux pays, installées à Moscou et à Tel-Aviv, sont élevées au rang de consulats généraux. Malgré la crise du Golfe, les immigrants soviétiques continuent d'affluer en Israël : plus de 100 000 sont arrivés depuis le début de l'année (13, 16-17 et du 30/IX au 2/X).

LA CRISE DU GOLFE

Le 1er, l'Irak finit par autoriser le départ de femmes et d'enfants occidentaux et japonais. Ils sont sept cents à quitter Bagdad le 1er et le 2, au total plus de trois mille entre le 1er et le 22. Mais les hommes ne peuvent quitter l'Irak : ils sont des milliers à rester otages, dont près de cinq cents servent de «boucliers humains» sur des sites stratégiques. D'autre part, l'exode de dizaines de milliers d'Egyptiens, d'Indiens, de Philippins se poursuit dans des conditions dramatiques vers la Jordanie et la Turquie.

Le 2, M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, se déclare *«déçu»*, à l'issue de deux jours d'entretiens à Amman (Jordanie) avec M. Tarek Aziz, chef de la diplomatie irakienne. Il estime que le temps joue *«contre la paix et pour l'Irak»*.

Le 4, M. Edouard Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, envisage la tenue d'une conférence internationale sur l'ensemble des problèmes du Proche-Orient pour résoudre la crise du Golfe. Israël rejette cette proposition.

Le 5, M. Saddam Hussein réitère son appel à la *«guerre sainte»*, exhortant *«les peuples»* d'Arabie saoudite et d'Egypte *«à se révolter contre leurs dirigeants»*.

Le 9, à Helsinki, M. Bush et M. Gorbatchev se rencontrent, à la demande de M. Bush, pour leur troisième sommet en neuf mois. Se déclarant *«unis»*, ils s'affirment déterminés à *«démontrer que l'agression ne peut pas payer et ne paiera pas»*, tout en exprimant leur préférence pour une solution pacifique de la crise.

Les 9 et 10, M. Tarek Aziz se rend à Téhéran où il obtient que les relations diplomatiques, rompues en 1980, soient normalisées, mais pas que l'Iran accepte d'aider l'Irak à contourner l'embargo.

Le 10, M. James Baker, secrétaire d'Etat américain, demande aux alliés de l'OTAN de contribuer au renforcement du dispositif militaire dans le Golfe en fournissant des moyens de transport aériens et maritimes, mais aussi des *«forces terrestres»*.

Le 10, douze des vingt et un membres de la Ligue arabe décident un transfert rapide du siège de la Ligue de Tunis au Caire. Mais les neuf absents, surtout la Tunisie et l'OLP, rejettent cette décision. Face à ces dissensions, M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue depuis 1979, a démissionné le 3.

Le 11, M. Bush lit devant les deux chambres du Congrès un message à la nation américaine. Il réaffirme sa détermination à mettre en échec l'agression irakienne et exalte la vision d'un *«nouveau monde»* qui *«peut émerger de ces temps troublés»*.

Le 14, la Grande-Bretagne décide l'envoi de 6 000 hommes et de 120 chars en Arabie saoudite, où se trouvent déjà plus de 150 000 Américains. L'Egypte et la Syrie annoncent aussi un accroissement de leurs troupes.

Le 14, M. James Baker se rend à Damas. Au-delà d'une convergence d'intérêts dans la crise du Golfe, une complète réconciliation américano-syrienne est empêchée par des désaccords persistants sur le terrorisme.

Le 15, M. James Baker fait à Bonn le bilan des contributions recueillies lors de sa tournée dans le Golfe, en Asie et en Europe : 20 milliards de dollars ont été promis (dont 12 par l'Arabie saoudite, le Koweït et les Emirats arabes unis, 4 par le Japon et 2 par la RFA) pour financer le déploiement militaire américain et pour soutenir l'économie de l'Egypte, de la Jordanie et de la Turquie. Ces trois pays ont aussi obtenu de la CEE, le 7, la promesse de 2 milliards de dollars, tandis que l'annulation de la dette militaire de l'Egypte (7 *milliards* de dollars) a été annoncée, le 4, à Washington.

Le 16, le Conseil de sécurité de l'ONU condamne à l'unanimité l'intrusion de soldats irakiens, le 14, dans des locaux diplomatiques à Koweït, dont la résidence de l'ambassadeur de France *(voir encadré)*. La CEE dénonce aussi cette violation, le 17 : à l'exemple de la France, les Douze décident d'expulser le personnel militaire des ambassades irakiennes. En représailles, Bagdad annonce, le 21, l'expulsion des attachés militaires des Douze, des Etats-Unis et de l'Egypte ainsi que de dix autres diplomates français. Washington et Le Caire font à leur tour jouer la réciprocité.

Le 17, l'URSS et l'Arabie saoudite rétablissent leurs relations diplomatiques interrompues depuis 1939.

Le 22, l'Arabie saoudite prend des sanctions contre la Jordanie et le Yémen, qui n'ont pas condamné assez fermement l'Irak. En Jordanie, l'arrêt des livraisons de pétrole aggrave des conditions économiques déjà désastreuses.

Le 23, les autorités irakiennes menacent de détruire Israël et les puits de pétrole de la région en cas d'*«asphyxie»* ou de *«coup sanglant»* contre le peuple irakien.

Le 24, le prix du baril de pétrole brut, qui était à 16 dollars début juillet, franchit pour la première fois la barre des 40 dollars, dépassant ses plus hauts niveaux d'il y a dix ans. Cette envolée de cours du pétrole s'accompagne sur les marchés financiers d'un véritable krach larvé : entre le 2 août et le 28 septembre, la baisse des cours boursiers atteint 32 % à Tokyo, 24 % à Paris, 17 % à Londres et 15,4 % à New-York. Le dollar reste faible : le 28, à Paris, il s'échange à 5,23 F, 1,56 DM et 137 yens.

Le 25, le Conseil de sécurité de l'ONU vote, par quatorze voix contre une (Cuba), la résolution 670 qui étend l'embargo contre l'Irak au trafic aérien. La solennité du vote de cette neuvième résolution sur le Golfe est accrue par la présence des ministres des affaires étrangères de treize des quinze pays membres du Conseil. Devant l'Assemblée générale, M. Chevardnadze lance, le même jour, une sévère mise en garde à l'Irak, dénonçant *«un acte de terrorisme contre le nouvel ordre mondial en gestation»*. Il affirme, le 30, que l'URSS participerait à une éventuelle opération militaire de l'ONU contre l'Irak.

Le 25, à l'issue d'une visite de quatre jours à Téhéran du président Assad, la Syrie et l'Iran ressoudent leur alliance et condamnent fermement l'occupation du Koweït par l'Irak.

Le 27, un attentat antifrançais est commis à Djibouti. Un enfant de neuf ans, fils d'un militaire français (ils sont quatre mille stationnés en permanence à Djibouti), est tué par l'explosion d'une grenade lancée contre la terrasse d'un café.

Le 28, M. Bush réaffirme son soutien à l'émir du Koweït qu'il reçoit à la Maison Blanche. Au Koweït, des tentatives de résistance sont signalées, mais près de la moitié de la population a fui le pays livré aux destructions et aux pillages.

Le 30, M. Saddam Hussein, s'adressant en particulier à la France, appelle pour la première fois au *«dialogue»* pour parvenir à un *«règlement équitable et global»* de la crise. Mais il réaffirme que *«Bagdad ne transigera pas»* sur l'appartenance du Koweït à l'Irak.

M. Mitterrand en première ligne

Le 1er et le 3, M. Mitterrand reçoit à l'Elysée les principaux responsables politiques, sauf M. Le Pen. La fermeté du chef de l'Etat est approuvée par la plupart d'entre eux ainsi que par l'opinion, comme le montrent les sondages.

Le 6, au cours de sa troisième conférence de presse depuis le début de la crise, M. Mitterrand affirme que l'embargo contre l'Irak doit être *«implacable»*, mais estime que M. Bush et M. Gorbatchev, réunis le 9 à Helsinki, ne doivent pas lancer d'*«ultimatum»* à l'Irak.

Le 14, des soldats irakiens pénètrent dans la résidence de l'ambassadeur de France à Koweït, la saccagent et enlèvent quatre Français, dont l'attaché militaire qui, seul, est ensuite relâché.

Le 15, M. Mitterrand convoque un conseil restreint à l'Elysée, à l'issue duquel il annonce une série de mesures militaires et diplomatiques pour répondre à cette *«nouvelle agression»*. La France envoie en Arabie saoudite plus de quatre mille soldats avec des chars, des hélicoptères et une trentaine d'avions de combat.

L'opération, baptisée «Daguet», est la plus importante depuis la guerre d'Algérie. D'autre part, Paris saisit le Conseil de sécurité et demande l'extension de l'embargo au trafic aérien. Enfin, quarante Irakiens, dont onze diplomates, sont expulsés.

M. Giscard d'Estaing et M. Chirac, réunis, le 15, à Saint-Maximin (Var) pour la première réunion du bureau politique de l'Union pour la France (UPF), approuvent ensemble ces décisions, avant de se montrer plus critiques les jours suivants.

A partir du 21, onze ferries et cargos civils, affrétés par le ministère de la défense pour transporter les hommes et le matériel lourd, quittent Toulon pour Yanbu, port saoudien sur la mer Rouge, où ils commencent à arriver le 29. Ensuite, les troupes partent s'installer près de Hafar-al-Batin, à une centaine de kilomètres de la frontière koweïtienne.

A partir du 23, le porte-avions *Clemenceau*, qui patrouillait dans la région depuis la fin août, débarque à Yanbu 500 soldats, 42 hélicoptères et 70 camions ou jeeps. Sa mission terminée, il regagne ensuite la France.

Le 24, M. Mitterrand, parlant devant l'Assemblée générale de l'ONU, associe une fermeté de principe à de discrètes ouvertures. Soulignant que sa *«logique est celle de la paix»*, il déclare : *«Que l'Irak affirme son intention de retirer ses troupes, qu'il libère les otages, et tout devient possible.»* Bagdad se félicite du *«ton non agressif»* de ce discours, mais n'envisage aucune concession.

FRANCE

1er. – Le relais français (Morinière, Sangouma, Trouabal, Marie-Rose) bat en 37 s 79 le record du monde du 4×100 mètres aux championnats d'Europe d'athlétisme à Split, en Yougoslavie (du 28/VIII au 4/IX).

2. – M. Michel Rocard, clôturant l'université d'été du PS à La Garde-Freinet (Var), intervient dans le débat qui divise les socialistes sur les conséquences économiques et sociales de la crise du Golfe pour la France. Le soutien à l'investissement et la lutte contre un retour de l'inflation sont jugés prioritaires, mais sans renoncer à la *« nouvelle étape sociale »*. Le 3, en conseil des ministres, cette politique reçoit le ferme soutien de M. Mitterrand (du 1er au 10).

6. – M. Brice Lalonde interdit la chasse et la circulation automobile sur 6 500 hectares des Pyrénées afin de sauver les derniers ours (3, 11, 18, 29 et 31/VIII, du 8 au 11/IX).

12. – Le conseil des ministres approuve le projet de budget pour 1991, qui a dû tenir compte des incertitudes liées à la crise du Golfe tout en évitant d'irriter le PS, opposé à la *« rigueur »*. Le déficit est ramené de 90 à 80 milliards de francs et la progression de la dépense publique limitée à 4,8 %, avec priorité au logement social, à l'éducation, à l'emploi, à la recherche, à l'environnement et à la justice. Des allègements fiscaux sont prévus pour encourager l'investissement des entreprises et afin de combattre l'inflation (baisse du taux majoré de la TVA). Un alourdissement de l'impôt sur la fortune fait partie des mesures dites *« d'équité fiscale »* (du 1er au 14).

14. – Deux policiers des renseignements généraux parisiens, qui avaient enquêté sur les activités du pasteur Joseph Doucé disparu le 19 juillet, sont inculpés de violences à l'égard d'un homme qu'ils avaient voulu infilter dans l'entourage du pasteur homosexuel. L'affaire suscite une polémique sur le fonctionnement des renseignements généraux (2 et 31/VIII, du 15 au 20, 27 et 29).

16. – M. Jacques Médecin, maire de Nice depuis 1966, annonce d'Argentine sa démission après avoir été mis en cause dans plusieurs affaires financières frauduleuses. Le 22, dénonçant un complot politique contre lui, il exprime son refus de regagner la France pour ne *« pas finir comme Ben Barka »*. Le 25, M. Honoré Bailet, premier adjoint, est élu maire de Nice (du 9 au 12, 14, 15 et du 18 au 29).

19. – M. Rocard présente au conseil des ministres un troisième plan pour l'emploi, qui vise de nouveau à abaisser le coût du travail et privilégie les aides aux petites entreprises (7, 15, 19 et 20).

20. – M. Rocard, dans un discours préparé pour un séminaire PS-gouvernement, à Joué-lès-Tours, intervient dans le débat sur le « projet » que le PS prépare pour la fin 1991. Il invite les socialistes à *« repenser de fond en comble »* leurs *« systèmes d'action »* afin de tenir compte, avant tout, des attentes de l'opinion (13 et du 20 au 29/IX, 2/X).

20-22. – Le comité central du PCF se réunit pour préparer le 27e congrès, fixé du 18 au 22 décembre à Saint-Ouen. Avant que le projet de résolution soumis par la direction soit adopté, le 22, par 132 voix et 10 abstentions, un vif débat oppose M. Georges Marchais à M. Charles Fiterman à propos du contre-projet présenté par ce dernier, que la direction refuse de soumettre au vote des militants (du 18 au 26/IX et 2/X).

20-24. – Des incendies de forêt détruisent 12 000 hectares dans le Var et 4 000 hectares en Corse, où un pilote de Tracker est tué le 24 (du 23 au 27 et 30/IX-1er/X).

23. – La police arrête à Biarritz José Javier Zabaleta, dit « Waldo », considéré comme le numéro deux de l'organisation indépendantiste basque espagnole ETA (25 et 26).

25. – En août, le déficit du commerce extérieur a atteint 5,3 milliards de francs, le nombre des chômeurs a diminué de 0,7 % et les prix ont augmenté de 0,6 % (15 et 26).

28. – M. Mitterrand, que des manifestations d'agriculteurs en Poitou-Charentes ont empêché d'inaugurer le TGV-Atlantique Paris-Bordeaux, recommande de ne pas *« mettre le couteau sur la gorge des agriculteurs »* victimes de la sécheresse et de la crise de la viande. M. Henri Nallet avait annoncé, le 26, de nouvelles mesures d'aides financières, jugées insuffisantes par les syndicats (6, 7, 8, du 13 au 22 et du 26/IX au 1er/X).

29. – La société des rédacteurs du *Monde* approuve la candidature de Daniel Vernet pour succéder à André Fontaine à la direction du *Monde* (29/IX et 2/X).

CULTURE

13. – La quatrième Biennale de la danse de Lyon accueille jusqu'au 6 octobre plusieurs compagnies américaines, dont celles de Martha Graham et de Merce Cunningham (14, 18, 21, 23, 24, 26 et 27/IX, 9/X).

15. – Le Grand-Palais expose les œuvres de Picasso acquises par les musées nationaux grâce à la dation Jacqueline Picasso (13 et 14).

15. – *Rosencrantz et Guildenstern sont morts*, du Britannique Tom Stoppard, obtient le Lion d'or de la quarante-septième Mostra du cinéma de Venise (du 6 au 18).

16. – *Jojo*, de Georges Aperghis, est créé à Strasbourg au festival Musica, consacré cette année au théâtre musical (18).

19. – Une rétrospective de l'œuvre d'Edouard Vuillard est organisée au Musée des beaux-arts de Lyon pour le cinquantenaire de la mort du peintre (4/X).

20. – Le Festival d'automne à Paris débute avec *les Enfants Tanner*, de Robert Walser, adapté et mis en scène par Joël Jouanneau au Théâtre de la Bastille (20 et 26).

21. – Le Musée du Louvre expose une soixantaine de vases grecs peints par Euphronios à Athènes au VIe siècle avant Jésus-Christ (29).

26. – Mort d'Alberto Moravia, écrivain italien (27 et 28/IX, 5/X).

26. – Mort de Stellio Lorenzi, réalisateur de télévision (27 et 28).

30. – Mort de Michel Leiris, écrivain et ethnologue (2 et 3/X).

30. – Mort de Patrick White, écrivain australien, Prix Nobel de littérature 1973 (2/X).

CINÉMA

La tradition contre l'invasion

« Lung Ta, les Cavaliers du vent », le Tibet sous le joug chinois

A l'autre bout du monde, un peuple rêve lui aussi de liberté et de démocratie. Soumis depuis plus de trente ans au joug chinois, six millions de Tibétains opposent à leur envahisseur une résistance têtue.

Robes grenat des moines, tenues colorées des danseurs, psaumes et prières millénaires, gestes automatiques, saccadés, transmis dans les *familles* d'imprimeurs ou de graveurs à travers les siècles, seule la tradition garantit la pérennité d'une culture. La Chine a voulu transformer le Tibet en région fantôme, détruisant deux mille monastères, humiliant les prêtres, installant des colons qui restent étrangers à leur nouvelle « patrie ».

« Le Tibet n'oublie pas ». C'est le discours du film de Marie Jaoul de Poncheville et Franz-Christoph Giercke, *Lung Ta, les Cavaliers du vent.* Un documentaire aux images *trop* belles, *trop* léchées, et amputé, par les autorités chinoises, de toutes les séquences d'émeutes prises l'an dernier, nous indiquent les auteurs au début du film.

Pourquoi, alors, avoir ajouté à ces images d'Epinal un texte trop littéraire, trop éthéré, – *« La chimère est un autre mot pour la patience. »* – lu par Isabelle Adjani ? Ce documentaire manque son but : nous alarmer.

B. M.

PHOTO

Jacques et Florette

L'épouse de Jacques-Henri Lartigue évoque le bonheur d'une « vie passée comme une journée »

Florette Orméa rencontre Jacques Lartigue en 1942. Elle a vingt ans, lui près de cinquante. Cela ne les empêchera pas de vivre un roman d'amour dont elle fait aujourd'hui le récit circonstancié. De la prime enfance à la notoriété, on suit ainsi chapitre par chapitre les aléas d'une vie baignée par l'odeur du bonheur et l'envie de tout attraper.

Fou d'inventions, de sports, de dames, ce dandy coquet ne cesse de découvrir et d'inventer. Il noircit ses agendas de notes et de croquis. *« Certaines femmes méritent tout juste d'être croquées mais pas photographiées »* estime-t-il. Ce que confirment ses féroces caricatures au fusain inspirées par son ami Sem.

Mais aussi des gouaches coquines et des études au crayon sur tous les sujets, des mouvements de la gym*nastique aux péripéties de la vie sen*timentale canine. Pour gagner sa vie, il conçoit des décors et dessine pour les grands couturiers. Il réalise ainsi les motifs décoratifs assez délirants (fleurs géantes, cascades de papillons) qui ornent la grande salle des Ambassadeurs à Cannes.

Tout aussi chatoyantes sont ses études de tissus pour Bianchini-Férier, bouches saignantes et loups noirs. L'un des intérêts de ce livre est de mettre l'accent sur les activités de commandes, vitales pour le photographe, et la création professionnelle par où Lartigue exprime autrement son sens de la gaieté et de l'inattendu.

Mais sa grande affaire est la peinture. Ses paysages, fleurs et bouquets multicolores traduisent *« sa passion d'étaler et de réunir des couleurs ».* Son style, pompier, se souvient de Toulouse-Lautrec et de Vuillard. Mais malgré l'amitié de Van Dongen, ce *« peintre à la mode »* n'est en réalité qu'un *« peintre du dimanche ».* Il sera éreinté par la critique, dont Florette reproduit courageusement les commentaires acides.

Sans être (trop) jalouse des ombres passées, Florette évoque Bibi et Renée Perle. Et son beau-fils Dani, né la même année qu'elle. S'octroyant le beau rôle, elle raconte son coup de foudre, leur vie de cou*ple comme leur « vie mondaine »,* à l'époque où, lorsqu'ils étaient amis du Tout-Paris (Sacha Guitry, Abel Gance, Maurice Chevalier), elle taillait des chemises dans des toiles à matelas et tricotait ces fameux pull-overs colorés qui avaient le chic d'au moins donner le change.

Découverte par Raymond Grosset, directeur de l'Agence Rapho, et son associé new-yorkais, Charles Rado, la photographie, divertissement du peintre, hissa Lartigue au rang de légende vivante. Seul opérateur à avoir traversé la quasi- totalité du siècle et à l'avoir traité en images, on le prend pour *« le père du peintre qui avait connu la célébrité en peignant des bouquets de fleurs ».* Son succès est mondial . *« Toujours fidèle à cette profession inconnue des catalogues : compagne de Jacques Lartigue »,* Florette colle les tirages dans les albums, complète les légendes.

Sincère, parfois naïf, le récit de Florette n'est pas un livre de Mémoires mais un livre d'amour. Il redouble le plus souvent le journal où Lartigue, historien de lui-même, consignait sa vie. L'illustration commente autant que le texte. Mais elle comporte peu d'inédits hormis les portraits de Julien Gracq durant le tournage de *Lancelot* de Robert Bresson. Et cette vue de deux doigts peints en bleu digne de Man Ray.

En revanche, il révèle d'épouvantables chromos *(Iris sous la pluie, campagne dans la brume, New- York de nuit)* qui n'ajoutent rien à la gloire de ce vieil enfant gâté qui, toute sa vie, ne photographia que pour s'amuser.

PATRICK ROEGIERS

► ***Jacques-Henri Lartigue, la traversée du siècle,* par Florette Lartigue ; 71 illustrations en couleurs et 137en noir et blanc ; Bordas éd., 192 pages, 395 F.**


ASSOCIATION DES AMIS DE J.-H LARTIGUE

Florette à la mantille Piscop, 1944.

MUSIQUES

Paul Simon plus au Sud

Suite de la première page

Pour la promotion de son disque, mais aussi pour recruter les derniers musiciens qui l'accompagneront lors de sa prochaine tournée, Paul Simon est passé en coup de vent à Paris. Entouré des choristes camerounaises qu'il s'apprête à emprunter à la formation de Manu Dibango, il retrace la genèse de *The Rhythm of the Saints.*

« Tout à la fin de l'enregistrement de Graceland, *j'ai demandé à Youssou N'Dour et à son percussionniste de jouer sur* Diamonds on the Sole of her Shoes. *J'ai ajouté des rythmes d'Afrique de l'Ouest à un thème sud-africain. Quand j'ai eu fini la tournée, j'ai chanté sur deux chansons avec Milton Nascimento qui enregistrait à Los Angeles. Il m'a invité à descendre chez lui au Brésil et je me suis mis à collecter des percussions brésiliennes. A l'origine, j'avais l'intention de continuer mon voyage en Afrique de l'Ouest et aux Caraïbes. Finalement, je me suis très bien contenté des rythmes brésiliens ».*

Textes obliques

C'était le début d'une excursion musicale de trois ans (l'enregistrement a commencé au printemps 1988) qui devait se poursuivre jusqu'à la veille de la sortie de l'album avec le remixage *in extremis* de quelques titres de façon à mettre la voix un peu plus en avant.

Mais par discrétion ou par coquetterie, Paul Simon ne parle que travail, jamais souffrances : *« Depuis l'album* Heart and Bones, *j'ai arrêté de composer des chansons et de les amener aux musiciens. Sur le disque en question j'avais quelques bonnes chansons, mais je n'ai pas su en faire un bon album. Je me suis dit « plus jamais ça ». Et j'ai décidé de travailler d'abord les parties instrumentales. »*

Sur *The Rhythm of the Saints.* il est donc d'abord parti enregistrer des ensembles de percussionnistes au Brésil, traditionnels (le Grupo Cultural Olodum) ou d'avant-garde (les Bricoleurs de Uakti). *« J'ai transféré les parties rythmiques sur bande digitale et je les ai remontées de façon à enlever les mesures qui n'étaient pas tout à fait ensemble ou les vingt secondes qu'il faut au tambourinaire pour trouver le truc. Ce qui me laissait avec quatre ou cinq minutes de percussions irréprochables.*

Ensuite, avec Vincent N'Guini [guitariste camerounais, ancien de chez Manu Dibango] *nous improvisions à la guitare pour trouver des motifs mélodiques. Il nous fallait trois ou quatre jours pour dégrossir la structure d'une chanson, thème du couplet, variation et éventuellement refrain. Et c'est là que je me mettais à chanter sur ces thèmes d'abord sans paroles puis en élaborant peu à peu les textes. »*

Les textes de *The Rhythm of the Saints* sont obliques, s'assemblent par libre association, comme la musique, ils ne sont pas sortis tout armés du génie de Paul Simon : *« Ils sont un peu plus simples que sur* Graceland, *plus proche du ton de la conversation. Ils vont du privé au public, comme quand on marche dans la rue, c'est un va-et-vient constant entre les stimuli intérieurs et extérieurs. Ils sont peut-être un peu plus tristes aussi. Mais le monde est un peu plus triste qu'il y a quatre ans. »*

Dans ce monde, Paul Simon est devenu un notable humanitaire international, le pair de Sting ou de Bob Geldof, avec un peu plus de discrétion et sans jamais perdre de vue son métier premier. C'est en accompagnant une mission officielle envoyée par le Congrès américain en Tchécoslovaquie qu'il a rencontré ses choristes camerounaises, lors de l'escale de Paris. Il ne milite pas ouvertement, mais il décrit son disque comme vert et aquatique *« parce que, dans mon imaginaire, c'est un album de l'hémisphère Sud, le contraire d'un disque urbain ».*

De la route à faire

Les artistes exilés qui ont accompagné Paul Simon lors de la tournée *Graceland,* Hugh Masakela, ou Myriam Makeba sont retournés au pays, Nelson Mandela a été libéré. Il est question de reformer l'orchestre Graceland, avec Masakela, Makeba, le guitariste Ray Phiri et de donner un concert en Afrique du Sud, une grande fête des retours à laquelle Paul Simon sera convié, lui qui avait été excommunié par certains militants antiapartheid, parce qu'il avait, dans la forme, rompu le mot d'ordre de boycottage culturel imposé par l'ONU.

Mais il partira d'abord sur la route pour une tournée *The Rhythm of the Saints.* Après les deux Amériques, il sera à Paris au printemps prochain. La fois dernière, Paul Simon avait donné tout son show à la musique sud-africaine. Mais contrairement à *Graceland, The Rhythm Of the. Saints* n'est pas un recueil consacré à un seul genre.

Cette fois, la moitié du spectacle sera consacré aux deux derniers albums, le reste sera fait de moments de l'histoire de Paul Simon, *« y compris la période Simon and Garfunkel ».* Car Paul Simon vient de loin, et a encore beaucoup de route à faire.

THOMAS SOTINEL

Douce transe

Paul Simon : The Rhythm Of The Saints. Album, cassette, CD WEA.

Graceland était un éblouissement, la révélation d'un univers solaire, d'un réservoir inépuisable d'énergie. *The Rhythm Of The Saints* est une cérémonie d'envoûtement, un charme savant et long à mettre en œuvre.

Tout est complexe, rien n'est évident sauf l'infinie richesse du disque. Involontairement, Paul Simon a abandonné les armes de la séduction qu'il maniait depuis vingt-cinq ans.

Des dix chansons de The Rhythms Of The Saints, aucune – à part peut-être la première, *The Obvious Child,* avec sa formidable batucada bahianaise et sa mélodie souple – ne se déploie vers l'extérieur.

Comme dans une transe douce, elles se replient sur leurs rythmes, sur les tambours, de peau, de bois, de métal pour atteindre un équilibre ineffable. Une fois franchie cette limite impalpable, le disque prend tous ses sens.

De la grâce de *Further To Fly* à l'ironie affûtée de *Born At The Right Time* et jusqu'à l'aboutissement, l'hypnose infatigable de *The Rhythm Of The Saints* (la chanson), Paul Simon demande autant qu'il donne.

T. S.

□ **Candidatures à l'Académie française.** – L'écrivain et journaliste Jean-Marie Rouart vient de faire savoir à l'Académie française qu'il retirait sa candidature au fauteuil de Jean Mistler (*le Monde* du 9 octobre). L'historienne Hélène Carrère d'Encausse demeure, à ce jour, la seule candidate. L'élection aura lieu le 3 décembre.

Mercedes Sosa, la mère du continent métis

Une grande voix d'Amérique latine lundi 15 octobre à Mogador

Mercedes Sosa a beau s'en défendre, il reste d'elle l'image d'une *mère chaleureuse et introvertie, le* regard mi-clos, penchée sur son *bombo,* ce gros tambour rond qui ne quitte jamais les bras de la chanteuse argentine, ni sur scène ni sur les pochettes de disques. Mère – car elle les a portés fièrement – de ces poètes d'Amérique latine, sa terre natale, qui sont souvent ses aînés, en âge et en combats : l'Argentin Atahualpa Yupanqui, les Chiliens Violeta Para ou Victor Jara, le Cubain Silvio Rodrigues. Tous, elle les a chantés de cette voix brillante et chaude.

Aux très beaux textes de ces baladins-chanteurs, elle a imprimé son style, son rythme, ses phrasés amples qui retombent en cascades graves et finissent en murmures. Lamentos, canciones, milongas, ou zambas, Mercedes a embué d'une douceur nouvelle les standards de l'Amérique latine résistante. *Duerme Negrito* (Yupanqui), *Gracias a la vida,* (Violeta Para), *Alfonsina y el mar* (Felix Luna), de superbes mélodies, des morceaux de vie quotidienne d'où jaillit la mythologie du continent métis.

1975 : *« Cuanto trabajo para una mujer saber quedarse sola y envejecer »* (*« Combien d'efforts pour qu'une femme apprenne à être seule et à vieillir »*), chante Mercedes, avec ses yeux plissés hérités du peuple indien. 1979 : le public argentin reprend avec elle en portugais *Maria, Maria,* du Brésilien Milton Nascimento. Entre-temps, Mercedes a tourné son regard vers le Brésil. Point de rupture, départ d'une nouvelle joie que ni son arrestation par les sbires de la junte militaire au beau milieu d'un concert à Buenos-Aires la même année, ni quatre ans d'exil en Europe ne viendront démentir.

En 1976, le Brésil découvre par ses musiciens qu'il n'est pas isolé en Amérique latine. On y écoute à longueur de journée une chanson de Violeta Para, *Volver a los 17,* où se marient les voix exceptionnelles de Milton Nascimento et de Mercedes Sosa (1). Une collaboration encore vivante aujourd'hui, marquée par des concerts en commun et des disques, tout au long des années 80. *« Je me suis alors démarqué du folklore »* dit-elle. Sans l'abandonner : comment la jeune fille du peuple qui, à quinze ans, en 1950, écoutait des zambas à la radio et les répétait dans les rues de San-Miguel-de-Tucuman, pourrait-elle un jour renier son identité profonde ?

Au contact de ces Brésiliens, les joyeux lurons de la conscience sud-américaine, Mercedes Sosa a gagné en légèreté et en charisme. Des fantaisies musicales d'abord. *« J'ai commencé à travailler avec six musiciens* [clavier, bandonéon, basse, batterie, percussion et guitare, *que l'on retrouvera sur la* scène de Mogador], *au lieu des deux traditionnels : il faut beaucoup de force et d'esprit de communication pour chanter* Maria, Maria. » Le répertoire, lui aussi, a évolué : Astor Piazzola, Leon Gieco, Pablo Neruda...

Mercedes Sosa, qui vient d'enregistrer amicalement un titre avec le chanteur allemand Konstantin Wecker, et un autre (sur un poème de Garcia Lorca) avec la Grecque Maria Faratouri, est en mal de maison de disques. Son contrat s'est achevé avec Phonogram, et le concert *live,* très mal enregistré en 1987 aux Pays-Bas en Hollande par Tropical Music (2), ne saurait tenir lieu d'album . Reste les éternels *Hommage à Atahualpa Yupanqui (son préféré) Hommage à Violeta Para* (le préféré du public, tous deux chez Phonogram).

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Geraes, de Milton Nascimento, EMI.

(2) Live in Europe Tropical Music, distribué par DAM. Sous le même label : *Corazon americano,* avec Milton Nascimento et Leon Gieco.

► **Mercedes Sosa, à Mogador, lundi 15 octobre, à 20 h 30. En première partie Leon Gieco. Loc. : 3 FNAC, Virgin Megastore, Billetel. Tel. : 48 78 75 00.**

La fièvre du dimanche matin

C'était le 7 octobre : dimanche dernier. Un beau soleil, un vent guilleret donnaient envie de se promener. Poussant jusqu'au Théâtre des Champs-Elysées, on eut le droit à cette image stupéfiante : une file d'attente, une vraie, de cent mètres à peu près, sur une portion de trottoir qu'on avait toujours vu déserte, en vingt ans de métier. Il était 10 h 55. Cinq minutes plus tard, le concert devait commencer. Finalement le théâtre, plein à craquer (1 900 places dont pas mal d'aveugles) n'allait refuser qu'une petite centaine de personnes. Les premiers abonnés étaient arrivés au petit matin. On avait craint l'émeute.

Pourquoi cette fièvre, avenue Montaigne ? Parce que les concerts du dimanche matin ont déménagé. En 1975, ils se donnaient au Théâtre d'Orsay, devant vingt personnes. Implantés au Théâtre du Rond-Point depuis mars 1981, ils se firent un public, une renommée, des inconditionnels, et beaucoup d'abonnés. *Sans tapage, sans publicité, ils catalysèrent, en quinze saisons et* 429 concerts, la passion montante, dévorante, du mélomane parisien pour la musique de chambre. De cette passion, d'autres institutions se sont emparées : auditorium du Louvre, Théâtre du Châtelet, Musée d'Orsay, et ce grand, et sérieux Forum du quatuor à cordes dont la troisième édition débute, le 15 octobre, dans ce même Théâtre des Champs-Elysées. Mais alors même que ces concerts en petit comité se multipliaient jusqu'à l'absurde, ceux du dimanche matin subsistaient, croissaient, débordaient. Et débordent encore après leur décision de s'agrandir et de s'implanter à l'aise, aux Champs-Elysées. Pour ce 430e programme, qui faillit faire craquer la salle de l'auguste Perret, le Quatuor Alban Berg retrouvait Heinrich Schiff dans le *Quintette avec deux violoncelles* de Schubert (la perfection était déjà dans l'enregistrement, paru en 1983 chez EMI). Christian Zacharias, *pianiste allemand, imprévisible, donne tout un* concert Beethoven dimanche 14 octobre : la salle craquera peut-être. Concerts-pique-niques doublés d'un petit déjeûner. Concerts démocratiques puisqu'à prix unique (80F). Concerts décontractés, chaleureux, bruyants parfois, comme des repas de famille. Concerts dont la réussite, aussi spectaculaire que clandestine, tient à une seule personne, à une seule énergie.

Professionnelle formée aux *métiers de la variété, Janine Roze* a compris avant tout le monde, mieux que tout le monde, qu'une chose aussi fragile, aussi intime que la musique de chambre ne saurait se consommer aux horaires homologués. Qu'un quatuor de Beethoven, qu'un quintette de Mozart ne doit pas s'écrouler sous la fatigue et la mauvaise humeur des soirées stressées. Et que le chambriste, qu'il soit interprète ou auditeur, demande à être traité en « amateur » : avec civilité.

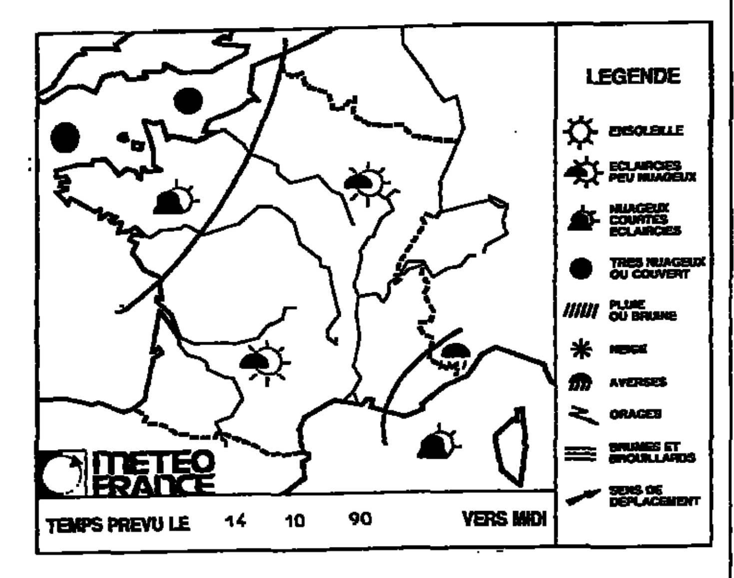
ANNE REY

AGENDA

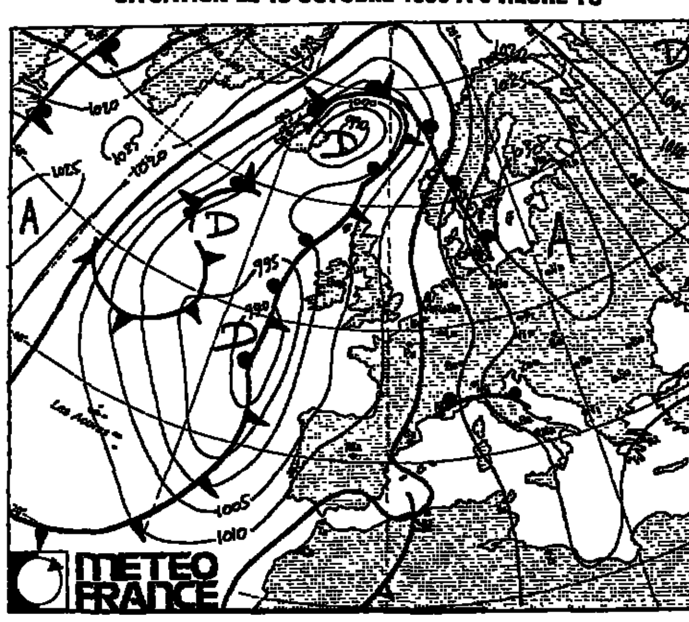
MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le dimanche 14 octobre 1990

Chaud et ensoleillé



SITUATION LE 13 OCTOBRE 1990 A 0 HEURE TU



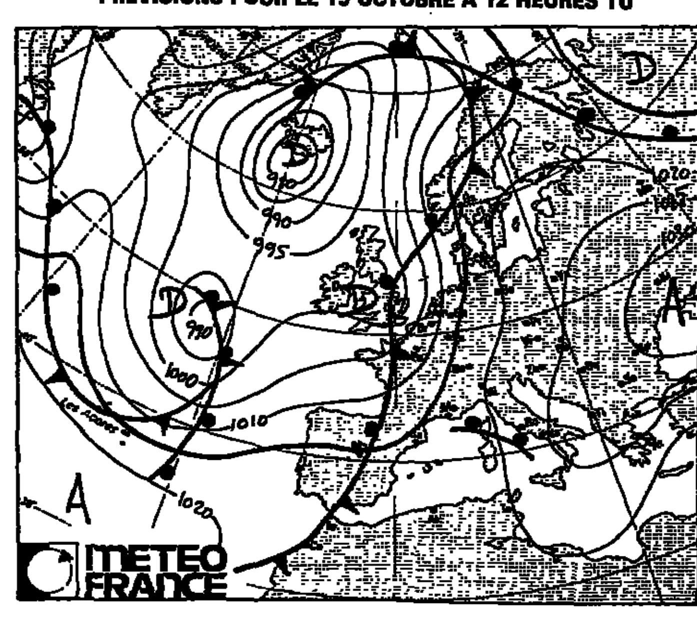
Nombreux nuages sur l'Ouest; belles éclaircies sur l'est des Pyrénées centrales au Poitou-Charentes, au Limousin et jusqu'en Normandie, le temps restera maussade tout au long de la journée. Les apparitions du soleil seront rares et il pleuvra de temps en temps.

Sur le Massif central, le Centre, l'Ile-de-France ainsi que la Picardie et le Nord, les passages nuageux seront fréquents mais n'empêcheront pas totalement le soleil de se montrer.

Sur la moitié est du pays, malgré quelques bancs de nuages élevés, la *journée sera bien ensoleillée*. Cependant, sur les côtes méditerranéennes, le temps sera plutôt gris. Les nuages bas domineront et pourront donner quelques pluies.

Les températures seront assez élevées dès la fin de la nuit. Au petit matin, elles varieront généralement de 11 à 15 degrés, de 16 à 17 degrés près de la Méditerranée. Celles de l'après-midi seront comprises entre 18 et 20 degrés près des côtes de la Manche, 20 et 22 degrés dans l'intérieur de la moitié nord, elles seront voisines de 23 à 24 degrés, plutôt 26 degrés, dans l'intérieur du Sud-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 15 OCTOBRE A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 12-10-90 à 6 heures TU et le 13-10-90 à 6 heures TU — le 13-10-90

FRANCE			
AJACCIO	30	17	N
BIARRITZ	25	19	D
BORDEAUX	24	15	D
BOURGES	26	12	D
BREST	23	14	D
CAEN	27	15	D
CHERBOURG	23	14	D
CLERMONT-FER.	24	11	D
DIJON	25	12	P
GRENOBLE St-M-H	24	12	D
LILLE	25	13	D
LIMOGES	22	14	D
LYON	25	14	N
MARSEILLE-MAR.	24	19	D
NANCY	23	10	P
NANTES	25	15	D
NICE	25	18	N
PARIS-MONTS	25	13	D
PAU	25	14	N
PERPIGNAN	21	13	C
RENNES	27	14	D
ST-ETIENNE	24	14	C
STRASBOURG	19	9	B
TOURS	26	14	D
TOULOUSE	34	16	N
POINTE-A-PITRE	-	-	-
ÉTRANGER			
ALGER	34	23	O
AMSTERDAM	21	11	N
ATHÈNES	-	-	-
BANGKOK	34	28	N
BARCELONE	22	16	D
BELGRADE	27	9	D
BERLIN	19	10	D
BRUXELLES	25	14	D
LE CAIRE	31	18	D
COPENHAGUE	13	11	N
DAKAR	31	26	D
DELHI	34	24	P
DJERBA	35	24	N
GENÈVE	20	12	C
HONGKONG	28	25	D
ISTANBUL	20	12	D
JÉRUSALEM	24	14	D
LISBONNE	22	18	A
LONDRES	24	14	D
LOS ANGELES	27	16	B
LUXEMBOURG	20	10	D
MADRID	25	14	C
MARRAKECH	24	13	D
MEXICO	26	12	O
MILAN	19	15	C
MONTRÉAL	17	12	C
MOSCOU	10	2	N
NAIROBI	28	19	N
NEW-YORK	26	19	C
OSLO	9	-1	P
PALMA-DE-MAJ.	25	17	P
PÉKIN	22	11	C
RIO-DE-JANEIRO	31	22	D
ROME	30	22	C
SINGAPOUR	26	25	C
STOCKHOLM	11	3	C
SYDNEY	18	14	D
TOKYO	21	16	P
TUNIS	33	21	N
VARSOVIE	17	7	D
VENISE	20	14	D
VIENNE	17	9	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Décès

– Le pasteur et Mme Philippe Bertrand,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Frédéric Bertrand,
leurs enfants et petits-enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jacques Bertrand,
son frère et sa belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du décès, le 5 octobre 1990, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, de

M. Charles BERTRAND

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu à Annonay, dans l'intimité familiale.

« L'amour ne périt jamais. »
I. Cor. XIII, 8.

– La JOC-JOCF
a la tristesse de faire part du décès de

Eugène DESCAMPS,
secrétaire général de la JOC
de 1948 à 1950.

Fidèle au mouvement, Eugène Descamps reste et restera pour les jocistes une grande figure du mouvement ouvrier français.

JOC-JOCF,
246, boulevard Saint-Denis,
92403 Courbevoie Cedex.

– Les Editions ouvrières,
L'Association des amis des éditions ouvrières,
ont appris avec tristesse le décès de leur ami

Eugène DESCAMPS,

survenu le 9 octobre 1990.

Editions ouvrières,
47, rue Servan,
75011 Paris.

(Le Monde du 11 octobre.)

– Mme Marie-Agnès Sandrini,
Mme Geneviève Delage Sandrini,
M. et Mme Piero Dissera,
Blanche Fransceco,
M. et Mme Yves Delage,
Jean-Gabriel,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Michel SANDRINI,

survenu le 7 octobre 1990, à l'âge de quarante-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu à Espéraza (Aude), le 11 octobre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le docteur Simone Martin,
Le docteur Robert Frydlender et Mme,
ses enfants,
M. et Mme Alain Frydlender
et leur fils, Alexandre,
ses petits-enfants
et arrière-petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel MARTIN,
croix de guerre 1914-1918,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
président d'honneur
de la Fédération française
de la carrosserie
et de l'Union européenne
de la carrosserie,
vice-président honoraire
de la chambre de commerce
et d'industrie de Paris,

survenu le 12 octobre 1990, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, en son domicile.

Priez pour lui !

La cérémonie religieuse sera célébrée *le lundi 15 octobre, à 16 heures*, en l'église Saint-François-d'Assise, 7, rue de Mouzaïa, Paris-19e, sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière communal de Pantin, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

66, rue de Crimée,
75019 Paris.

Anniversaires

– En ce 14 octobre 1990,
Mme André Joucla-Ruau
prie tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée émue, pour

M. André JOUCLA-RUAU,
professeur à la faculté des lettres d'Aix,

décédé à Marseille, le 14 octobre 1972.

5, rue Ernest-Duchêne,
13007 Marseille.

Erratum

– Dans l'avis de décès de

René NICOLAS,

La famille
nous prie de préciser qu'il fallait bien lire parmi les petits-enfants,

De la part de
Alexandra Nicolas.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5368

HORIZONTALEMENT

I. Action d'un poison. Il n'y a pas meilleur que lui. – II. S'obtient en ouvrant des capsules. Est agréable à toucher. – III. Une partie de l'Iran. Parties d'un lieu. – IV. Invitent au voyage. Qui cause une irritation. Lettre grecque. – V. Parvenu à de bons résultats. Agir sur la matière. Source de renseignements. – VI. Endroit où l'on peut entendre des râles. Lettres de créance. – VII. Arrive à certaines oreilles. Faisait des heureux quand il se montrait. Sert à éclaircir. – VIII. Qui ne sera donc pas attrapé. Peut être *couvert de plaques* rougeâtres. Pronom. – IX. Servent à monter. Mène à la méprise. – X. On y est sur le sable. Se fait rouler. Rapprocher de l'inutilité. – XI. Montrer que l'union fait la force. Est destiné à envelopper. – XII. Interjection. Œuvre japonaise. N'aime pas l'eau. Homme de robe. – XIII. Qui a trop pris de coups. A beaucoup aimé l'Alsace. Avec lui, *ce n'est pas dans notre vin que l'on* met de l'eau. – XIV. Montre qu'il est là. Faite pour les faits. Est haut placé. Idéal pour faire trempette. – XV. Fait avancer les choses. Se fait souvent prendre en chasse. Est meilleur sans eau.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II						■		■							
III									■						
IV					■								■		
V				■							■				
VI										■				■	
VII						■			■						■
VIII		■					■					■			
IX	■		■							■					
X						■					■				
XI									■					■	
XII				■				■				■			
XIII					■						■				
XIV				■				■		■			■		
XV						■						■			

VERTICALEMENT

1. Où nombreux sont ceux qui laissent des plumes. Vit parmi les grains. – 2. N'a pas besoin de se faire une beauté. Armes à double tranchant. – 3. Moyens d'obtenir de brillants résultats. Qui ne poussent pas à la consommation. – 4. Poussés au départ. Se fait un nom. – 5. Coule en RFA. Un homme qui touche du bois. Fut privée d'une bonne partie de ses biens. – 6. Cinéaste. Préposition. A l'habitude de voler et de piquer. – 7. A de nombreuses représentations. Avait de la « suite » dans les idées. – 8. Quelqu'un qui fait des expositions. – 9. Sigle. On se battait pour lui. Gros bide. – 10. Se paya la tête de maintes personnes. Note. Pas facile à placer. – 11. Fait reculer pour mieux sauter. Fait d'innocentes victimes. Article. Respecte l'anonymat. – 12. Fait des jeux. Lieu de fouilles. Avec lui, c'est le meilleur qui gagne. – 13. Vient en renfort. Est souvent au bout du rouleau. – 14. Où certains se font piquer. Avait de l'inspiration. Un qui voyait loin. – 15. Obtenu en élaguant. Moyen de réaliser certaines aspirations.

Solution du problème n° 5367

Horizontalement

I. Fleurs. On. – II. Range. Vis. – III. Araignées. – IV. G.I. Niais. – V. Ignée. – VI. Loi. Scène. – VII. Item. Esaü. – VIII. PR. Ré. – IX. Escaliers. – X. Pelisse. – XI. Râ. Etés.

Verticalement

1. Fragilité. – 2. Larigot. Spa. – 3. E.N.A. Niepce. – 4. Ugine. Ali. – 5. Régies. PE. – 6. Na ! Cerise. – 7. Veines. Est. – 8. Oies. Narrée. – 9. Nés. Feues.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 13 octobre

TF 1

20.35 Sport : Football. France-Tchécoslovaquie.
21.30 Tirage du Loto.
22.40 Magazine : Ushuaïa.
23.40 Magazine : Formule sport.
0.35 Journal et Météo.

A 2

20.40 Jeu : Les clés de Fort Boyard.
21.55 Variétés : Etoile-palace.
23.25 Journal et Météo.

FR 3

20.35 Demi-finale des championnats d'orthographe.
22.15 Journal.
— *De 22.30 à 0.00 La SEPT* —
0.00 Série rose : A la feuille de rose.

CANAL PLUS

20.30 ▶ Téléfilm : Une femme parfaite.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Les ensorcelées. ■

LA 5

20.40 Téléfilm : Gueule d'amaque.
22.20 Série : Deux flics à Miami.
23.20 Rallye des Pharaons.
23.30 Magazine : Désir.
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.35 Téléfilm : Un sacré bout de femme.
22.20 Téléfilm : Les filles de Folignazzaro.
23.45 Six minutes d'informations.
23.50 Musique : Rap line.

LA SEPT

21.00 Messe en ut mineur de Mozart.
22.05 Claudio Abbado dirige Haydn.
22.25 Grafic.
22.30 Les documents interdits.
23.00 Lire et écrire.
23.55 Grafic.

Dimanche 14 octobre

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter, inspecteur de choc.
15.05 Divertissement : Vidéo-gag.
15.35 Série : Côte Ouest.
16.30 Tiercé à Longchamp.
16.40 Dessins animés : Disney parade.
18.00 Magazine : Téléfoot.
19.00 Magazine : 7/7. Invité : Edouard Balladur.
19.50 Loto sportif.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.35 Cinéma : Le gendarme et les gendarmettes. □
22.25 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Jeune et innocent. ■
23.55 Journal et Météo.

A 2

13.20 Dimanche Martin (suite).
14.55 Série : Mac Gyver.
15.45 Dimanche Martin (suite).
16.35 Série : Allô ! Béatrice.
17.35 Documentaire : L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.30 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Série : Les cinq dernières minutes.
22.10 Magazine : Musiques au cœur.
23.20 Journal et Météo.
23.40 Documentaire : Des autos et des hommes.

FR 3

13.30 Magazine : Musicales.
14.30 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.30 Magazine : Montagne.
18.00 Amuse 3.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Série : Benny Hill.
20.35 Spectacle : Les sept merveilles du monde du cirque.
21.45 Magazine : Le divan.
22.00 *Journal et Météo.*
22.30 Cinéma : Le club des trois. ■■
23.40 Cinéma : West of Zanzibar. ■■

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : L'homme au complet marron.
15.30 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.40 Série : Zorro.
17.00 Les Nuls... l'émission.
18.00 Cinéma : *Sauf votre respect.* ■
— *En clair jusqu'à 20.40* —
19.40 Flash d'informations.
19.50 Dessins animés : Ça cartoon.
20.30 Dis Jérôme «...?».
20.35 Magazine : L'équipe du dimanche.
20.40 Cinéma : Sans pitié. ■
22.20 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'équipe du dimanche.
0.50 Cinéma : La fille de Jack l'éventreur. ■

Du lundi au vendredi, à 9 heures, sur FRANCE-INTER
« ZAPPINGE »
Une émission de GILBERT DENOYAN avec ANNICK COJEAN et la collaboration du « Monde ».

LA 5

13.35 Série : Simon et Simon.
15.20 Série : Bergerac.
16.15 Téléfilm : Sur les traces du passé.
17.55 Série : La loi de Los Angeles.
18.43 Journal images.
18.50 Série : L'enfer du devoir.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Top gun. ■
22.40 Cinéma : Ça va faire mal. □
0.15 Le journal de minuit.

M 6

13.30 Série : Madame est servie
14.00 Série : Murphy Brown.
14.30 Série : Dynastie.
16.00 Documentaire : Chasseurs d'images.
16.15 Série : Médecins de nuit.
17.10 Série : L'homme de fer.
18.00 Six minutes d'informations.
18.05 Série : Clair de lune.
18.55 Magazine : Culture pub.
19.25 ▶ Série : La famille Ramdam.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : Les vampires n'existent pas.

LA SEPT

13.30 Histoire parallèle.
14.30 Téléfilm : Book of days.
15.45 Court métrage : Fin de série.
16.00 Documentaire : Le drapeau en briques.
16.35 Documentaire : Elégie soviétique.
17.00 Théâtre : Abel et Bela.
18.00 Documentaire : William Burroughs.
19.30 Court métrage : La valse des médias.
20.00 *Histoire* de la bande dessinée (6).
20.30 Cinéma : Le premier maître. ■■
22.10 Documentaire : Bonjour Djaïllo.
22.30 Cinéma : L'âne qui a bu la lune. ■■

AGENDA

SAMEDI 13 - DIMANCHE 14 OCTOBRE

CINÉMAS

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Le Journal d'un curé de campagne (1950), de Robert Bresson, 15 h ; Anthracite (1980), d'Edouard Niermans, 17 h ; Viridiana (1961), de Luis Bunuel, 19 h ; Miracle à l'italienne (1971, v.o. s.t.f.), de Nino Manfredi, 21 h.

DIMANCHE

Le Sorcier du ciel (1948), de Marcel Blistène, 15 h ; Ave Maria (1984), de Jacques Richard, 17 h ; Agnès de Dieu (1985), de Norman Jewison, 19 h ; Monsignore (1982), de Frank Perry, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance (42-78-37-29)

SAMEDI

Passages de l'image : les Photos d'Alix (1980), de Jean Eustache, la Vie de famille (1984), de Jacques Doillon, 14 h 30 ; *Measures of Distance* (1988), de Mona Hattoum, Courrier du cœur (1952), de Federico Fellini, 17 h 30 ; See you later (1990, v.o. s.t.f.), de Michael Snow, le Vent (1928, v.o. s.t.f.), de Victor Sjöström, 20 h 30.

DIMANCHE

Passages de l'image : la Jetée (1962), de Chris Marker, Masques de cire (1933), de Michael Curtiz, 14 h 30 ; Rencontre des nuages et du dragon (1980, v.o. s.t.f.), de Lam Lè, Vampyr (1932), de Carl Thodor Dreyer, 17 h 30 ; le Mystère d'Oberwald (1980, v.o. s.t.f.), de Michelangelo Antonioni, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, *Forum des Halles* (40-26-34-30)

SAMEDI

En voiture, Paris ! : Travail : Un taxi dans Paris (1970) d'André Voisin, Ulysse au pays des merveilles (1987) de Michel Jaffrenou, Monsieur Taxi (1952) de André Hunebelle, 14 h 30 ; Aventure-évasion : l'Automobile et les Femmes (1988) d'Henri de Turenne, Arsène Lupin contre Arsène Lupin (1962) d'Édouard Molinaro, 16 h 30 ; Ville moderne : Coups de feu à 18 heures (1962) de Daniel Costelle, Alphaville (1965) de Jean-Luc Godard, 18 h 30 ; Statut social : Ah les femmes (1990) de Jean Yanne, Week-End (1967) de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

DIMANCHE

En voiture, Paris ! : Aventure-évasion, Spot : Paris Yves Saint-Laurent (1988), Diva (1980) de Jean-Jacques Beineix, 14 h 30 ; Ville moderne : Paris vu par... (1965) de Jean-Luc Godard, Eric Rohmer, Jean Douchet, Jean-Daniel Pollet, Claude Chabrol, Jean Rouch, Playtime (1967) de Jacques Tati, 16 h 30 ; Aventure-évasion : Eclair journal, les Tricheurs (1958) de Marcel Carné, 18 h 30 ; Statut social : Actualités Gaumont, la Proie pour l'ombre (1961) d'Alexandre Astruc, 20 h 30 ; Spot Renault 8 major (1968), 18 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA POURSUITE D'OCTOBRE ROUGE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; *v.f.* : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

LES AFFRANCHIS (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; *Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52)* ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; *Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ALBERTO EXPRESS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

L'AUTRICHIENNE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'AVENTURE DE CATHERINE C. (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (45-62-41-46).

BAD INFLUENCE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

BIENVENUE AU PARADIS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

BOUGE PAS, MEURS, RESSUSCITE (Sov., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA CAPTIVE DU DÉSERT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHARLIE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

58 MINUTES POUR VIVRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMME UN OISEAU SUR LA BRANCHE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRIMES ET DÉLITS (A., v.o.) : *Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34)* ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CRY-BABY (A., v.o.) : *UGC Rotonde*, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DADDY NOSTALGIE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

DE HOLLYWOOD A TAMANRASSET (Fr.-Alg., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

DÉTOUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

DICK TRACY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, *9e (48-24-88-88)* ; *La Bastille*, 11e (43-07-48-60) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DOCTEUR PETIOT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA FILLE AUX ALLUMETTES (Fin., v.o.) : *Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65)*.

FULL CONTACT (A., v.f.) : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LA GLOIRE DE MON PÈRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

GREMLINS 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

HALFAOUINE (Fr.-Tun., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

ILS VONT TOUS BIEN (It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MADO POSTE RESTANTE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

LE MARI DE LA COIFFEUSE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e *(43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier*, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *Gaumont* Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAURICE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des *Ursulines, 5e (43-26-19-09)*.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

NON OU LA VAINE GLOIRE DE COMMANDER (Por., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

NUIT D'ÉTÉ EN VILLE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ORCHIDÉE SAUVAGE (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LE PRÉDESTINÉ (Isr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

48 HEURES DE PLUS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; *Studio 28, 18e (46-06-36-07)* ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

RÊVES (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

ROBOCOP 2 (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

S'EN FOUT LA MORT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).

LE SIXIÈME DOIGT (Fr.-Ivoirien) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE SOLEIL MÊME LA NUIT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SUSIE ET LES BAKER BOYS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TOUT POUR RÉUSSIR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

TU MI TURBI (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

UN WEEK-END SUR DEUX (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

VOIR L'ÉLÉPHANT (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ARMES DE L'ESPRIT. Film français de Pierre Sauvage : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

CASTE CRIMINELLE. Film français de Yolande Zauberman, v.o. : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

HENRY & JUNE. (*) Film français de Philip Kaufman, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e *(48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e* (45-22-47-94).

LUNG TA. Film français de Marie Jaoui de Poncheville et Franz-Christoph Giercke : La Pagode, 7e (47-05-12-15).

METROPOLITAN. Film américain *de Whit Stillman, v.o. : Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e *(43-35-30-40) ; Gaumont Alésia*, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

PRÉSUMÉ INNOCENT. Film américain d'Alan J. Pakula, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (40-68-*00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36*-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e *(48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e* (45-22-46-01).

PROMOTION CANAPÉ. Film français de Didier Kaminka : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, *14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse*, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SEX & PERESTROIKA. (*) Film français de François Jouffa et Francis Leroi, v.o. : Forum Orient *Express, 1er (42-33-42-26)* ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

THÉATRES

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Liebelei : 20 h 30, dim. 16 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). *Hom : 20 h 30.*

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Une journée chez ma mère : 21 h.

ARCANE (43-38-19-70). Dans la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.

ATELIER (46-06-49-24). Partage de midi : 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Théâtre yiddish en langue française : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. *Un jour, au début d'octobre...* Festival d'automne à Paris : 20 h 30.

AUDITORIUM DU LOUVRE (SALLE DE CONFÉRENCE) (40-20-52-29). Le Livre du courtisan : 20 h 30, dim. 16 h.

BATEAU-THÉATRE (FACE AU 1 QUAI MALAQUAIS) (42-08-68-89). Dracula-rock : 16 h et 21 h, dim. 16 h.

BERRY (43-57-51-55). Antonin mal conçu : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). La Tempête : 15 h et 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Quelque part dans cette vie : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Chahut : 20 h 30, dim. 15 h 30.

***CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA* TEMPÊTE** (43-28-36-36). Salle I. Le Mystère de la chambre jaune : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Liliom : 21 h, dim. 16 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Le fond de l'air effraie : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Kontrabas Festival d'automne à Paris : 20 h 30, dim. 16 h. Colloque Bertolt Brecht : 20 h 30.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE (42-40-68-66). Le Petit Pauvre : 20 h 30, mer. 16 h 30.

CHATELET THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). The Black Rider Festival d'automne à Paris : 20 h, dim. (dernière) 15 h.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grande salle. L'étau, pourquoi? Je rêve (mais peut-être que non) : 20 h 30. La Galerie. *A quoi rêvent les vieux enfants?* : 20 h 30. La Resserre. La Double Inconstance : 20 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). L'Officier de la garde : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). La Comédie de l'amour : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Fureur de lire des comédiens français : 20 h. Salle Richelieu. Le *Médecin volant, suivi du Médecin malgré lui* : 14 h.Dim. Huis clos : 14 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Bon week-end Monsieur Bennett : 21 h, dim. 15 h 30.

PARIS EN VISITES

LUNDI 15 OCTOBRE

« La maison de Nicolas Flamel », 10 h 30, métro Rambuteau, sortie rue du Grenier-Saint-Lazare (Paris autrefois).

« Une heure à propos de la Pyramide *et du projet « Grand Louvre »*, 11 h 15 et 14 h 15, sortie métro Louvre (D. Fleuriot).

« Le Louvre : Pyramide, crypte et nouvelles salles. Aménagements et projets pour le Grand Louvre », 14 h 15, métro Palais-Royal, terre-plein central (E. Romann).

« L'*Opéra Garnier* et les fastes du Second Empire », 14 h 30, en haut des marches (Connaissance de Paris).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (M. Pohyer).

« Hôtels et ruelles autour de Saint-Sulpice », 14 h 30, porche principal de l'église (Mme Cazes).

« *Hôtels et jardins du Marais, place* des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

Exposition « Euphronios, peintre à Athènes au sixième siècle », 14 h 45, 2, place du Palais-Royal (P.-Y. Jaslet).

« Quinze passages insoupçonnés au cœur de Paris », 14 h 45, métro Palais-Royal, sortie rue de Rivoli (M. Banassat).

« Grand tour du Marais : jardins, hôtels privés et place des Vosges », 14 h 45, sortie *métro* Saint-Paul (I. Hauller).

« Le quartier du Luxembourg », 15 heures, devant le Panthéon (Tourisme culturel).

« La basilique de Saint-Denis : les tombeaux des rois », 15 heures, entrée de la basilique (Paris et son *histoire*).

« Dans la maison des Compagnons du devoir. Histoire du compagnonnage, son fonctionnement actuel », 15 heures, devant l'église Saint-Gervais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les collections du Musée de Cluny », *15 heures, 6, place Paul-Painlevé* (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Les grandes peurs de l'an 2000 », par *Haroun Tazieff (Académie des sciences* morales et politiques).

30, avenue George-V, 14 heures : *Sept femmes au Tibet sur les traces d'Alexandra David-Neel*, film de M. Jaoul de Poncheville. Entrée libre (Espace Kronenbourg-Aventure).

Salle Psyché, 15, rue Jean-Jacques-Rousseau, 15 heures : « La force de la pensée importe plus que la seule intelligence », avec M.-A. Claisse et A. Dumas (Usfipes).

RÉGIONS

Deux stations balnéaires veulent faire scission

Divorces communaux dans l'Hérault

Fronde indépendantiste au Cap-d'Agde

AGDE

de notre envoyé spécial

« Promis, juré ! Fin octobre, je dépose le dossier sur le bureau du sous-préfet de Béziers. Il faut qu'il soit argumenté et complet. Pas permis de se planter... » Christian Gilis, exerçant la profession d'« expert consultant en immobilier », affiche de la détermination. Depuis qu'en mai 1989 il a créé l'association Cap 1992, il n'a qu'une idée en tête : obtenir des pouvoirs publics la sécession de la station touristique du Cap-d'Agde, qui fait aujourd'hui partie de la commune d'Agde. Un combat juridique qui, au moment où tout le monde, le ministre de l'intérieur Pierre Joxe le premier, parle de regroupement et de coopération intercommunale, ne manque ni d'originalité ni d'audace.

Méthodiquement, sans battre les estrades et même avec un peu trop de discrétion (son association ne regroupe officiellement que trois personnes), M. Gilis est parvenu, assure-t-il, à recueillir le tiers requis des signatures des électeurs domiciliés au Cap-d'Agde. C'était une jolie station à l'origine quand M. Pierre Racine, à la tête de la mission interministérielle, puis M. Jean Miquel, directeur de la société d'économie mixte – des personnalités pleines de finesse et d'ambition, – suivaient attentivement son développement, comme on veille sur un enfant fragile mais doué, en évitant les dérapages.

Mais, aujourd'hui, la boulimie a balayé le charme, l'entassement immobilier heurte le respect de la nature ; 200 000 personnes l'été, une clientèle qui se paupérise, un « piège à fric », et cet énorme barnum naturiste pour Européens septentrionaux « hélio-gourmands » ou amateurs de coquineries : peu à peu le Cap, soumis à une fuite en avant immobilière, balançant entre la surpopulation estivale et la langueur hivernale, vieillit mal, même si en mai ou en septembre les roses et les ocres des maisons, les espaces verts, bien entretenus, et les basaltes de la plage de la Grande Conque composent une harmonieuse palette. Mais le 29 septembre dernier, pour le vingtième anniversaire, la météo a gâché la fête et le bal a dû être annulé pour cause de pluie.

« Volontairement oubliés »

Il s'agit d'une unité touristique nouvelle dont le périmètre a été délimité il y a quelque vingt-cinq ans. Lorsque la quatrième tranche de 2 000 logements sera terminée en 1995, la station aura atteint son plein. 2 100 personnes y vivent toute l'année, agents immobiliers, promoteurs, commerçants, professeurs, médecins et leurs familles. Des gens qui, quand tombe en septembre le rideau de la morte saison, se sentent privés des fruits du « succès » de l'été auquel ils ont plus que d'autres contribué. *« Nous voulons d'abord être reconnus en tant que tels, comme Capagathois et pas seulement comme un appoint »*, dit M. Michel Brun, qui est à la tête d'une famille de cinq sédentaires. *« C'est un peu la révolte des expatriés »*, renchérit M. Gilis. Révolte contre qui, contre quoi ? Contre une équipe, contre une dérive...

L'équipe sur la sellette est celle du maire d'Agde, le socialiste Régis Passerieux, trente et un ans, qui en 1989 a délogé de l'hôtel de ville le RPR Pierre Leroy-Beaulieu. Et comme la politique n'est jamais absente des querelles de clocher, il faut savoir qu'Agde-ville (14 000 habitants) vote plutôt à gauche, tandis que la petite minorité des Capagathois penche de l'autre côté. Habile, le nouveau maire a élu domicile au Cap, face au port. Autant il était reproché à son prédécesseur de trop en faire pour le Cap en investissements et en soirées branchées à côté des vedettes du showbiz, autant M. Passerieux se voit soupçonné de n'en donner qu'à la vieille ville, si fière puisque *deux fois millénaire* : collèges, animation commerciale, publicité confiée à des agences en vogue.

« Il a fallu qu'on râle pour que la dernière brochure touristique mentionne sur sa couverture Cap-d'Agde en toutes lettres : on nous avait volontairement oubliés », peste un habitant. M. Christian Gilis va plus loin : *« On sent chez la nouvelle équipe municipale une volonté revancharde. Et pourtant 60 % au moins des ressources fiscales de la commune, sans parler des flux commerciaux, viennent des activités estivales du Cap, alors que le « retour » financier est ridicule. Ne serait-il pas normal que cet argent soit réinvesti sur place ? »*

Les Capagathois veulent aussi dire leur mot dans l'évolution de la station. *« On fait tout et n'importe quoi, en tout cas toujours plus. L'extension de la quatrième tranche de logements, ce qu'on appelle le Mail de Rochelongue, est une ineptie, surtout aujourd'hui quand on constate le tassement, pour ne pas dire le reflux du marché... »*, conclut M. Gilis, le chef des indépendantistes.

Régis Passerieux ne cache pas que le Cap, après des années de croissance et d'explosion urbaine, *« passe une mauvaise période et que l'association de Christian Gilis a repris des frustrations héritées de la gestion de la précédente municipalité »*. Mais, ajoute-t-il, *« elle apporte de mauvaises solutions à de vrais problèmes d'aménagement et d'urbanisme »*. C'est précisément pour soigner l'image du Cap, pour la placer dans les stations haut de gamme que le maire a fait redessiner, sous la houlette de l'architecte Michel Wilmotte, les plans d'aménagement du quartier de Rochelongue, autour d'un axe central ressemblant aux ramblas de Barcelone, qui, sur le papier au moins, ne manque pas d'allure.

Des ambitions pour sa commune – *« toute la commune »*, précise-t-il, – M. Passerieux n'en manque pas. Quand on a fortement augmenté les impôts, il faut que cela se traduise dans des projets. Une société d'économie mixte touristique, sous l'égide de la mairie, vient de voir le jour. Pour la diriger, le maire a fait appel au directeur de la station de La Plagne. Elle aura en charge la gestion de l'office de tourisme, du club de tennis Pierre Barthès, du golf, des ports... *« Beaucoup trop de choses*, redoutent certains habitants du Cap. *Ça sent des velléités de mainmise progressive de la ville sur les activités rémunératrices, y compris les locations immobilières lorsque, en juin 1993, le Cap sera le village olympique des Jeux méditerranéens. »*

A supposer exclues les manœuvres dilatoires, la procédure conduisant éventuellement à la partition de la commune d'Agde prendra au moins deux ans, tant sont nombreux les avis à recueillir et les enquêtes publiques à conduire. Début 1993 ? La campagne des prochaines élections municipales battra son plein, scission ou pas scission...

FRANÇOIS GROSRICHARD

Guérilla juridique à Carnon

MONTPELLIER

de notre correspondant

Depuis six ans, les habitants de la station balnéaire de Carnon, englués dans des méandres administratifs, attendent une indépendance qu'ils croyaient pouvoir obtenir comme une formalité. Carnon, station touristique de bord de mer dans la banlieue de Montpellier, ne ressemble en effet en rien à Mauguio, « commune mère » de onze mille habitants, plus rurale, située à 14 kilomètres, derrière un vaste étang. Avec quelque deux mille habitants et des ressources suffisantes, Carnon, dont la vie scolaire et la vie commerçante sont autonomes de fait, pourrait facilement vivre d'un budget propre, sans avoir de comptes à rendre à une mairie qui lui semble étrangère à bien des égards.

En octobre 1984, à peine créée, « Moi Carnon », association indépendantiste, enclenchait le processus de séparation en faisant signer une pétition par plus des deux tiers des électeurs de la station. Une fois sollicité, le préfet de l'Hérault désignait un commissaire enquêteur dont le rapport, remis deux ans plus tard, se montrait favorable à l'indépendance. Il restait à organiser l'élection d'une commission syndicale chargée de rendre un dernier avis, ultime étape dans ce type de procédure, avant que le préfet ne prenne la décision finale.

Le scrutin avait lieu en août 1986, selon une procédure dictée par un article du code des communes de 1945, permettant à tout électeur, ainsi qu'à tout propriétaire, d'aller aux urnes. Le plébiscite fut clair : malgré sept listes en présence, l'association « Moi Carnon » rafla les cinq sièges de la commission syndicale.

C'est alors que commencèrent les ennuis pour les indépendantistes. Pensant avoir constaté des irrégularités dans le déroulement du scrutin, le préfet déposa un recours devant le tribunal administratif. Ce dernier, ignorant ces remarques, découvrit cependant une anomalie dans l'organisation même de l'élection. Elle n'aurait pas dû se référer à l'article du code des communes de 1945, mais à la loi montagne de 1985, qui avait réformé ce type de scrutin local, prévoyant que seuls votent les inscrits de la commune, à l'exclusion des propriétaires domiciliés ailleurs.

De nouvelles élections auraient pu se dérouler dans la foulée de l'invalidation si le préfet n'avait pas choisi de faire appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat. Comble de malchance, après trois ans d'attente, le dossier traînant dans un tiroir parisien, le ministre de l'intérieur choisissait finalement de retirer son recours, la veille même de l'examen de l'affaire en juillet 1989.

Depuis, fatigués par trois changements de préfet en six ans, les habitants de Carnon attendent en vain qu'un nouveau scrutin désigne la fameuse commission syndicale. Les élections municipales de 1989 ont vu à Mauguio la majorité passer à gauche (la droite était hostile à la séparation). Une trêve s'est installée depuis un an, mais « Moi Carnon » affirme qu'elle n'a pas l'intention de baisser les bras.

Ses responsables annoncent la *reprise du combat juridique*, spéculant sur la bienveillance du nouveau maire, M. Michel Baccala, qui les avaient assurés de sa neutralité avant d'être élu. Ce n'était pas le cas du maire précédent, M. Claude Coste, qui voyait d'un très mauvais œil Mauguio risquer de perdre une source de revenus, un accès à la mer et une notoriété non négligeable. Ses amitiés avec le pouvoir en place entre 1986 et 1988 n'étaient sans doute pas étrangères à cette guerre procédurière dont on ne voit pas encore la fin.

JACQUES MONIN

Condamnées par leur déficit

Les Houillères de Blanzy préparent leur départ

LOUHAN
(Saône-et-Loire)

de notre correspondante

« Oui, nous partirons... » Dans un silence quasi religieux, le conseil général de Saône-et-Loire a écouté, lors de sa dernière session, l'exposé du directeur général des Houillères du Centre et du Midi, M. Bernard Chaton, qui confirmait ainsi ce que tout le monde savait déjà, à savoir la fin pour 1992 de l'exploitation au fond des mines de Blanzy (la fin de l'exploitation en découverte ne devant intervenir que dix ans plus tard).

Cette issue était prévisible depuis 1984, un très grave déficit (300 millions de francs) condamnant à terme l'exploitation de Blanzy. Pour éviter alors une fermeture rapide, un plan d'entreprise avait été lancé en 1985. Il reposait sur l'utilisation de nouveaux moyens techniques et sur la concentration de la production dans les couches très épaisses. Si les objectifs techniques de ce plan ont été atteints, le déficit, lui, s'est maintenu. En 1989, la perte liée à l'exploitation du fond atteignait 100 millions de francs.

Cette fermeture annoncée est l'épilogue d'une belle aventure industrielle. Commencée en 1833 sous l'impulsion de Jules et Léonce Chagot, l'exploitation industrielle des mines de Blanzy connut un essor permanent tout au long du dix-neuvième siècle. Un essor remarquablement servi par un réseau exceptionnel de voies de communication et de transports. A la fin du dix-neuvième siècle, les mines de Blanzy occupent la quatrième place des producteurs français, derrière Anzin, Lens et Courrières. Le 1er août 1890, la société en commandite Jules Chagot et Cie cède la place à la Société anonyme des mines de houille de Blanzy. La progression se poursuit. En 1949, la production atteint les 2 600 000 tonnes.

Mais la récession charbonnière et les difficultés grandissantes d'exploitation sonnent bientôt le glas de la grande époque du charbon. En 1969, les mines de Blanzy sont rattachées aux Houillères du Centre et du Midi. De 13 000 dans les années 50, les effectifs sont passés aujourd'hui en dessous de la barre des 1 000...

« Mais nous ne partirons pas à la cloche de bois... », a aussi précisé M. Chaton, rappelant par là que *« les Charbonnages de France se sentent un double engagement, envers leur personnel, pour qu'il retrouve un avenir professionnel, et envers la région, pour qu'elle retrouve un avenir industriel »*.

Ces bons sentiments s'accompagnent d'un dispositif concret et adapté qui se traduit sur le terrain *par un ensemble d'aides à la reconversion des salariés.*

Depuis 1985, 1 126 personnes (départs en retraite compris) ont quitté les Houillères dans le bassin de Montceau. D'autre part, les Houillères se sont engagées à réhabiliter les sites miniers ainsi que le vaste parc de logements qu'elles possèdent (environ 3 000). Aujourd'hui, tout semble bouclé, le seul point d'interrogation qui subsiste concerne l'alimentation après 1992 de la centrale thermique Lucy-III à Montceau, dernier fleuron d'un passé industriel grandiose et de temps révolus.

CHRISTINE DURET

PAYS DE LA LOIRE

La cinquième Ecole des mines

La cinquième Ecole des mines de France sera nantaise. Ainsi en a décidé le conseil des ministres du 26 septembre, qui a tranché entre une douzaine de villes (dont Caen, Rennes et Bordeaux) désireuses d'accueillir cette formation d'ingénieurs de haut niveau. L'école, qui ouvrira dans des locaux provisoires en octobre 1991, coûtera au moins 400 millions de francs : 40 % à la charge de l'Etat (qui prendrait ensuite à son compte la facture du fonctionnement), les 60 % restants étant partagés à égalité par les collectivités locales : ville de Nantes, département de Loire-Atlantique, région des Pays de la Loire.

L'Ecole des mines sera implantée au bord de l'Erdre, sur l'un des sites de la technopole nantaise. Elle voisinera avec deux autres grandes écoles, l'ISITEM (Institut en techniques énergétiques et matériaux) et l'IREST (techniques de l'électronique), ainsi qu'avec l'usine Matra (semi-conducteurs). Elle axera sa formation sur la mécatronique et l'électronique appliquée à la mécanique, qui est un des axes de développement d'Atlanpole.

Deux éléments ont fait pencher la balance en faveur de Nantes. D'une part, le pôle universitaire de la métropole de l'Ouest demande à être conforté. D'autre part, le tissu économique est porteur. Mille huit cents entreprises de plus de cinquante salariés sont intéressées par les technologies nouvelles dans un rayon de cent kilomètres. *« C'est une bonne nouvelle pour Nantes »*, a déclaré son maire, Jean-Marc Ayrault. C'est aussi le signe de la reconnaissance par l'Etat du rôle moteur de la ville dans l'Ouest. Enfin, c'est un investissement qui profite à la région dans son ensemble.

POITOU-CHARENTES

Un syndicat mixte pour le pont sur la Gironde

Le pont sur la Gironde est sans doute un grand espoir pour les communes du Médoc et d'autres du littoral de Charente-Maritime. Il est davantage sujet de crainte pour le nord de ce département et, en particulier, pour La Rochelle.

Si le conseil général de Gironde et M. François Blaizot, président de l'assemblée départementale de Charente-Maritime, chantent à l'unisson leur foi dans ce futur lien entre Royan et la pointe de Graves, des voix rochelaises s'élèvent régulièrement pour craindre que ce pont soit un chemin capable de transformer le Verdon (port pétrolier de la rive gauche girondine) en un concurrent direct de La Rochelle-Pallice. Le pétrole est, en effet, un appoint très important pour ce port.

Le département est ainsi partagé sur l'un de ces ponts dont il est d'habitude si friand... Pourtant, l'idée fait son chemin, et une réunion vient de se tenir à Royan entre les cinquante-deux communes du Médoc et les quarante-deux charentaises composant l'Association pour le développement économique des deux rives. Cette association a décidé de créer un syndicat mixte, qui comprendrait conseils généraux et chambres consulaires. Ce syndicat pourrait concéder la construction et la gestion de l'ouvrage. Des contacts ont été pris avec un candidat, la COFIROUTE.

Cette page a été réalisée avec nos correspondants : Claude Dubillot et Yves Rochcongar
Coordination : Yves Agnès

BIBLIOGRAPHIE

« L'Europe régionale », de Paul Romus

Europe des Etats ? Europe des nations ? Europe des peuples ou des technocrates ? Aucune de ces questions n'a jusqu'à ce jour trouvé de réponse satisfaisante. Et voilà que Paul Romus, universitaire belge, professeur à l'Université libre de Bruxelles, publie un petit livre précis, *l'Europe régionale*, qui s'interroge sur la compatibilité entre la diversité des situations et la nécessaire recherche d'une plus grande cohésion. Les politiques régionales des Etats sont très différentes et le champ d'autonomie des collectivités locales très inégal d'un pays à l'autre.

Quel crédit accorder aux statistiques et aux moyennes entre douze économies, et quelles leçons en tirer, lorsque les ordinateurs nous assurent que le revenu par habitant de Vila-Real, au Portugal, est le huitième de celui de Hambourg et que l'agriculture occupe proportionnellement vingt fois plus de personnes en Thrace que dans la vieille Angleterre ? *« La vérité de l'Europe, c'est dans ses régions qu'elle existe »*, écrit Paul Romus. *« De même qu'il existe une Europe agricole, qu'une Europe sociale est en voie de création, ou qu'une Europe monétaire est en préparation, il faut construire une Europe régionale. »* Le fédéralisme reprend du muscle...

F. Gr.

► ***L'Europe régionale*, de Paul Romus, 140 pages. Prix : 575 Francs belges. Editions Labor, chaussée de Haecht 156-158, 1030 Bruxelles.**

FINANCES

Une succession rapidement menée

M. Gérard Worms remplace M. Renaud de La Genière à la présidence de Suez

La compagnie financière de Suez a un nouveau président. M. Gérard Worms, directeur général, a été choisi vendredi 12 octobre, à l'unanimité du conseil d'administration, pour succéder à M. Renaud de La Genière qui, souffrant, s'est démis de ses fonctions de président.

Le conseil d'administration a également remodelé en profondeur la direction générale du groupe. Là où il y avait auparavant trois directeurs généraux, il n'y en a désormais plus qu'un : M. Patrick Ponsolle devient directeur général et mandataire social, ce qui signifie qu'il est placé sous la dépendance directe du président. M. Ponsolle devrait accéder prochainement au conseil d'administration. M. Antoine Jeancourt-Galignani, président de la banque Indosuez et candidat à la présidence du groupe, restera à son poste. Il a cependant été nommé vice-président de la compagnie financière.

Il n'y a finalement qu'un seul absent dans cette redistribution des rôles, M. Bernard Egloff. Celui-ci qui était directeur général à égalité de titre et de fonction avec MM. Worms et Ponsolle, semble le grand perdant. Il reste au sein du groupe mais devrait se voir proposer d'autres fonctions.

M. Gérard Worms, après avoir salué la décision de M. de La Genière *« de faire passer les intérêts supérieurs du groupe »* avant toute autre considération a rendu publique dès sa nomination, une sorte de profession de foi. Après s'être engagé à protéger la compagnie financière de Suez contre tout *« risque de de pression et dévoiement »*, il a précisé qu'il entendait *« améliorer la rentabilité »* du groupe et qu'il ne privilégierait pas *« la croissance pour la croissance »*, comme certains actionnaires avaient reproché à l'ancienne direction de le faire. M. Worms a conclu qu'il se conduirait *« en homme libre »* qui écoutera les avis qu'on pourra lui donner mais qui saura également *« arbitrer et trancher »*.

Cette nomination marque en tout cas une victoire du consensus. La vacance qui s'était installée à la présidence depuis de nombreuses semaines avait donné libre cours à l'affrontement de diverses stratégies successorales. Souffrant, l'ancien gouverneur de la Banque de France et président de la compagnie depuis 1986, M. de La Genière avait certes commencé à se chercher un successeur depuis deux semaines : les différents clans d'actionnaires aussi.

MM. Beffa et Peyrelevade, présidents respectifs de Saint-Gobain et de l'UAP, formaient l'un d'eux. Sans doute les conflits étaient-ils trop vifs et trop indécis entre toutes ces tendances, puisque l'un des actionnaires a délibérément choisi de porter le débat sur la place publique, voici maintenant une semaine. Cette crise ouverte a dès lors précipité les choses. En se mettant d'accord, rapidement, sur le nom de M. Worms, les actionnaires de Suez ont surtout pris le parti de ne pas désavouer les choix stratégiques de l'ancienne direction. L'assurance, la banque et l'industrie resteront les pôles principaux du groupe. Le style propre à M. Gérard Worms, un mélange de diplomatie et de fermeté, devrait lui permettre également d'unifier l'actionnariat de Suez, autour d'objectifs de rentabilité et de restauration du cash flow. Selon l'un des actionnaires de Suez, le choix de M. Worms *« n'est en rien une solution de compromis face à une lutte indécise entre MM. Ponsolle et Jeancourt-Galignani »*. Lors du prochain conseil d'administration, le 23 octobre, M. Worms, nouveau président de Suez, devrait annoncer des résultats *« satisfaisants »* pour 1990.

YVES MAMOU

Un spécialiste de l'industrie

Né le 1er août 1936, M. Gérard Worms est ancien élève de l'Ecole polytechnique (1955) ingénieur du corps des mines. Chargé de mission à la DATAR, il devient membre des différents cabinets ministériels de M. Olivier Guichard de 1967 à 1969. Spécialiste des questions industrielles, il devient conseiller technique de M. Chaban Delmas, premier ministre, de 1969 à 1971. Début 1972, il entre à la librairie Hachette comme directeur général adjoint. Il a pour tâche d'assurer la restructuration de la division « presse » et devient notamment PDG de la filiale Sogide qui édite *le Journal du Dimanche*.

En 1981 après le rachat d'Hachette par Matra, il entre chez Rhône-Poulenc pour s'occuper de la gestion financière et du textile avec le titre de directeur général adjoint. Il devient l'un des deux directeurs généraux du PDG, M. Gandois, avant de quitter ce groupe après la démission de ce dernier en 1983. Il fait alors son entrée chez Suez comme chargé des affaires industrielles et directeur général adjoint. Il doit restructurer les participations de la compagnie dans les secteurs comme la machine-outil. Il devient directeur général de Suez en 1984.

Spécialiste de l'industrie et des métiers de la communication, M. Worms est président de l'Association nationale de la recherche technique (ANRT). Professeur à l'Ecole polytechnique, il est aussi l'auteur d'un manuel d'économie.

Le suicide des banques françaises

Suite de la première page

En outre, elles peuvent, depuis 1986, emprunter directement sur le marché en émettant des billets de trésorerie (200 milliards de francs à l'heure actuelle). A la limite, les banques ne gagnent presque plus rien sur les concours ordinaires aux grandes entreprises, essayant de se rattraper sur les opérations en capital, sur les PME et sur les particuliers.

Il s'ensuit que la forte augmentation des crédits depuis trois ans n'a fait que masquer une dégradation sous-jacente de leurs marges.

Du côté des ressources, les choses ne vont guère mieux. En dix ans, la part des dépôts de la clientèle, autrefois prédominante, est passée de 78 % à 51 %, tandis que celle des emprunts contractés par les banques sur le marché atteignait près de 40 %, à des conditions onéreuses.

Quant aux dépôts de la clientèle eux-mêmes, les comptes à vue non rémunérés n'ont cessé de diminuer lentement, de même que les comptes sur livrets à taux réglementé (4,5 %), tandis que les produits de placement à haut rendement progressaient sensiblement.

Parmi ceux-ci, les SICAV de trésorerie apparues en 1982 et qui procurent à leurs détenteurs, sur un jour, la rémunération des emprunts à dix ans, ont littéralement explosé, dépassant aujourd'hui les 800 milliards, avec un bond de plus de 50 milliards en deux ans : un véritable drainage correspondant à une évaporation des ressources à bon marché.

La conséquence en est que le coût moyen de la ressource bancaire oscille aujourd'hui entre 6 et 6,5 %, auxquels il faut ajouter 4,5 à 6 % de frais de gestion, soit un coût global de 10 à 11 %.

Inconscience ou provocation des pouvoirs publics

Sachant que la plupart des banques arrivent à consentir certains prêts comme ceux à l'immobilier, à des taux guère supérieurs, parfois inférieurs, on comprend sans peine pourquoi la marge brute des banques sur les crédits est revenue de 7 % en 1986 à 4,9 % en 1989, bien au-dessous de l'Allemagne où les établissements ne rémunèrent qu'à 3 ou 4 % les dépôts à court terme, avec la bénédiction de la Banque fédérale peu soucieuse de déréglementation. Que vont faire les banques pour stopper cette dégradation ? Côté crédits, elles ont déjà commencé à relever les taux et à rendre la distribution plus sélective. Côté ressources, elles pourraient rendre plus difficile et plus coûteux l'accès aux SICAV de trésorerie, ce qu'elles font déjà mais bien timidement, concurrence oblige.

Quant au comportement des pouvoirs publics, c'est de la pure inconscience ou de la provocation caractérisée. Les revenus des dépôts à terme de la clientèle auprès des banques sont taxés à 37 %, ceux des SICAV de trésorerie à 17 % mais se trouvent totalement exonérés lorsqu'il s'agit de SICAV de capitalisation. Dans ce dernier cas, il suffit de percevoir les revenus sous forme de plus-values sur ventes annuelles non taxées au-dessous de 300 000 francs, ce qui correspond à un portefeuille de plus de 3 millions de francs.

Tout le système marche sur la tête au nom de la déréglementation. Si les prêteurs en profitent aujourd'hui, l'emprunteur risque, tôt ou tard, d'en faire les frais.

FRANÇOIS RENARD

Les résultats semestriels de la BNP en baisse de 29,2 %

Le premier semestre 1990 n'a pas été bon pour la BNP. *« Un semestre comme je n'en ai jamais connu »*, avoue son président, M. René Thomas : un résultat d'exploitation en recul de 16,2 % après une augmentation de 37,9 % en 1989, et un résultat net en repli de 29,2 % contre une hausse de 12,8 % l'an dernier.

Sans doute des événements particuliers propres à la BNP ont pesé sur les comptes : une grève de six semaines, qui a coûté globalement 400 millions de francs en trésorerie, en pertes d'opérations et en relèvements de salaires, et une nouvelle provision de 605 millions pour la liquidation de la filiale africaine BIAO, qui aura coûté à la banque nationalisée 2 milliards en trois ans.

Mais, au-delà de ces événements particuliers, les résultats de la banque ont été affectés par l'évolution des conditions générales d'exercice de la profession bancaire. La BNP a souffert de la baisse des produits tirés des activités de marché et de Bourse, du gonflement de 500 millions des impayés sur la dette des pays débiteurs, de la dépréciation du dollar et, naturellement, du rabotage des marges sur les crédits, en même temps que d'une progression de certains frais généraux en France (emprunts et assainissement de la Banque de Bretagne).

AFFAIRES

La visite d'une délégation du CNPF à Prague

M. Perigot invite les entreprises françaises à être plus présentes en Tchécoslovaquie

***« Les entreprises françaises sont très disposées à être davantage présentes »*, a affirmé M. François Perigot, au terme d'une visite de trois jours, du 10 au 12 octobre, en Tchécoslovaquie d'une délégation du CNPF comprenant 24 entreprises, dont 6 banques. Le président du CNPF a qualifié de *« très positif »* son entretien à Prague avec le premier ministre, M. Marian Calfa. Il a également rencontré plusieurs autres membres du gouvernement.**

PRAGUE

de notre envoyé spécial

La France, pourtant proche géographiquement et culturellement, a, à Prague, un lourd handicap à surmonter. Parmi les pays de l'OCDE, elle n'est que le sixième fournisseur de la Tchécoslovaquie après la RFA, l'Autriche, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suisse. Ses échanges avec la Tchécoslovaquie sont déficitaires depuis 1977. En 1989, le déficit avec ce pays était encore de 235 millions de francs (115 millions en 1988).

Pour les entreprises françaises, il y a, selon la formule de M. Charles de Croisset, directeur général du Crédit commercial de France, et président du comité Tchécoslovaquie de CNPF International, *« des opportunités »* à investir dans ce pays. A première vue, pourtant, c'est sa fragilité qui apparaît : son industrie lourde a besoin d'une vigoureuse restructuration. Et surtout, elle est confrontée aux *« chocs extérieurs »* constitués à la fois par la décomposition de l'économie soviétique et la crise du Golfe. A partir du 1er janvier 1991, Prague devra payer sa facture pétrolière en devises et au prix du marché. L'URSS, jusqu'alors son fournisseur exclusif, n'accepte en outre de lui fournir que 10 millions de tonnes sur les 15 millions dont elle a besoin.

Malgré les antagonismes de ses deux Républiques, la Tchécoslovaquie dispose de précieux atouts. C'est un grand pays manufacturier, calme et stable, disposant d'une main-d'œuvre qualifiée. Comme le dit M. de Croisset, *« c'est une économie qui se prête particulièrement à la sous-traitance »*. La dégradation de sa balance des paiements provoquée par la crise du Golfe accroît d'autant plus son besoin d'investissements étrangers. L'autre élément décisif relevé par M. Perigot est l'engagement de la Tchécoslovaquie dans l'économie de marché avec la perspective, en 1991, de la libération partielle des prix, de la convertibilité interne de la monnaie pour les entreprises et surtout des privatisations.

Offensive de charme

« Ils veulent être plus attractifs pour les investisseurs étrangers », a relevé M. Perigot, en notant que *« la décision de la RDA, seul pays de l'Est qui se fait payer une robe de mariée, a été mal prise »*. Pour la France, les concurrents sont nombreux. L'Allemagne est omniprésente, ses sociétés guettent déjà les entreprises tchécoslovaques qu'elles pourront bientôt acquérir à 100 %. Le gouvernement entend ensuite maintenir une relation économique privilégiée avec l'URSS, même si les échanges entre les deux pays devraient être réduits de 30 % en 1991. La Tchécoslovaquie enfin a créé un *« Pentagone économique »* avec l'Italie, la Yougoslavie, la Hongrie et l'Autriche pour accroître les échanges.

Souhaitant diversifier leurs relations, les interlocuteurs de M. Perigot se sont donc livrés à une offensive de charme, parfois même pressante : *« Je demande aux industriels français d'être plus actifs »*, a lancé M. Brabec, vice-ministre du commerce extérieur. *« Je sais qu'il vous faut des certitudes, mais si vous ne vous préparez pas tout de suite, la place sera prise par d'autres »*, a-t-il ajouté.

La Tchécoslovaquie est en train de libéraliser son commerce extérieur. Déjà, le monopole d'Etat des centrales d'achat, qui empêchait le contact direct avec les entreprises, a été aboli et une nouvelle loi doit supprimer l'autorisation gouvernementale préalable à commercer encore nécessaire. Le 17 octobre, une agence pour les investissements étrangers sera créée au niveau fédéral. Et lors de sa visite officielle, il y a un mois, M. Mitterrand a signé un accord sur la protection des investissements entre les deux pays, permettant notamment l'intervention de la COFACE et de la BFCE pour garantir les risques politiques. Le terrain est donc favorable à une relance commerciale entre les deux pays. M. Perigot voulait obtenir des *« signes »* montrant *« qu'on nous fera les mêmes conditions d'investissement que pour les autres pays »*, notamment l'Allemagne et l'Autriche. Il semble les avoir obtenus. Cette relance va-t-elle se traduire dans les faits ? Pour l'instant, les capitaux français ne sont engagés que dans une dizaine de sociétés mixtes, sur la centaine d'entreprises mariant capitaux locaux et étrangers.

En marge de la visite du CNPF, un accord a été signé le 10 octobre entre la Générale des eaux et la mairie de Prague. Campenon-Bernard constructions, filiale à 80 % de la Générale, va construire une zone d'environ 70 000 mètres carrés de bureaux et de commerces. Et une autre filiale de la Générale des eaux va participer à la gestion des ordures ménagères d'un quartier de Prague. Des négociations sont par ailleurs sur le point d'aboutir en vue de la création d'une société mixte entre deux entreprises du conglomérat CKD (compresseurs) et Alsthom.

D'autres firmes françaises négocient. Total entame des discussions au moment où les Tchèques veulent réactiver l'oléoduc qui passe par la Yougoslavie et la Hongrie. Profinagri (machines agricoles), déjà bien présente, a finalisé deux contrats. Spie Batignolles va installer un bureau permanent. Après la Société générale et le Crédit commercial de France, la BNP va créer une antenne. Usinor Sacilor noue des contacts et Pechiney prospecte dans l'aluminium, l'emballage et le nucléaire. Fin octobre ou début novembre, le dossier Skoda devrait être réglé. Quelle part du capital du constructeur sera cédée ? Et surtout, qui sera l'heureux élu, Renault-Volvo ou Volkswagen ? Un test important aux yeux des Français après les visites de MM. Mitterrand et Perigot.

MICHEL NOBLECOURT

□ **Dévaluation de la couronne tchécoslovaque.** – La couronne tchécoslovaque devait être dévaluée de 54,5 % par rapport au dollar et aux autres devises occidentales à compter de lundi 15 octobre, a annoncé, vendredi 12 à Radio Prague, M. Josef Tosovsky, le directeur de la Banque d'Etat. Cette dévaluation concerne la monnaie utilisée dans les opérations commerciales et non commerciales mais n'affecte pas le change pour les touristes.

ÉTRANGER

Les conséquences de la crise du Golfe

Flambée des prix de gros américains en septembre

L'indice des prix de gros américains traduit en septembre et pour le deuxième mois consécutif les conséquences de la flambée des cours du pétrole provoquée par la crise du Golfe. Ces prix ont accusé une hausse de 1,6 %, contre 1,3 % en août, a annoncé le département du commerce vendredi 12 octobre. Calculée sur deux mois, cette progression est la plus forte enregistrée aux Etats-Unis depuis 1980. En septembre, les carburants ont augmenté de 20,6 %, et les autres produits énergétiques de 13,8 %.

Le résultat de septembre est un peu plus préoccupant que celui du mois précédent, puisqu'il a été obtenu en dépit d'une chute de 0,9 % des prix des produits alimentaires. Si l'on exclut ces derniers ainsi que ceux du secteur de l'énergie, la progression des prix de gros en septembre atteint tout de même 0,6 %, contre 0,3 % en août. A l'instar des autres pays industrialisés, les Etats-Unis doivent aujourd'hui mettre en œuvre une politique de lutte contre l'inflation. Malgré les propos tenus récemment par des responsables de l'administration, il paraît aujourd'hui difficile d'envisager un assouplissement de la politique du crédit, qui pourrait stimuler l'activité, mais aurait des effets négatifs en termes de prix. *« Une inflation qui monte n'est jamais une bonne nouvelle. Nous sommes également concernés par la croissance et les moyens d'éviter une récession »*, a déclaré vendredi le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater.

Le jour de la publication de l'indice des prix de gros, le Business Council, organisme de recherches regroupant les principales entreprises américaines a publié de nouvelles prévisions pour le second semestre ; la croissance serait limitée à + 0,3 % alors que le taux d'inflation s'élèverait à 6,1 % en rythme annuel.

□ **Vive progression des prix de détail britanniques en septembre.** – En Grande-Bretagne, la hausse des prix de détail a atteint 10,9 % en rythme annuel en septembre, contre 10,6 % en août, selon des statistiques officielles publiées vendredi 12 octobre. Il s'agit de l'indice mensuel le plus élevé enregistré depuis février 1982. Annoncé moins d'une semaine après l'entrée de la livre sterling dans le système monétaire européen, ce résultat rappelle que la Grande-Bretagne subit actuellement une inflation nettement supérieure à celle de ses principaux partenaires dans la Communauté.

ÉNERGIE

L'Arabie saoudite va porter sa production à 8 millions de barils par jour

Selon le *Washington Post* du 12 octobre citant de hauts responsables de la société pétrolière saoudienne Aramco, l'Arabie saoudite devrait porter sa production de brut à 8 millions de barils/jour (mbj) d'ici la fin de l'année. Elle s'est aussi fixé un objectif de production de 10 mbj pour 1995. Dès la mi-1991, l'extraction du royaume devrait s'élever à 8,5 mbj. *« Nous avons toutes les raisons de penser que nous pouvons atteindre ce niveau et le maintenir »*, a affirmé le vice-président de l'Aramco, M. Nasr Ajmi. Le quotidien américain ajoute que cette décision vise à stabiliser le marché pétrolier et à élargir la base de la clientèle saoudienne. L'Arabie saoudite, qui produisait 5,3 mbj avant l'invasion de l'Irak le 2 août dernier, a depuis lors porté sa production à 7,7 mbj.

□ **L'Argentine veut adhérer à l'OPEP.** – Le président argentin, M. Carlos Menem, a indiqué vendredi 12 octobre à Caracas que son pays voulait préparer son adhésion éventuelle à l'OPEP. L'Argentine peut *« augmenter graduellement le niveau de ses exportations, qui rapportent actuellement presque 400 millions de dollars »*, a précisé M. Menem, admettant toutefois que le niveau des exportations de pétrole argentin était *« faible »*. Le Venezuela et l'Equateur sont les seuls pays de la région membres de l'OPEP. Le Mexique n'appartient pas à l'organisation.

SOCIAL

□ **Assurance-maladie de l'Essonne : pas d'accord.** – Des difficultés de dernière minute ont empêché la signature d'un accord, le 12 octobre, à la Caisse primaire d'assurance-maladie de l'Essonne, en grève depuis quatre mois. Le syndicat FO demandait *« un relevé de conclusions »* alors que la direction de la Caisse nationale s'en tenait à un *« constat »*. En outre, l'Intersyndicale réclamait le paiement immédiat des jours de grève tandis que la direction souhaitait l'échelonner au fur et à mesure de la résorption des dossiers en attente. L'accord portait sur un ensemble de promotions et le versement de 335 primes.

□ **SEITA : 18e plan social depuis 1986.** – Un plan social prévoyant la suppression de 202 emplois en deux ans, et la fermeture de quatre établissements, a été annoncé par la direction de la Seita aux syndicats et sera discuté le 16 octobre. Depuis 1986, la Seita a mis en œuvre dix-sept plans sociaux pour supprimer 2 000 emplois, dont plus de 300 licenciements *« secs »*, selon le syndicat FO.

Kodak condamné à verser 909,5 millions de dollars à Polaroïd

Le premier fabricant mondial de matériel photographique, l'américain Eastman Kodak, a été condamné vendredi 12 octobre à verser 909,5 millions de dollars (4,7 milliards de francs environ) de dommages et intérêts à la firme Polaroïd, pour avoir utilisé frauduleusement les procédés de photographie instantanée de cette dernière. Cette condamnation devrait mettre fin à l'une des plus longues batailles juridiques de l'histoire des entreprises américaines, entamée il y a quatorze ans. Polaroïd réclamait au départ 12 milliards de dollars à Kodak qui avait utilisé plusieurs de ses brevets en se lançant en 1976 sur le marché des appareils photographiques à développement instantané, et en y demeurant présent jusqu'en 1986. Le juge a cependant reconnu vendredi que Kodak n'avait pas enfreint délibérément les droits protégeant les brevets.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 8 AU 12 OCTOBRE

PARIS

Entre chiens et loups

INDICE CAC 40

+ 1,5 %

Difficile d'y voir clair sur les marchés financiers alors que le conflit dans le Golfe perdure. Depuis deux mois, les intervenants subissent les événements plus qu'ils ne réagissent. A la merci de la moindre rumeur, ils n'ont pas envie de prendre des initiatives, s'inquiètent de leur avenir et confortent par leurs bavardages l'image d'une profession malade de l'inactivité. *« Vous n'imaginez pas ce que c'est, c'est à celui qui flinguera l'autre »,* constate écœuré un dirigeant de société de Bourse.

La semaine aura été à ce titre significative. A l'éclaircie (+ 4,4 %) des premiers jours d'octobre a succédé une deuxième période de hausse dans un marché évoluant au gré des bruits les plus divers (+ 1,5 %). Toutefois, en clôturant vendredi à 1 575,70, l'indice CAC 40 reste 21,2 % en dessous de son niveau du début de l'année. Il a perdu 19,6 % depuis le 1er août, veille de l'invasion du Koweït par l'Irak.

Une fois n'est pas coutume, la bonne nouvelle à l'origine de la reprise enregistrée lundi (+ 2,21 %) est venue de Grande-Bretagne. L'entrée de la livre dans le système monétaire européen (SME) dopait les places financières, les gestionnaires étant persuadés que cette décision drainerait des capitaux vers le Vieux Continent. Mais la tuerie de Jérusalem mardi – vingt et un Palestiniens ont péri et plus d'une centaine d'autres ont été blessés – brisait net cette relance, rappelant la fragilité de la situation dans le Golfe. Si l'on ajoute à cela les menaces proférées par le maître de Bagdad, M. Saddam Hussein, envers Israël, il n'en fallait pas plus pour provoquer une nouvelle flambée du pétrole et une vive baisse du marché des actions (– 2,19 %).

La dégradation de la situation était alors propice dès le lendemain, mercredi, aux rumeurs les plus diverses. On a parlé de l'intervention des Américains au Koweït, un peu plus tard de la tentative d'assassinat de M. Saddam Hussein. Malgré les démentis successifs, la confiance ne revenait pas pour autant (– 0,73 %). La perspective d'une baisse des taux en France et la conviction de certains gestionnaires qu'elle s'effectuerait jeudi au cours d'un appel d'offres n'incitaient pas cependant à l'initiative. En début d'après-midi, la décision des autorités monétaires de laisser inchangé le loyer de l'argent provoquait alors peu de réactions, pas même de déception. La journée s'achevait sur une note indécise (+ 0,11 %). Vendredi, le sentiment était analogue durant une grande partie de la séance. Toutefois, la séance se soldait par une reprise de dernière minute (+ 2,20 %) dans le sillage de la Bourse new-yorkaise réconfortée par la baisse des prix du pétrole. Wall Street se ressaisissait, ce qui n'enlevait rien aux craintes d'une récession économique, d'une accélération de l'inflation avec la publication de l'indice des prix de gros, associées de plus à l'absence d'accord avec le Congrès sur une réduction du déficit budgétaire fédéral.

Un médiateur pour négocier

La semaine aura encore été rythmée par la publication des résultats semestriels des sociétés, confirmant la dégradation de ceux des établissements bancaires, mais aussi de certaines valeurs industrielles. Ainsi, Dassault Aviation enregistrait une chute de 64,5 % de son résultat et De Dietrich de 98 %. Toutefois, toutes les situations ne sont pas aussi inquiétantes. Outre l'OPE lancée par Rhône-Poulenc-Rorer sur sa filiale à 66 %, Laboratoires Roger Bellon, à raison de dix titres RPR pour une Roger Bellon, ou la vive hausse du titre Suez vendredi (+ 9,12 %) saluant la nomination du nouveau président, M. Gérard Worms (voir page 15), l'actualité a été dominée par les SICOMI (société industrielle pour le commerce et l'industrie). Locabail a été très recherchée en début de semaine après la décision de son actionnaire, la Compagnie bancaire, de réorganiser son pôle immobilier. Mercredi, les conseils d'administration d'Unibail et de Prétabail-Sicommerce, deux ensembles gérés par Arc Union, annonçaient leur fusion, donnant naissance à la plus importante SICOMI française. Les parités d'échange sont de sept actions Unibail pour cinq Prétabail.

Ces transformations interviennent dans le cadre de la réforme du statut fiscal des SICOMI envisagée par le projet de loi de finances de 1991. Le texte présenté à la mi-septembre prévoit pour ces sociétés, jusque-là exonérées d'impôts à condition de redistribuer 85 % de leurs résultats, d'être progressivement soumises au régime de droit commun. Dans cette perspective, les SICOMI envisagent la séparation de leurs activités foncières et de crédit-bail en des entités distinctes.

Enfin, dans un contexte où, selon l'agence Reuter, *« les dégraissages d'effectifs s'accélèrent »,* syndicats et patronat des professions boursières tentent de mettre en forme une nouvelle convention collective. Mais à moins de quinze jours de la date butoir, fixée au 27 octobre, les parties en présence divergent encore sur de nombreux points, les indemnités salariales en cas de licenciement notamment, comme l'a indiqué l'intersyndicale lors d'une assemblée générale, jeudi. Un médiateur venu du ministère du travail participera dans les prochains jours aux entretiens. Toutefois, si aucun accord n'est intervenu dans les temps, les quelque six mille salariés travaillant pour la Bourse seront soumis au régime de droit commun. Alors disparaîtra le dernier lien qui unit une corporation déjà éclatée. Plus qu'un symbole, c'est un pan entier de la mémoire collective qui s'effondrera. Au profit de quoi ? Une incertitude supplémentaire à la Bourse.

DOMINIQUE GALLOIS

Matériel électrique

	12-10-90	Diff.
CGE	545	+ 20
CSEE (ex-Signaux)	200	– 7,50
Générale des eaux	2 185	+ 70
Intertechnique (1)	1 050	+ 20
Legrand	3 340	+ 30
Lyon. des eaux	440,40	– 14,60
Matra	206	– 13
Merlin-Gerin	456	+ 6,80
Moulinex	79,60	– 0,40
Labinal	775	+ 44
Radiotechnique	360	– 30
SEB	1 146	+ 121
Sextant-Avionique	591	+ 9
Thomson-CSF	99,10	+ 1,60
IBM	517	– 27
ITT	214	– 21
Schlumberger	290,20	– 8,80
Siemens	1 885	+ 85

(1) Coupon de 1,80 F.

Alimentation

	12-10-90	Diff.
Béghin-Say	725	– 30
Bongrain	2 300	– 475
BSN	765	+ 23
Carrefour	3 452	+ 133
Casino	116,80	– 1,20
Euromarché	2 990	– 184
Guyenne-Gasc.	950	+ 49
LVMH	3 510	+ 137
Occid. (Gle)	595	+ 15
Olipar	305	+ 10
Pern.-Ricard	971	+ 12
Promodès	1 890	+ 20
Saint-Louis	1 306	+ 109
Source Perrier	1 090	+ 29
Nestlé	297,50	+ 50

Mines, caoutchouc

	12-10-90	Diff.
Géophysique	1 150	+ 23
Imétal	223	– 1
Michelin	61,	+ 1,60
Métaleurop	87,05	– 0,25
ZCI	1,85	+ 0,05

Produits chimiques

	12-10-90	Diff.
Inst. Mérieux	2 960	– 100
Roussel-Uclaf	1 700	+ 90
Synthélabo	576	+ 33
BASF	696	+ 16
Bayer	735	+ 39
Hoechst	678	– 2
Imp. Chemic	85	+ 2
Norsk Hydro	188,50	+ 1,30

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 5-10-90	Cours 12-10-90
Or fin (kilo en barre)	65 600	64 000
– (kilo en lingot)	65 800	63 800
Pièce française (20 fr.)	404	399
• Pièce française (10 fr.)	434	436
Pièce suisse (20 fr.)	459	461
Pièce latine (20 fr.)	384	388
• Pièce tunisienne (20 fr.)	380	380
Souverain	495	482
• Souverain Elizabeth II	520	515
• Demi-souverain	390	400
Pièce de 20 dollars	2 250	2 260
– 10 dollars	1 222	1 250
• – 5 dollars	676	670
– 50 pesos	2 480	2 435
• – 20 marks	512	512
– 10 florins	398	390
• – 5 roubles	292	295

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

Valeurs diverses

	12-10-90	Diff.
Accor	720	+ 30
Air liquide	636	+ 26
Arjomari	1 795	+ 143
Bic	570	– 39
Bis	324	– 29
CGIP	832	inch.
Club Méditer.	384	– 8
Essilor	269,20	+ 12,20
Euro-Disney	85,90	+ 4,70
Europe 1	998	+ 53
Eurotunnel	44,75	+ 1,25
Groupe Cité	626	+ 5
Hachette	166	– 8
Havas	481	+ 21
Marine Wendel	281	– 9
Navigation mixte	1 328	+ 7
Nord-Est	125,80	– 8,70
L'Oréal	478	+ 15
Saint-Gobain	355,30	– 1,70
Sanofi	719	+ 7
Saulnes Châtillon	236	+ 3
Skis Rossignol	900	+ 42

Filatures, textiles

	12-10-90	Diff.
Agache (Fin.)	880	+ 30
BHV	610	+ 10
CFAO	405	+ 7,90
Damart	2 088	– 162
DMC	349	– 4,50
Gal. Lafayette	1 596	+ 16
Nouvelles Galeries	555	– 9
Printemps	490	– 1
La Redoute	2 725	– 26
SCOA	16,50	+ 0,50

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
CGE	959 926	513 599 057
Suez (Co. de)	1 623 985	430 530 536
ELF-Aquitaine	606 064	398 436 356
Eaux (G. des)	129 228	280 662 560
Peugeot S.A.	537 673	270 820 310
LVMH M. H.	72 644	251 409 181
Eurot. SA-PLC	4 589 046	210 032 507
Laf. Coppée	591 394	202 922 563
Saint-Gobain	497 188	187 174 965
Air Liquide	294 026	185 013 995
BSN	201 352	151 874 387
Oréal (L')	277 415	132 511 989
CMB Pack. SA	1 092 602	120 368 400
Accor	166 340	117 309 973

(*) Du vendredi 5 octobre au jeudi 11 octobre 1990 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
GTM Entrepose.	+ 14,9	Bongrain	– 16,1
Pechiney Intl	+ 14,4	Ecco	– 12,3
Union Créd. Bât.	+ 12,2	De Dietrich	– 11,2
Rochette (La)	+ 11,4	Concept	– 11,0
SEB	+ 11,2	BIS	– 8,8
Labo R.-Bellon	+ 11,1	Hachette	– 8,8
Sommer Allibert	+ 9,6	Matra	– 8,5
Bancaire Cie	+ 9,3	Casino	– 8,3
Locabail Immob.	+ 9,1	Radiotechn.	– 7,5
BIP	+ 9,0	Nord Est	– 7,3
Immob. Phénix	+ 7,8	Nouv. Galeries	– 7,3
Saint-Louis	+ 7,5	Damart SA	– 7,2
Valeo	+ 6,9	Bic	– 6,6
Guyenne-Gasc.	+ 6,4	Inst. Mérieux	– 6,3

Bâtiment, travaux publics

	12-10-90	Diff.
Auxil. d'entr.	835	+ 5
Bouygues	407	+ 15,50
Ciments franç.	1 015	– 15
Dumez	586	– 24
GTM	400	+ 52,80
Immob. Phénix	105,20	+ 8,20
J. Lefebvre	644	+ 19
Lafarge C.	341	– 4,40
Poliet et Chaus.	469	+ 42
SGE-SB	163	– 7,20

Pétroles

	12-10-90	Diff.
BP-France	108	– 1
ELF-Aquitaine	647	+ 9
Esso	669	+ 10
Primagaz	600	+ 15
Raffin. Fra.	300	– 1,50
Sogerap	400	– 8
Total	689	+ 11
Exxon	245	– 11
Petrofina	1 688	+ 30
Royal Dutch	406	+ 1

Mines d'or, diamants

	12-10-90	Diff.
Anglo-American	126	– 2,10
Amgold	414	– 9
Buf. Gold M.	70,60	– 9,30
De Beers	87,90	– 4,10
Drief. Cons.	57,60	– 3,40
Gencor	11,10	– 0,65
Harmony	43,60	– 2,80
Randfontein	24,60	– 1,45
Saint-Helena	44,75	– 4,05
Western Deep	172,10	– 15,40

Métallurgie

	12-10-90	Diff.
Alspi	337	– 5
Dassault aviation	465	+ 8
De Dietrich	1 210	– 95
Facom	1 172	– 45
Fives-Lille	224	– 1
Penhoet	450	+ 5
Peugeot SA	484,50	– 14,50
Sagem	1 430	+ 2
Strafor	942	– 18
Valeo	327	– 35
Vallourec	254	+ 2,30

Banques, assurances sociétés d'investissement

	12-10-90	Diff.
AGF	860	+ 43
Bail Equipement	175	– 10
Bancaire (Cie)	387	+ 32
Cetelem	385	+ 21
CCF	144,80	– 0,20
CFF	863	+ 15
CFI	360	+ 18
Chargeurs	704	– 27
CPR	308	– 27,60
Eurafrance	1 365	+ 34
GAN	1 793	+ 33
Hénin (La)	515	+ 5
Locafrance	406	+ 4,40
Locindus	627	+ 26
Midi	857	+ 15
Midland Bank	90,50	+ 0,50
OFP	1 366	+ 16
Paribas	419,10	– 4,90
Prétabail	953	+ 16
Schneider	627	+ 13
Société générale	345	+ 2
Suez (Cie fin.)	282	+ 20,60
UAP	473	+ 13
UCB	161	+ 19

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 octobre 1990

Nombre de contrats : 50 314.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 90	Mars 91	Juin 91	Sept. 91
Premier	–	–	–	–
+ haut	97,40	97,26	97,20	–
+ bas	97,22	97,14	97,16	–
Dernier	97,34	97,18	97,16	–
Compensation	97,34	97,26	97,22	96,58

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.
RM	1 526 558	1 397 723	1 516 133	1 494 669	–
Comptant R. et obl.	6 948 539	7 843 755	7 735 019	5 090 601	–
Actions	78 370	84 723	102 249	97 035	–
Total	8 553 467	9 326 201	9 353 401	6 682 305	

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)

Françaises	74,8	73,2	72,5	72,8	–
Étrangères	81,4	80,2	78,7	78,1	–

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	428,3	427,5	421,6	421,9	422,4

(base 1000, 31 décembre 1987)

Indice CAC 40	1 586,16	1 551,46	1 540,12	1 541,76	1 575,70

NEW-YORK

La déprime

INDICE DOW JONES

- 4,5 %

En dépit d'un sursaut en fin de semaine, la bourse new-yorkaise a lourdement chuté sous l'effet d'une déprime largement entretenue par les épisodes sans cesse renouvelés du difficile compromis à trouver au sein du Congrès et de l'administration américaine pour comprimer le déficit budgétaire. En baisse de plus de 150 points au cours des trois précédentes séances, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a repris près de 33 points vendredi pour s'inscrire à 2 398,02 points. A ce niveau, Wall Street accuse un repli de 20 % en un peu plus de deux mois par rapport au plus-haut (2 999,75 points) atteint en juillet dernier.

La reprise technique enregistrée au cours de cette dernière séance de la semaine sous l'effet de quelques achats à bon compte et de rumeurs-démenties par les faits-selon lesquelles le président Saddam Hussein allait intervenir, dans la journée sur le Koweït, dans un sens favorable, ne doit pas faire illusion. Wall Street est profondément malade et cette déprime a ses racines dans une situation économique très préoccupante aux Etats-Unis et que l'opération Bouclier du désert ne fait qu'aggraver.

L'envolée des prix du pétrole, consécutive à la crise du Golfe, maintient le cours du baril très près des 40 dollars au New York Mercantile Exchange (39,69 dollars vendredi soir) et exerce son effet mécanique sur la hausse des prix de détail. L'annonce en fin de semaine d'une hausse de 1,6 % des prix à la production-les prix de gros-au mois de septembre, ce qui implique une progression de 6,3 % en rythme annuel, a fait très mauvaise impression dans les milieux financiers. Et maintenant qu'Israël est tombé-certainement à son corps défendant- dans le bourbier proche-oriental, nul ne se hasarde à pronostiquer un prochain retour à la normale sur le marché pétrolier.

de notre correspondant
SERGE MARTI

	Cours 5 oct.	Cours 12 oct.
Alcoa	62	53 1/2
ATT	31 3/4	32
Boeing	43 5/8	44 1/2
Chase Man. Bank	12 7/8	12 1/2
Du Pont de Nemours	33 1/4	32 1/2
Eastman Kodak	38 1/4	34 5/8
Exxon	49 7/8	48 5/8
Ford	32 3/4	30 3/4
General Electric	54 1/4	53 1/8
General Motors	37 1/8	36 7/8
Goodyear	17 1/8	16 3/8
IBM	108 1/4	100 1/4
ITT	45 1/4	40 3/4
Mobil Oil	61 1/8	56
Pfizer	74 1/4	70 7/8
Schlumberger	61 1/4	55 5/8
Texaco	60 1/2	57 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	103 1/8	90 1/4
Union Carbide	14 3/4	14 1/2
USX	32 1/2	30 7/8
Westinghouse	29 1/4	28 1/8
Xerox Corp.	34 3/4	32 7/8

* Ex coupon.

TOKYO

Revirement à la baisse

INDICE NIKKEI

- 1,9 %

La Bourse de Tokyo a renoué avec la baisse qui est la sienne depuis les premiers jours d'août. L'effet des mesures techniques adoptées en début de semaine dernière par le ministre des finances, pour soutenir la cote, a donc été bref. L'indice Nikkei, le thermomètre de Tokyo, s'est à nouveau effrité. Après s'être apprécié de 8,8 % aux premiers jours d'octobre, l'indice Nikkei a perdu 1,9 %.

La chute de 909,48 yens jeudi confirme que le marché reste très volatil. Mal soutenue, la moindre mauvaise nouvelle ou rumeur l'effraie. *« Sa tendance naturelle est à l'effritement »,* estime désabusé un opérateur. Pour certains, l'intervention du ministre des finances n'est, en fait, qu'une manière de reculer pour mieux sauter. Et on estime dans les salles de trading que Kabuto-cho pourrait bien se retrouver à nouveau au alentour de 20 000 yens, si ce n'est pas plus bas, d'ici peu.

L'attention du marché reste braquée sur l'évolution du prix du baril, le comportement de Wall Street, les nouvelles en provenance du Golfe et la parité yen-dollar. De l'alchimie de ces quatre éléments dépend son comportement. D'où des mouvements imprévisibles et parfois contradictoires dans la même séance comme par exemple vendredi.

A l'ouverture, personne ne donnait cher de cette journée. La veille, Wall Street avait baissé pour se retrouver à son niveau d'il y a un an et demi. Tokyo s'était, de son côté, déprécié à la suite de nouvelles tensions sur le prix du baril. Prudents, les opérateurs paraissaient décidés à rester sur la touche et à laisser passer le week-end pour mieux voir venir. Livré à lui-même, le Nikkei piquait du nez dès le lever de rideau. Allait-il crever le plancher des 22 000 yens ? On l'a craint un instant. Jusqu'à ce que la fermeté du yen face au billet vert ne sauve la situation en poussant la cote vers le haut. Insuffisamment pour faire de cette séance une journée positive. Assez toutefois pour limité la casse. Indices du 12 octobre : Nikkei 22 390,16 (contre 22 827,65), Topix 1 663,69 (contre 1 680,87).

BRUNO BIROLLI
(correspondance)

	Cours 5 oct.	Cours 12 oct.
Akai	530	540
Bridgestone	1 140	1 110
Canon	1 520	1 410
Fuji Bank	1 740	1 740
Honda Motors	1 410	1 380
Matsushita Electric	1 870	1 790
Mitsubishi Heavy	710	705
Sony Corp.	6 950	6 380
Toyota Motors	1 940	1 860

FRANCFORT

Poursuite du redressement

+ 4,9 %

La bonne orientation amorcée début octobre à la bourse de Francfort (+4,2 %) s'est prolongée cette semaine, malgré une évolution des cours en dents de scie. Des informations tantôt positives (en provenance des grandes places européennes) et tantôt négatives (de la région du Golfe) ont quelque peu perturbé le marché de Francfort qui a pourtant fait preuve de dynamisme. Ainsi des indices DAX (4,9 %) et Commerzbank (+4,15 %) ont sensiblement progressé.

Indices du 12 octobre : DAX 1459,70 (contre 1391,76) ; Commerzbank 1791,70 (contre 1720,6)

	Cours 5 oct.	Cours 12 oct.
AEG	227,50	242
BASF	204,60	209
Bayer	208,50	220,40
Commerzbank	231,50	235,20
Deutschebank	589,50	615
Hoechst	202,60	203,60
Karstadt	597	631
Mannesman	254,60	268,50
Siemens	536	564
Volkswagen	389,20	410,20

LONDRES

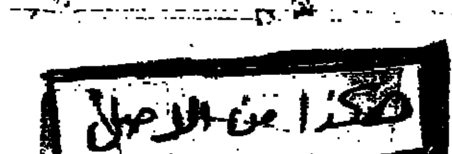
Faiblesse

– 2 %

L'euphorie qui avait accueilli l'annonce de l'entrée de la livre dans le Système monétaire européen (SME) vendredi dernier n'a duré qu'un seul jour et a laissé la bourse londonienne aux prises avec les incertitudes relatives à la crise dans le Golfe et les craintes de récession. Après s'être envolé de près de 140 points lors des premiers échanges lundi, l'indice Footsie a terminé la semaine en baisse de 2 %.

Indices du 12 octobre : 100 valeurs 2 100,4 (contre 2 143,9) ; 30 valeurs 1 633,0 (contre 1 644,3) ; Fonds d'Etat 79,97 (contre 78,98) et mines d'or 170,9 (contre 184,8)

	Cours 24 août	Cours 31 août
Bowater	480	501
BP	352	365
Charter	395	400
Courtaulds	296	315
De Beers	995	
Glaxo	690	737
GUS	13,63	13,50
ICI	895	912
Reuters	827	840
Shell	458	473
Unilever	622	625
Vickers	216	225



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les investisseurs privilégient la qualité et la liquidité

Les services d'études des grandes banques internationales sont de plus en plus nombreux à conclure qu'objectivement rien ne justifie l'ampleur de l'écart, supérieur à 1,4 %, qui sépare les niveaux de l'intérêt en francs et en marks. Parmi les nombreux arguments qui devraient conduire logiquement à un rétrécissement important de ce *différentiel*, on accorde actuellement une grande importance à ceux qui tiennent à la valeur extérieure de la monnaie car les pouvoirs publics s'attachent à ne laisser subsister aucune équivoque à cet égard dans l'esprit des investisseurs internationaux.

« Nous avons l'intention de maintenir inchangé notre taux de change vis-à-vis du mark, comme dans les quatre dernières années », déclarait récemment à Zurich Mme Obolensky, un haut responsable du Trésor français. On ne saurait être plus précis. Mais de telles assurances officielles, pas plus d'ailleurs que les résultats très encourageants obtenus en matière de stabilité des prix, n'ont encore eu d'effet sur les taux. Emprunter en francs apparaît toujours bien trop coûteux aux éventuels débiteurs étrangers que pourrait attirer cette source de financement. Comme, d'autre part, le marché de l'eurofranc n'offre plus de possibilité d'arbitrage intéressante, qui permette d'échanger le produit de sa dette ou de la rémunérer comme si elle était libellée en une autre monnaie, il n'attire que des signatures françaises. Les emprunteurs qui s'y présentent retiennent cette solution parce qu'elle leur offre un double avantage par rapport au marché national des obligations en francs. Les opérations s'y concluent *plus rapidement* et il est permis d'y émettre des obligations d'une durée bien plus courte, d'un an au lieu de sept au minimum.

Il reste qu'une telle évolution ne contribue guère à rehausser le caractère international du compartiment de l'eurofranc, dont la participation au rôle que Paris est appelé à jouer en tant que place financière mondiale s'avère de plus en plus modeste. La dernière émission en eurofrancs français, qui a vu le jour lundi dernier, n'en est pas moins fort intéressante. Il s'agit d'une opération à taux variable de 800 millions de francs d'une durée qui éventuellement ira jusqu'à sept ans, au maximum. Son débiteur est la Compagnie bancaire qui aura tous les trois mois à servir sur ses obligations un intérêt équivalant au taux interbancaire offert à Paris. La transaction, placée sous la direction de la Société générale, doit son succès à la possibilité laissée aux investisseurs d'exiger que leurs titres soient remboursés dans deux ans déjà, puis une fois ce délai passé tous les trois mois. Une telle garantie de liquide a son prix que les investisseurs *sont prêts à* verser. Ils ont accepté sans rechigner que dans l'éventualité d'une sortie anticipée ils ne perçoivent pas entièrement la valeur nominale des titres. Tout un barème de décotes est prévu, qui s'amenuisent à mesure que se rapproche l'échéance finale de novembre 1997, date à laquelle le remboursement devrait avoir lieu à la valeur nominale.

Une précieuse assurance

Normalement, l'emprunteur, qui de toute façon est assuré de disposer de fonds durant deux ans au minimum, devrait pouvoir compter jusqu'au bout sur la fidélité de ses investisseurs. Les décotes ont un effet dissuasif. Mais si, par exemple, la conjoncture se dégradait au point d'obliger les bailleurs de fonds à réaliser soudainement leurs avoirs, la pénalité leur paraîtrait bien légère. Les incertitudes de la situation actuelle rendent précieuse l'assurance de disposer à relativement brève échéance de la quasi-totalité des montants investis dans un emprunt sans avoir à vendre les titres sur le marché. Les obligations sont émises à 99,75 % du pair. Les prêteurs qui exigeraient leur remboursement dans deux ans ne percevraient que 99,50 %.

D'une manière générale, sans des incitations de ce genre, le marché des emprunts à taux variable n'est accessible à des conditions raisonnables qu'à des débiteurs souverains ou quasi souverains de tout premier plan ainsi qu'à de rares organisations supranationales. Cela s'explique par deux raisons principales : premièrement, par la recherche de la plus grande qualité possible qui caractérise les politiques d'investissement menées actuellement partout à travers le monde ; deuxièmement, par la surabondance d'opérations subordonnées lancées pour le compte d'établissements financiers japonais qui ont habitué les prêteurs à des rendements élevés dès lors que les débiteurs sont des banques. De fait, la tendance est à se montrer de plus en plus exigeant envers les emprunteurs habituels et à se contenter d'une rémunération relativement faible de la part des meilleurs.

La réussite du grand emprunt d'un milliard d'écus qu'a lancé voici plus d'une semaine le Trésor italien l'a bien montré. Le libid, le taux interbancaire demandé sur le marché international, qui est nettement inférieur au libor, le taux offert, a suffi à assurer le succès de cette opération. Dans le compartiment de l'eurolire, les chemins de fer italiens sollicitent présentement le marché en proposant un taux d'intérêt comparable pour une durée de dix ans. Les obligations des Ferrovie que garantit la République italienne seront rémunérées au taux du libid à six mois. Le premier coupon sera de 11,125 %. Cette opération de 500 milliards de lires est *placée sous la direction de la Banca* nazionale del lavoro. Elle accompagne un autre euro-emprunt d'un montant moindre, 300 milliards de lires, et d'une durée inférieure, cinq ans, pour lequel le même débiteur propose une rémunération fixée d'avance, de 12 % par an. *Pour les investisseurs qui* auront acquis les titres à leur prix d'émission, le rendement sera de 11,62 %. Cette seconde émission a été confiée à un autre établissement transalpin, Banco di Napoli. Les deux tranches ont été très bien accueillies *en Italie même, bénéficiant du fait* que les euro-émissions de débiteurs garantis par la République échappent à la retenue à la source que prélève normalement le fisc romain.

CHRISTOPHE VETTER

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'espoir fait vivre

La semaine commencait dans l'euphorie avec la baisse des taux d'intérêt britanniques, après l'entrée de la livre dans le système monétaire européen (SME), mais le rejet du compromis sur la réduction du déficit budgétaire aux Etats-Unis jetait un froid. Ensuite, la dramatique tuerie de Jérusalem et ses conséquences remontaient les prix du pétrole, les tensions dans le monde arabe déprimaient alors les marchés. En fin de semaine, toutefois, le raffermissement des cours des emprunts d'Etat allemands réconfortait les marchés européens. Le président de la Bundesbank n'avait-il pas déclaré mercredi que l'inflation en Allemagne était maîtrisée, en dépit de la hausse des prix du pétrole. *« Jusqu'à présent*, a-t-il assuré, *nous avons largement réussi à maintenir la quasi-stabilité des prix (plus 3 %) en période de forte croissance. »* Ce message a été entendu cinq sur cinq à Francfort. On a conclu que le relèvement des taux directeurs de la Bundesbank n'était peut-être pas aussi inévitable qu'on le disait.

Les obligations, valeur refuge

A Paris, la seconde moitié de la semaine a vu se multiplier les rumeurs de baisse des taux directeurs de la Banque de France, notamment à l'occasion de l'adjudication de jeudi, où pourtant, rien ne se passa. Tout cela est fort prématuré, estiment les observateurs. En Bourse comme sur le MATIF, beaucoup tablent sur cette baisse réclamée par l'Association française des Banques, qui la juge plus efficace qu'un abaissement du taux des réserves obligataires accordé en échange d'une diminution du taux de base bancaire. Le fait est qu'à l'heure actuelle, l'excellente tenue du franc et le net ralentissement de la croissance donnent à la Banque de France une marge de manœuvre plus importante, qu'elle pourrait donc utiliser. Finalement, le cours de l'échéance décembre sur le MATIF, après avoir dépassé 97, puis être retombé en dessous, a fini la semaine à 97,30 environ.

Sur le marché obligataire, l'atmosphère n'est pas mauvaise, disons même assez bonne. Sur le plan des émissions, six milliards ont été collectés cette semaine avec un succès inégal, mais un succès tout de même. On estime que c'est le public qui, essentiellement, a souscrit à hauteur de 70 %, jugeant les coupons offerts (*10,65 % à 11 %*) tout à fait intéressants. Il est vrai que les obligations jouent tout de même un rôle de refuge au moment où l'avenir proche des actions paraît bien incertain, les particuliers, au surplus, n'éprouvant pas les mêmes résistances *que les investisseurs inistitutionnels.* Ceux-ci, plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, et aux fluctuations de cours correspondantes, qui affectent la valeur de leur portefeuille, restent très méfiants. Ils ont sous les yeux l'indicateur de performance des portefeuilles d'emprunts d'Etat de 7 à 10 ans, établi par le Crédit lyonnais, qui indique qu'un tel portefeuille, coupons compris, ne s'est valorisé que de 4 % depuis le 1er janvier 1989, une véritable contre-performance puisque le seul coupon couru *aurait justifié une* avance de 13 % à 14 % au cours inchangé.

Depuis le 1er janvier 1990, sur une base 100, la progression est nulle, ce qui indique que la baisse des cours induite par la hausse des rendements, a annulé tout le bénéfice des coupons *courus. Il est vrai* que la crise du Proche-Orient est passée par là puisque, depuis le début août, le rendement aux emprunts d'Etat a monté quasiment d'un point entier, ce qui n'a pas arrangé les choses pour les émissions déjà en portefeuille.

Cette semaine, l'atmosphère s'est quelque peu améliorée, avec la baisse des rendements de l'OAT, à 10 ans, revenu à 10,45 % à la veille du week-end. L'écart avec le Bund à 10 ans allemand retombe à 1,4 point. En tout cas, le marché a absorbé *quatre émissions*, la plus grosse étant celle du Gaz de France (2 milliards de francs) dirigée par le Crédit lyonnais, et qui a été très bien accueillie avec son coupon nominal de 10,68 %. Autre succès, celui de l'emprunt du GOBTP, grâce à son coupon *magique* de 11 % et à son montant réduit (800 millions de francs), et à sa diffusion par le Crédit agricole. La caisse autonome de refinancement, qui titrise les prêts de la Caisse de dépôts aux HLM, a levé sans difficulté, mais plus lentement, son milliard de francs à 10,65 % sous le patronage de la Société générale. La Caisse de refinancement hypothécaire n'a pas trop mal placé son emprunt de 1 milliard de francs à 10,61 %, toujours avec le Crédit agricole.

Pour la semaine prochaine, le calendrier est déjà chargé avec le Crédit agricole (pour lui-même), la Caisse centrale des Banques populaires, l'auxiliaire du Crédit foncier, les PTT, EDF peut-être, et Finansder, qui est toujours à la traîne depuis son ajournement.

Sur le front des SICAV court terme, dites de trésorerie, une nouvelle avance des SICAV monétaires (placement court sans risque de taux) a été enregistrée (+ 12,6 milliards de francs en septembre), qui fait suite à un bon de 40 milliards de francs en août, soit près de 50 milliards de francs en deux mois. Ce qui porte l'encours des Sicav à 771 milliards de francs, nouveau record, et à 954, 7 milliards de francs, celui de l'ensemble des SICAV court terme.

Relevons enfin que la société Salomon, d'Annecy, qui avait eu des démêlés avec l'Agence d'évaluation financière SP ADEF au sujet de l'interruption de cotation de ses billets de trésorerie, *« faute d'informations suffisantes »* n'émet pratiquement plus de billets. Elle en avait encore 450 millions de francs avant lundi. La société, sachant que le marché accueillerait peu favorablement ses émissions, a préféré tirer sur ses lignes bancaires, préfigurant ce qui pourrait arriver à certains dans les mois qui viennent si la conjoncture se dégrade.

FRANÇOIS RENARD

PRODUITS	COURS DU 12-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 326 (– 91) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 750 (– 83) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 700 (– 575) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Nvelle cot. en dollars	299,2 (=) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	591 (– 7) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 221 (– 20) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	266 (– 7) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	230 (+ 2) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	187,8 (+ 5,4) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

DEVISES ET OR

Le dollar au plus bas, dans le calme

Après les remous consécutifs à l'entrée de la livre sterling dans le système monétaire européen (SME), l'événement de la semaine a été le nouveau repli du dollar, qui a, de nouveau, battu tous ses records de baisse vis-à-vis du mark, touchant 1,514 DM avant de terminer la semaine à 1,52 DM. A Paris, la devise américaine est retombée à 5,06 francs, à son cours le plus bas depuis février 1981, avant de remonter à 5,09 francs et, à Tokyo, elle a continué à glisser, revenant en dessous de 130 yens, c'est-à-dire au niveau du début 1989, le record historique ayant été *établi au début 1987 à 120 yens.*

Ce glissement va-t-il se poursuivre ? Oui, disent les experts de Nomura, jusqu'en septembre 1991, avec un dollar qui sera à 1,4 DM et 4,50 francs, parce que l'inflation s'ajoutera à la récession. D'autres experts, ceux *de la Brooking's Institution, chiffrent* à 20 % la surévaluation actuelle du dollar, ce qui donne un potentiel de baisse équivalent, des opérateurs sagaces estiment même qu'en l'absence d'une crise du Golfe qui rend prudent, ledit dollar aurait déjà chuté comme une pierre.

D'autres experts, en revanche, considèrent que le billet vert est largement au-dessous de sa valeur réelle, de 30 % environ. Mais ils se retrouvent pour affirmer, comme la grande firme américaine Salomon Brothers l'a dit à ses clients que, *« le dollar est une monnaie sous-évaluée qui est appelée à baisser »*. Tout milite en ce sens : le ralentissement de l'économie des Etats-Unis, les très gros déficits budgétaire et commerciaux, la perspective d'une diminution des taux d'intérêt américains au moment où les autres pays les relèvent ou les maintiennent à des niveaux élevés. C'est surtout ce dernier facteur, le risque de voir s'atténuer, disparaître ou s'inverser l'écart entre les taux d'intérêt à New-York c. ceux en vigueur à Tokyo ou à Francfort, qui pèserait lourdement sur les cours du dollar.

En outre, la chute de la devise américaine n'inquiète pas encore la Réserve fédérale des Etats-Unis, et au contraire, satisfait les autres banques centrales, celle d'Allemagne par exemple, *pour qui un mark fort reste* la priorité, avec, pour bénéfice, une atténuation des effets de la hausse des prix du pétrole. A terme, en revanche, estiment les experts de Fimagest, la sous-évaluation du dollar constitue un puissant ressort haussier, mais quand ?

Dans l'immédiat, assurent les observateurs à New-York, ce n'est pas la devise américaine qui sera prise en compte par la Réserve fédérale dans sa décision sur un assouplissement de sa politique, mais plutôt l'état de l'économie : on s'occupera du dollar quand les choses iront mieux. Allant plus loin, M. Maclory, président de la Brooking's Institution, ex-président de la Réserve fédérale de Minneapolis (un des douze organismes régionaux du système de réserve fédérale) considère que, si son pays s'achemine vers une récession, le seul moyen de s'en sortir est d'exporter massivement, et dans ce cas, la baisse du dollar sera tout à fait bénéfique.

La livre dans le SME

Quant à l'assouplissement de la politique de la Fed, lié, selon son président, à un accord entre la Maison Blanche et le Congrès sur une réduction du déficit budgétaire, bien difficile à obtenir, il pourrait être retardé dans l'attente d'une stabilisation des prix du pétrole et d'une confirmation de l'entrée des Etats-Unis dans *une* véritable récession. En outre, les dirigeants de la Fed semblent divisés sur le principe même d'un assouplissement. Certains partisans de la tendance dure, comme le gouverneur Wayne Angell, *y sont opposés*, au nom de la lutte contre l'inflation et de la crédibilité de la banque centrale américaine *(le Monde* daté 30 septembre-1er octobre 1990).

En Europe, cette semaine aura vu les premiers pas de la livre sterling dans le SME, avec une entrée très chahutée lundi et de fortes variations de cotation. Le cours de la devise britannique, qui avait bondi à la fin de la semaine dernière de 2,92 DM à 2,99 DM, a commencé par s'élever à 3,06 DM avant de se consolider aux environs de 3 DM. On sait que son cours pivot est fixé à 2,95 DM avec une marge de fluctuation de 6 % de part et d'autre, soit un plancher de 2,8788 DM et un plafond de 3,13 DM. Après une brève période d'euphorie, les commentaires ne sont guère optimistes. Le moment de l'opération a été mal choisi, l'inflation restera élevée, les taux d'intérêt britanniques, après leur apaisement initial, remonteront au printemps, précisément pour conjurer l'inflation.

Le président de la Banque fédérale d'Allemagne, M. Karl Oto Poehl, n'a *pas mâché ses mots : « En tant que banque centrale, l'entrée de la livre dans le SME ne nous facilite pas les choses. »* A Francfort, les banquiers craignent que la garantie de change donnée à la livre par son entrée dans le SME, malgré l'ampleur de la marge de fluctuation, ne rende encore plus attrayants les 13 % de taux d'intérêt britanniques. Ils redoutent que les capitaux préfèrent s'investir à Londres plutôt qu'en Allemagne, où on en a pourtant le plus grand besoin pour financer la réunification.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 8 AU 12 OCTOBRE 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York..	1,9730	–	19,6155	78,0031	65,7030	3,1928	58,2920	0,0877
	1,9415	–	19,3498	77,5795	64,8888	3,1496	57,5374	0,0865
Paris........	10,0584	5,0980	–	397,66	334,95	16,2771	297,17	4,4719
	10,0336	5,1680	–	400,93	334,93	16,2772	297,35	4,4745
Zurich	2,5294	1,2820	25,1471	–	84,2313	4,0932	74,7303	1,1246
	2,5026	1,2890	24,9420	–	83,5386	4,0598	74,1657	1,1160
Francfort ...	3,0029	1,5220	29,8548	118,72	–	4,8595	88,7205	1,3351
	2,9957	1,5430	29,8570	119,70	–	4,8598	88,7802	1,3359
Bruxelles ...	61,7944	31,32	6,1436	24,4306	20,5782	–	18,2570	2,7474
	61,6426	31,75	6,1436	24,6315	20,5768	–	18,2689	2,7489
Amsterdam	3,3847	1,7155	33,6585	133,81	112,71	5,4773	–	1,5048
	3,3743	1,7380	33,6384	134,83	112,63	5,4740	–	1,5048
Milan	2249,22	1140	223,62	889,24	749,01	36,3985	664,53	–
	2242,43	1155,00	223,49	896,84	748,54	36,3780	664,56	–
Tokyo........	254,02	128,75	25,2550	100,43	84,5926	4,1108	75,0510	0,1129
	257,25	132,50	25,6391	102,79	85,8717	4,1732	76,2370	0,1147

A Paris, 100 yens étaient cotés 3,9596 francs le vendredi 12 octobre, contre 3,9003 francs le vendredi 5 octobre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN:
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
12 octobre 1990
PESETA ESPAGNOLE
LIVRE STERLING
FRANC FRANÇAIS
FRANC BELGE
LIVRE IRLANDAISE
COURONNE DANOISE
MARK ALLEMAND
FLORIN NÉERLANDAIS
LIRE ITALIENNE
% 0 -1 -2 -3 -4 -5 -6

MATIÈRES PREMIÈRES

La déprime des métaux précieux

Le prolongement de la crise du Golfe et les menaces de recession pèsent lourdement depuis plusieurs semaines sur les prix des métaux précieux. Si l'or, tout en restant faible, parvient à limiter les dégâts, l'argent et le platine ne cessent de perdre du terrain sur des marchés de plus en plus déprimés.

Les professionnels soulignent d'abord l'importance des facteurs mécaniques : les boursiers qui perdent de l'argent depuis un mois et demi sur les différentes places de cotation sont contraints de liquider d'autres avoirs, en métaux notamment, pour payer leurs appels de marge sur les marchés de valeurs. L'effet multiplicateur de baisse lié aux systèmes informatisés, à New-York en particulier, rend cet exercice plus intense.

S'agissant de l'argent métal, les cours sont tombés en fin de semaine à leur plus bas niveau depuis treize ans, pour s'établir à 4,2 dollars l'once le 12 octobre, soit 1 dollar de moins qu'à la veille de l'invasion du Koweït. Traditionnellement, la production minière d'argent (qui provient pour l'essentiel du Canada, des Etats-Unis, du Mexique et du Pérou) est inférieure à la demande industrielle. Mais ce métal fait l'objet d'une très forte activité de recyclage, qui crée au bout du compte une situation excédentaire. Au Comex de New-York, les stocks dépassent 8 000 tonnes, soit l'équivalent d'une demi-année de consommation mondiale. Les experts estiment que, depuis 1982, l'offre globale d'argent, recyclage inclus, s'élève à 21 000 tonnes par an, pour une demande industrielle de 16 000 tonnes.

Plusieurs phénomènes se combinent pour peser sur les prix . Les producteurs en développement n'hésitent pas à extraire davantage de matière première afin de se procurer des devises, parant à la baisse du dollar en dévaluant leur propre monnaie. Le renchérissement du cuivre – dont l'argent est un sous-produit – au cours des trois dernières années, a en outre eu pour conséquence induite d'accroître l'offre de métal blanc. Enfin, le marché a subi un mouvement irréversible de substitution depuis la tentative d'étranglement menée au début des années 80 par *les frères Hunt, deux milliardaires* texans qui firent monter les prix à plus de 50 dollars l'once en voulant s'offrir tout l'argent du monde. Après cette manœuvre spéculative, l'industrie photographique (débouché industriel de la moitié du métal) a considérablement réduit sa consommation, de même que le secteur des contacts électriques et électroniques. Depuis plusieurs mois, l'industrie se satisfait de ses stocks constitués avant l'été.

Les besoins en platine diminuent

Quant au platine, dont les prix végètent autour de 420 dollars l'once, ils sont eux aussi sensibles aux craintes d'une récession dans *les pays riches. Ce métal a deux* débouchés principaux : la bijouterie japonaise d'une part, les pots catalytiques déjà largement installés sur les voitures nippones et américaines, et en passe de se développer sur les modèles *européens d'autre part. Les pertes* considérables enregistrées ces derniers temps par la Bourse de Tokyo laissent augurer d'un moindre engouement des investisseurs japonais pour les bijoux en platine. Par ailleurs, le niveau élevé des prix du pétrole fait craindre un ralentissement de l'activité automobile, comme le montrent déjà les mises en chômage technique chez Fiat, les déclarations récentes de M. Jacques Calvet, le président de Peugeot SA, sur une baisse de la production de voitures en 1991, ou la diminution des immatriculations en France au mois de septembre.

D'après les spécialistes du comptoir Lyon Alemand, il n'est pas impossible qu'une décote du platine *par rapport à l'or* apparaisse prochainement. L'once de platine dépasse pour l'instant d'une trentaine de dollars l'once de métal jaune, celle-ci valant quelque 390 dollars. Au cours de l'été, de nombreux producteurs ont vendu de l'or, qu'il s'agisse des Soviétiques ou des Sud-africains, des Maliens, des Burkinabé et des Zimbabwéens.

ERIC FOTTORINO

□ **Meilleures perspectives de récolte en URSS.** – Dans son estimation *du 11 octobre, le département* américain de l'agriculture (USDA) a indiqué que la récolte soviétique pour 1990 serait meilleure que prévu et atteindrait 235 millions de tonnes, frôlant son record de 237,4 millions de tonnes établi en 1978. En 1989, la récolte céréalière soviétique s'est élevée à 210,9 millions de tonnes. L'USDA a cependant maintenu à 30 millions de tonnes son évaluation des importations de céréales par l'URSS en 1990-1991 (14 millions de tonnes de blé, 15 millions de *tonnes de céréales secondaires* et 1 million de tonnes de produits divers, graines et tourteaux de soja principalement). La rumeur selon laquelle Moscou venait d'acheter 800 000 tonnes de grain ces jours derniers n'a pas été confirmée.

Le Monde

Homme-clé de l'appareil communiste vietnamien

Le Duc Tho est mort

Le Duc Tho, négociateur des accords de Paris de 1973 et personnage-clé de l'appareil communiste vietnamien, est décédé, samedi 13 octobre à Hanoï, des suites d'un cancer, à la veille de son 79e anniversaire. Après une hospitalisation de plusieurs semaines à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris au printemps dernier, il avait regagné le Vietnam.

L'interlocuteur de Henry Kissinger

A l'étranger, Le Duc Tho est connu pour avoir été, pendant quatre ans, face à Henry Kissinger, le négociateur de l'accord de 1973 qui devait ni ramener la paix au Vietnam ni y prévenir la victoire militaire des communistes. Pour avoir aussi, à ce titre, partagé avec l'ancien chef de la diplomatie américaine un prix Nobel de la paix très controversé et qu'il refusa parce que, dit-il à l'époque, *« la paix n'a pas encore été vraiment restaurée au Vietnam »*.

Dans son pays, Tho a été, dans les dernières années de sa vie, l'homme-clé d'un appareil dont il a défendu, bec et ongles, l'héritage, les intérêts et les pouvoirs. Ceux qui l'ont fréquenté, même ses adversaires, en ont brossé le portrait d'un homme d'autorité, secret, entièrement dévoué à la cause qu'il défend et, en même temps, doctrinaire, manquant parfois de souplesse et, surtout, – c'est typique des vieux dirigeants communistes vietnamiens, – n'acceptant que la concession tactique, celle qui ne remet pas en cause la « victoire finale ».

Peu de temps après l'accession au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev, en 1985, les communistes vietnamiens se font durement sermonner. Il est grand temps, leur dit-on à Moscou, d'entreprendre des réformes, de mettre fin à l'intervention militaire au Cambodge et d'ouvrir leur pays sur l'extérieur. Truong Chinh vient de succéder à Le Duan, numéro un du PC vietnamien jusqu'à sa mort, en 1985. En visite à Moscou en août 1986, Chinh est chargé de relayer le message à Hanoï, où la vieille garde – lui-même, Pham Van Dông et Le Duc Tho – est toujours au pouvoir.

Truong Chinh le fait, dès septembre, dans un discours qui tranche et lance la campagne la plus dure en vue d'un congrès du PC, le sixième, prévu pour. Les pressions soviétiques aidant, les anciens finissent par passer un compromis. Les trois hommes abandonnent toutes leurs fonctions pour celles de « conseillers spéciaux » du comité central. Mais la solution est ambiguë car Chinh, Dong et Tho ont le droit, s'ils le souhaitent, d'assister aux réunions du bureau politique.

Dong, l'éternel premier ministre de Ho Chi Minh, prend du champ. Chinh meurt l'année suivante. Homme d'appareil, Tho n'en est que plus libre d'influencer une direction moins prestigieuse et hésitante. Nguyen Van Linh, le nouveau secrétaire général du PC, est un homme de transition, qui n'a sans doute pas les moyens d'être vraiment autonome et qui, de toute façon, par tempérament, préfère la demi-mesure. Pham Hung, dernier membre de la vieille garde, meurt en 1988 après avoir succédé, pendant un peu plus d'un an, à Pham Van Dong à la tête du gouvernement.

Le véritable « gardien du temple »

Le Duc Tho, dont on dit qu'il contrôle les deux tiers du comité central du PC, est le véritable « gardien du temple ». Il tolère certaines réformes, notamment dans le domaine économique, quand la situation devient catastrophique. Mais il est l'avocat le plus ferme de ceux qui pensent, face aux bouleversement en Europe de l'Est, que le socialisme se trouve seulement dans une passe difficile qu'on ne peut franchir qu'en tenant bon. Il ne se montre pas mais, à Hanoï comme à Ho-Chi-Minh-Ville, son salon est toujours plein de visiteurs. Il s'informe, consulte, conseille et ordonne dans ce qu'il ne perçoit pas comme une bataille d'arrière-garde, mais comme un revers, certes, redoutable.

Ce qui s'explique. Né, selon sa biographie officielle, en 1911 dans la province septentrionale de Nam Ha, fils d'un petit fonctionnaire, il n'a pas vingt ans quand il se lance déjà dans l'agitation antifrançaise. Il est alors télégraphiste. Il participe, en 1930, avec Ho Chi Minh à la fondation du Parti communiste indochinois (PCI). Arrêté et condamné à dix ans d'internement au bagne de Poulo Condor, il est relâché en 1936, à l'époque du Front populaire. Il est de nouveau emprisonné en 1939, au début de la seconde guerre mondiale.

Se sauve-t-il alors de prison, comme certains le disent, pour gagner la Chine et participer, en 1941, toujours avec l'« oncle Ho », à la formation du Vietminh, la fameuse ligue organisée par les communistes vietnamiens ? Sa biographie officielle affirme qu'il n'est relâché par les Français qu'en 1944. L'année suivante, on le retrouve membre du comité central du PCI. Il est vite chargé, ainsi que Le Duan, avec lequel il s'entend mal, de la lutte dans le Sud contre les Français. Après les accords de Genève de 1954, qui mettent fin à la guerre et divisent le Vietnam en deux zones, il monte à Hanoï pour y occuper d'importantes fonctions – idéologie, organisation – au sein du Parti des travailleurs, créé en 1951 et qui ne deviendra, officiellement, Parti communiste vietnamien qu'après la victoire de 1975. Il accède, en 1955, au bureau politique et, cinq ans plus tard, au secrétariat du comité central.

Puisque la réunification entre le Nord et le Sud n'a pas eu lieu, vient donc le temps des Vietcongs. Le Duc Tho appartient à la petite équipe chargée de superviser la lutte dans le Sud. Après l'offensive du Têt (1968), quand des négociations s'engagent enfin avec Washington, le dossier lui est confié avec le titre de « conseiller spécial » de la délégation vietnamienne à Paris. Il passe son temps à faire la navette entre Hanoï et la capitale française, où il vit reclus, ne sortant des murs de la délégation nord-vietnamienne que pour se joindre aux négociations.

Après la victoire de 1975, il cède le pas à Le Duan, tout en conservant une influence décisive. La vieille garde se lance dans une *« construction accélérée du socialisme »* et impose au Sud une réunification rapide. C'est la loi des vainqueurs que le pays paiera vite le prix que l'on sait. Après la mort de Le Duan, Le Duc Tho se révèle un personnage incontournable qui, dans les coulisses du parti, tire un nombre suffisant de ficelles pour tenir à distance les esprits plus pragmatiques – ou les plus ouverts – qui s'inquiètent de la lenteur des réformes et du retard énorme pris par le pays. L'homme, austère et poète à ses heures, selon la tradition vietnamienne, en a trop vu pour pouvoir imaginer qu'une guerre puisse se perdre qu'au cours d'une seule bataille. A ses yeux, l'histoire du communisme vietnamien – à l'image de celle de son pays – s'identifiait à une longue marche toujours à reprendre, car elle ne pouvait se perdre.

JEAN-CLAUDE POMONTI

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 13 octobre 1990 a été tiré à 528 438 exemplaires.

Ferruzzi rachète 40 % de Télé-Monte-Carlo Italie

Le groupe industriel italien Ferruzzi, présidé par M. Raul Gardini, va racheter 40 % de Télé-Monte-Carlo-Italie. Un accord a été conclu avec le groupe audiovisuel brésilien Globo qui détient actuellement 90 % de TMC-Italie – le reste étant contrôlé par la RAI.

Le contenu de l'accord annoncé vendredi 12 octobre à Milan sera présenté prochainement, mais d'ores et déjà on précise que Ferruzi *« prendra une participation de 40 % dans TMC, dans une perspective de soutien aux projets de l'entreprise »*. L'entrée de Ferruzi dans le capital de TMC devrait permettre au groupe industriel italien présent dans l'agro-industrie (ERID, Beghin-Say, Lesieur), les assurances (GAIC, La Fondiaria), la chimie (Montedison), etc, de renforcer ses activités de communication. Il a déjà une activité importante dans le domaine de l'édition et de la presse (notamment les quotidiens *Il Messagero* et *Italia Oggi*) et détient 9,6 % du holding presse-édition Rizzoli (Fiat). Son entrée dans un réseau privé de télévision a lieu quelques mois après que la nouvelle loi sur l'audiovisuel italien, votée début août, autorise le direct et l'information aux télévisions privées de la péninsule.

L'entrée de Ferruzzi dans TMC-Italie met aussi un terme aux rumeurs qui avaient circulé l'an dernier en Italie, indiquant que Globo avait vendu le réseau de télévision au producteur Norbert Saada. Les spécialistes avaient soutenu que M. Carlo De Benedetti était derrière l'opération, ce qu'il avait démenti. Il reste que le président des éditions Mondadori doit s'intéresser particulièrement à l'opération réalisée, l'un de ses cousins étant le président de la GAIC, compagnie d'assurances de l'empire Ferruzzi.

Y.-M. L.

Un projet de loi sur les écoutes téléphoniques ?

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, a annoncé à l'Assemblée nationale, vendredi 12 octobre, à l'occasion du débat sur la réglementation des télécommunications, que le gouvernement envisage de déposer *« prochainement »* un projet de loi sur les écoutes téléphoniques. M. Quilès a indiqué que le gouvernement examine actuellement *« les conséquences des décisions juridiques prises en avril 1990 par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg »*, qui mettaient en cause l'insuffisance de la législation française en matière d'écoutes téléphoniques.

Les groupes RPR et UDF, par la voix de M. Jacques Toubon (RPR, Paris), avaient saisi l'occasion du débat sur les télécommunications pour défendre une série d'amendements limitant le recours aux écoutes téléphoniques. Ils ont annoncé qu'ils déposeront sur le bureau de l'Assemblée, la semaine prochaine, une proposition de loi prévoyant la création d'une « haute autorité de la vie *privée* » et autorisant les écoutes dans les seuls cas *« indispensables »*, lorsque la peine encourue est une peine d'emprisonnement et lorsqu'est mise en jeu la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat ; lorsque les autres moyens d'investigation se sont révélés *« insuffisants »* et à condition que ce procédé *« ne nuise pas aux droits de la défense »*. La proposition RPR et UDF prévoit, aussi, de limiter la durée des écoutes à un maximum de six mois et de n'en autoriser la mise en œuvre que par des agents publics. Enfin, le texte précise que les éléments d'information recueillis grâce à ce procédé devront être détruits en cas d'absence de poursuites pénales.

M. Quilès ayant annoncé, au nom du gouvernement, que la représentation nationale sera bientôt saisie de ce débat, les amendements de M. Toubon, dans cette attente, ont été rejetés.

P. R.-D.

(Lire également page 7 l'article de Françoise Vaysse.)

Au « Monde »

Les associés de la SARL *le Monde* ont examiné, vendredi 12 octobre, au cours d'une réunion informelle, la situation nouvelle créée par le retrait de M. Martin Desprez, comme candidat à la gérance du *Monde*. Une nouvelle rencontre est prévue le 5 novembre, dans l'attente de la proposition que Daniel Vernet fera pour compléter son équipe.

Ils ont été unanimes pour demander à André Fontaine de poursuivre, dans la plénitude de ses pouvoirs, sa mission à la tête de l'entreprise.

CHAMPIONNAT DU MONDE

NEW-YORK-LYON 1990

Karpov fait reporter la troisième partie

Vendredi 12 octobre, à New-York, M. Gert Gijssen, arbitre principal du championnat du monde, reçoit un coup de téléphone. Au bout du fil, le grand maître hongrois Lajos Portisch, secondant de Karpov, lui annonce que le challenger prend un *time-out* (1). Il est 11 h 53 et la limite pour faire « jouer ce droit » est fixé à midi le jour de la partie. Surpris, M. Gijssen, pour être certain de l'identité de son interlocuteur, lui demande de chanter une chanson connue des deux hommes. Et Portisch s'exécuta...

La troisième partie du match est donc reportée au lundi 15 octobre. Pour quelles raisons ? « Casser » le rythme de Kasparov après la nulle facile et la victoire éblouissante du champion du monde dans les deux premières parties ? « Peaufiner » une ouverture qui permettra à Karpov de revenir à égalité dès le début du match alors qu'il est mené d'un point ? La réponse viendra lundi.

B. de C.

(1) Chaque joueur a droit à 3 *time-out* (report de partie) qu'il peut prendre quand il le désire durant le match.

□ **Septième essai nucléaire américain depuis le début de l'année.** – Les Etats-Unis ont fait exploser, vendredi 12 octobre, un engin nucléaire de forte puissance dans le sous-sol de leur terrain d'essais, au Nevada, à 600 mètres de profondeur. Le traité américano-soviétique interdit les explosions nucléaires de plus de 150 kilotonnes (environ dix fois l'energie de la bombe sur Hiroshima). Les Américains n'ont pas précisé la puissance de leur expérimentation. – *(AFP.)*

Auteur d'un livre sur l'affaire des fausses factures

L'inspecteur Antoine Gaudino est suspendu par le directeur général de la police nationale

Auteur du livre *l'Enquête impossible* sur l'affaire des fausses factures du Sud-Est, l'inspecteur de police Antoine Gaudino a été suspendu par le directeur général de la police nationale tandis que le RPR se déclare décidé à interroger le gouvernement sur les révélations du policier.

Le directeur général de la police nationale, M. François Roussely, a décidé, vendredi 12 octobre, de suspendre l'inspecteur Antoine Gaudino, en fonctions à la police judiciaire de Marseille et auteur du livre *l'Enquête impossible* (Albin Michel) pour *« manquements graves à l'obligation de réserve »*, parmi lesquels notamment la *« violation du secret de l'instruction »*.

Dans son livre, le policier, qui fut l'un des enquêteurs chargés du dossier des fausses factures du Sud-Est, dévoile les résultats de ses investigations et critique la loi du 15 janvier 1990 amnistiant les infractions liées au financement des partis et des campagnes électorales (*le Monde* du 12 octobre). Il met également en cause plusieurs responsables socialistes à propos du financement du PS et de la campagne électorale de M. François Mitterrand en 1988.

L'inspecteur ne semble pas surpris par cette décision de suspension dont il attend la notification officielle. Il ajoute qu'elle ne change guère sa situation dans la police nationale, où il estime avoir été *« mis à l'écart »* depuis juin 1989, lors de sa mutation de la brigade financière de la police judiciaire marseillaise à la brigade des stupéfiants.

La réaction de M. Henri Nallet

Par ailleurs, M. Bernard Pons, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, a indiqué, vendredi, que son groupe interrogera, mercredi prochain, le gouvernement sur les révélations contenues dans le livre d'Antoine Gaudino. M. Pons a indiqué qu'il avait reçu, jeudi, l'inspecteur Gaudino. *« Ou bien ce que dit M. Gaudino est vrai, et il faut ouvrir une information judiciaire. Quelle sera alors la position du ministre de la justice, M. Henri Nallet ? Ou bien ce qu'il dit est faux, et il faut le révoquer et le poursuivre »*, a déclaré M. Pons.

Interrogé, vendredi, par l'AFP, le ministre de la justice, M. Henri Nallet, a déclaré, pour sa part : *« Dans l'état actuel de ma connaissance du dossier, je ne pense pas qu'il y ait matière à ouvrir une information judiciaire pour délit d'ingérence ou de corruption »* dans la procédure des fausses factures du Sud-Est, que poursuit à Paris M. Pierre Culié, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. *« Depuis que j'ai été nommé au ministère de la justice,* a ajouté M. Nallet, *je me suis renseigné sur le point de savoir si, au regard des documents saisis au cours de l'enquête, il n'y avait aucun fait d'enrichissement personnel. A ma connaissance, il n'y a pas de fait nouveau. S'il y avait fait nouveau, je serai le premier à demander qu'on l'éclaircisse »*.

Interrogé sur son rôle comme trésorier de la campagne de M. Mitterrand en 1988, M. Nallet a précisé : *« J'ai établi les comptes de la campagne de François Mitterrand, et appliqué scrupuleusement les dispositions de la loi du 13 mars 1988. Les comptes de la campagne ont été publiés au Journal Officiel le 16 juillet 1988, sans qu'ils aient eu à subir aucune critique de l'autorité administrative et judiciaire. Ces comptes que j'ai remis au Conseil constitutionnel, conformément à la loi du 13 mars, comportaient les sommes, leur provenance et les dépenses, et n'ont donné lieu à aucune remarque »*.

M. Nallet estime qu'à partir du livre de M. Gaudino, il y a une *« tentative d'amalgame »* entre la gestion financière du PS, dont il n'avait pas à connaître, et la campagne du candidat François Mitterrand : *« Ce sont deux choses distinctes. Je n'avais pas la responsabilité de la première et n'ai pas à la juger. » « Je n'ai pas l'intention d'intenter un procès en diffamation. Je respecte le journalisme d'investigation, qui est une donnée fondamentale de la démocratie »*, a conclu le ministre.

La « fureur de lire » des députés

Dans le cadre de la campagne « La fureur de lire », destinée à encourager la lecture, l'Assemblée nationale ouvre ses portes au public (1) et expose quelques pièces rares, originales ou insolites, que renferme la prestigieuse bibliothèque, riche de quelque sept cent mille volumes. Inaugurée par M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée, accompagné de M. Jack Lang, ministre de la culture, cette exposition permet d'apprécier l'importance que le livre occupe dans la vie parlementaire.

Mme Françoise Monnet, directrice de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, a pu dénombrer environ quatre mille auteurs parmi les quelque dix-huit mille représentants du peuple élus depuis deux siècles dans les Assemblées parlementaires françaises. On se rappelle que Littré fut député en 1871, en même temps que Mgr Dupanloup ; que Clemenceau a publié *Au pied du Sinaï*, illustré par Toulouse-Lautrec ; que Léon Blum était aussi l'auteur de *Du mariage* ; qu'Edgar Sanday, auteur de romans policiers, n'était autre qu'Edgar Faure.

ANDRÉ PASSERON

(1) Ouverture gratuite au public samedi 13 et dimanche 14 octobre, de 10 heures à 19 heures ; entrée Assemblée nationale par le quai d'Orsay.

